

Convention sur les espèces migratrices: Structure future - Phase III

Rapport de l'ERIC Ltd
Septembre 2011

Professeur Robert Lee, Begonia Filgueira & Lori Frater

Table des matières

Table des matières.....	2
Acronymes	4
Résumé opérationnel	6
Phase I.....	6
Phase II.....	8
Phase III.....	8
Option 1 - Réformes clés	9
Option 2 – Amélioration de la conservation dans les structures existantes.....	10
Option 3 – Amélioration de la conservation en modifiant les structures existantes.....	10
Coût des options.....	10
Options et questions soulevées par l'ISWGoFS.....	12
Prolifération des Accords sans ressources	12
Présence mondiale de la CMS	13
Rôle dans les questions sectorielles	13
Groupement taxonomique	13
Présence stratégique dans les régions (et dans d'autres MEA).....	13
Lacunes dans le secteur marin	13
Influer sur les Accords en dehors du PNUE	13
Recommandation de l'ISWGoFS.....	14
Prochaines étapes	14
Examen sur les voies de migration.....	14
1. Historique de l'examen de la FS.....	16
2. Présentation générale des 3 phases	16
2.1. Phase 1: Avantages et inconvénients de la CMS et de sa famille.....	17
2.1.1 Objectif.....	17
2.1.2 Méthodologie	17
2.1.3 Analyse critique du système actuel	17
2.1.3.1 Intégration et recrutement.....	17
2.1.3.2 Financement.....	18
2.1.3.3 Contrôle de la mise en œuvre.....	20
2.1.3.4 Renforcement des capacités.....	20
2.1.3.5 Couverture de la famille CMS	20

2.1.3.6 Rapport.....	23
2.1.3.7 Données techniques	24
2.1.3.8 Taux d'activité.....	24
2.1.3.9 Régionalisation et localisation.....	25
2.1.3.10 Synergies.....	25
2.2. Phase 2: Développement des activités	26
2.2.1 Objectif.....	26
2.2.2 Méthodologie	26
2.2.3 Activités.....	26
2.3. Phase 3: Développement de 3 options	26
2.3.1 Objectif.....	26
2.3.2 Méthodologie	27
2.3.3 Les options.....	27
2.4 Recommandation de l'ISWGoFS	28
2.5 Prochaines étapes.....	28
3. Options	29
3.1. Option 1: Réformes clés (fondamentales).....	29
3.2. Option 2: Améliorer la conservation au sein de la structure existante	34
3.3. Option 3: Améliorer la conservation en modifiant les structures existantes	40
3.4. Options et questions soulevées par l'ISWGoFS	43
3.4.1 Prolifération d'Accords sans ressources.....	43
3.4.2 Présence mondiale de la CMS	43
3.4.3 Rôle dans les questions sectorielles.....	44
3.4.4 Groupement taxonomique.....	45
3.4.5 Présence stratégique dans les régions (et dans d'autres MEA).....	46
3.4.6 Lacunes dans le secteur marin.....	46
3.4.7 Influencer sur les Accords en dehors du PNUE	46
4. Annexes	47
4.1. Annexe 1 : Options 1, 2 & 3 – impacts institutionnelles, organisationnels, légaux et financières	47
4.2. Annexe 2 : Coûts des options	74
4.4. Annexe 3 : Activités de la phase III par échéancier.....	107
4.4. Annexe 4 : Mise en œuvre de l'option phase III par échéancier.....	114

Acronymes

ACAP	Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels)
ACCOBAMS	Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area (Accord sur la conservation des cétacés de la Mer du Nord, Mer méditerranée et zone atlantique contiguë) 1996
AEWA	Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie) 1995
ASCOBANS	Agreement on the Conservation of Small Cetaceans of the Baltic, North-East Atlantic, Irish and North Seas (Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et la mer du Nord 1992/ Accords sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord 2008)
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction)
CMS	Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) (aussi connue sous le nom de « Convention de Bonn ») 1979
Famille CMS	Instruments auxiliaires créés sous l'égide de la CMS
COP	Conférence des Parties
CSN	Critical Site Network (réseau de sites critiques)
EUROBATS	The Agreement for the Conservation of Populations of European Bats (Accord sur la conservation des populations de chauve-souris européennes)
Processus FS	Processus intersession à propos de la structure future de la CMS
IEG	International Environmental Governance (Gouvernance environnementale internationale)
IOSEA	Indian Ocean – South-East Asian Marine Turtle Memorandum of Understanding (Mémorandum d'Accord sur la conservation des tortues marines et de leur habitat dans l'océan indien et en Asie du sud-est)
IPBES	Inter-Governmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)
ISWGoFS	Inter-Sessional Working Group of the Future Shape of CMS (Groupe de travail intersession sur la structure future de la CMS)
IUCN	International Union for the Conservation of Nature (Union internationale pour la conservation de la nature)
MEA	Multilateral Environment Agreement (Accord multilatéral sur l'environnement)
MOP	Meeting of the Parties (Réunion des parties)
MdA ou MdE	Mémorandum d'Accord ou d'Entente

MOS	Meeting of the Signatories (Réunion des signataires)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ScC	Scientific Council (Conseil scientifique)
SPREP	South Pacific Regional Environment Programme (Programme environnemental régional pour le Pacifique Sud)
STC	Standing Committee (Comité permanent)
PNUE	Programme des Nation Unies pour l'Environnement
PNUE-CMC	PNUE World Conservation Monitoring Centre (Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE)
WOW	Projet PNUE-FEM Wings over Wetlands (WOW) Voies de migration Afrique-Eurasie

Résumé opérationnel

Ce rapport fait partie de la troisième phase ou étape du processus sur la structure future (FS). L'idée de lancer une initiative dont le but est de restructurer le fonctionnement de la famille de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) a pour la première fois été émise par les Parties à la 32^{ème} session du Comité permanent (StC) en novembre 2007. Lors de la réunion, les Parties ont reconnu qu'il y avait une incohérence préoccupante entre la croissance rapide de la Convention au cours des récentes années et les moyens humains ainsi que financiers dont elle disposait et qu'elle ne pouvait plus répondre à ses objectifs de façon adéquate. Le StC a donc décidé de créer un comité directeur électronique pour le FS de la Convention, mais la décision n'a jamais été suivie d'une action concrète avant la COP 9.

Étant donné la croissance continue et le succès de la famille CMS, ainsi que la reconnaissance dont elle a bénéficié avec l'examen des Nations Unies sur la façon dont l'organisation pourrait se développer en une entité mieux intégrée par les développements politiques et de gestion, la COP 9 a lancé le processus FS intersession. Le but de ce processus FS, comme il est mandaté et établi dans la Résolution 9.13, est d'explorer :

« les possibilités de renforcer la contribution de la CMS et de la famille CMS en faveur de la conservation mondiale, de la gestion et de l'utilisation durable des espèces migratrices sur toute l'aire de répartition ».

Le centre de régulation et d'information environnemental (Environmental Regulation and Information Centre – ERIC) a produit trois rapports sur le FS la CMS et de la famille CMS pour l'ISWGoFS (Groupe de travail intersession sur la structure future de la CMS) entre juillet 2009 et décembre 2011. Tous les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de la CMS et sont résumés dans la section 2 de ce rapport.

L'ERIC aimerait chaleureusement remercier le président et les membres de l'ISWGoFS, le Secrétariat de la CMS, les Secrétariats de tous les Accords de la famille CMS et tous ceux qui, par leur apports et leurs conseils inestimables, ont contribué au processus FS.

L'ISWGoFS et l'ERIC remercient sincèrement la France qui, avec la Finlande, a financé l'assistance technique externe; la Suisse, la France et l'Allemagne pour avoir financé les réunions de l'ISWGoFS, ainsi que l'Allemagne pour sa contribution au financement des traductions.

Phase I

La phase I implique la préparation d'une synthèse de l'organisation et des activités de la CMS et de sa famille, ainsi que la préparation d'une analyse opérationnelle critique en se concentrant sur les forces et faiblesses des actuels arrangements. Un grand nombre de cas exemplaires parsèment l'histoire et le travail actuel de la famille CMS, notamment l'implication claire et la haute qualité de son personnel. Cependant la phase I porte sur l'identification de problèmes spécifiques que l'on pourrait améliorer au bénéfice de la conservation des espèces migratrices. Ci-dessous, nous avons mis en évidence les problèmes soulevés dans la phase I :

- *personnel et intégration* – certains secteurs auraient besoin d'effectifs plus importants si l'on considère leur charge de travail, ex: Le département Politique & Accords et le département Information & Renforcement des capacités ; la famille CMS peut saisir l'opportunité de travailler de façon plus intégrée, partageant les ressources, la connaissance et le savoir-faire entre les différents Accords ;

- *financement* – Les MdA ne disposent pas d'un financement régulier mais comptent sur des contributions volontaires qui peuvent mener à une approche parcellaire de la conservation et à un manque de moyens pour faire face à une planification à long terme ; les activités de conservation généralement dépendent aussi des contributions volontaires entre les Accords ; Il faut également noter que la grande majorité des activités de conservation mandatées par les Parties sont financées par des contributions volontaires, alors que les budgets centraux de la Convention et des Accords (contributions obligatoires des Parties) couvrent largement les coûts institutionnels ;
- *surveillance de la mise en œuvre* - L'ERIC n'a trouvé aucun contrôle harmonisé de la mise en œuvre au niveau de la famille CMS ;
- *renforcement des capacités* – le budget central de la CMS pour le renforcement des capacités, sur lequel repose de nombreux Accords, est de €21.814¹ pour la période 2009-2011 ; il n'existe pas d'outil centralisé (ex : intranet) pour prendre en charge le renforcement des capacités ; dans certains états des aires de répartition le renforcement des capacités et la formation du personnel technique sont insuffisants.
- *champ d'application de la famille CMS* – la CMS aspire à un champ d'application mondial et le pourcentage actuel des Parties par région du monde de la CMS est le suivant : Amérique Latine & les Caraïbes 10,3%, Amérique du Nord 0%, Océanie 5,2%, Asie 12,1%, Afrique 36.2% et Europe 36,2% ;
- *rappports* – le fardeau des rapports pour les Parties est important et il n'y a pas de coordination du système de rapports au niveau de la CMS, ou même au niveau des MEA (Accords environnementaux multilatéraux) ;
- *données techniques* – l'accès aux données techniques au niveau de la famille CMS est variable, même si certains Accords ont développé des systèmes avancés, par exemple l'IOSEA Marine Turtle Interactive Mapping System (système cartographique des tortues marines) (développé par le PNUE-WCMC), ce savoir-faire n'est pas utilisé à travers de la famille CMS;
- *taux d'activité* – la dernière période de 5 ans jusqu'à 2010 (2006-2010) a vu une croissance exceptionnelle de la famille CMS avec la création de 12 nouveaux Accords, 11 d'entre eux ne recevant que des contributions volontaires et étant largement soutenus par le ScC (conseil scientifique) et le département Politique & Accords du Secrétariat de la CMS ;
- *régionalisation et localisation* – la CMS est représentée dans les régions par ses Parties, cependant elle n'est pas institutionnellement présente dans chacune des régions, car il s'agit d'une organisation qui travaille essentiellement à partir de son centre à Bonn avec un certain nombre d'Accords travaillant indépendamment du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE);
- *synergies* – la recherche d'un travail synergique exige des politiques claires et de haut niveau pour obtenir les meilleurs résultats, l'alignement des objectifs, la division du travail, le maintien de relations à long terme et une coordination sur le terrain des actions de conservation. Un exemple spécifique de travail synergique récent est le cas du Secrétariat de la CMS qui travaille avec d'autres partenaires et organisations internationales, par exemple la réunion de mars 2011 avec la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage (Convention on International Trade in Endangered Species - CITES). Le Secrétariat de la CMS a passé une annonce en mai 2011 pour trouver un consultant travaillant en liaison avec les différentes agences ainsi que sur les projets et politiques de partenariats.

¹ PNUE/CMS/CONF.9.3/Rév.2.

Phase II

Pour chacune des questions mentionnées au point 3 de la résolution 9.13¹ et à la vue du résultat de l'évaluation de la situation actuelle de la CMS, l'ISWGoFS a proposé un certain nombre d'activités qui pourraient améliorer les opérations actuelles et, au besoin, résoudre toute difficulté rencontrée et présagée dans le fonctionnement de la CMS et de sa famille.

Voici des exemples d'activités : « identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional grâce à la création de synergies basées sur la présence géographique » ; « effectuer une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer la pertinence des ressources » ; ou « améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et sa famille ».

L'ERIC a proposé un certain nombre d'options pendant cette phase, mais du fait de contraintes temporelles le président de l'ISWGoFS a demandé à ce que les activités soient groupées sous quatre options – à savoir : la concentration, la décentralisation, l'idéal et le coût réduit ; les deux premières ayant aussi été proposées par l'ERIC afin qu'elles soient considérées.

Plus tard l'ISWGoFS a accepté le développement des activités mais a rejeté les quatre options. Cependant l'exercice de phase II et le rapport qui a suivi ont été à la base du développement du rapport de phase III.

Phase III

Au début de la phase III, les activités de la phase II ont été plus encore rationalisées par échéancier de mise en œuvre: court terme (doivent être terminées par la COP 11 en 2014), moyen terme (doivent être terminées par la COP 12 en 2017) et long terme (doivent être terminées par la COP 13 en 2020). Toutefois, un certain nombre d'activités ont été identifiées comme permanentes ou continues, et elles se retrouvent dans les trois échéanciers (ces activités permanentes ont été identifiées dans les tableaux des Annexes I à 4).

Ces activités figurent dans les trois options suivantes choisies par l'ISWGoFS lors sa réunion de février 2011. Les options sont cumulatives du fait que l'option 2 comprend ses propres activités et toutes les activités de l'option 1, et que l'option 3 comprend ses propres activités et toutes les activités de l'option 2 et donc celles de l'option 1.

¹ PNUE/CMS/CONF9.33/Rev.2

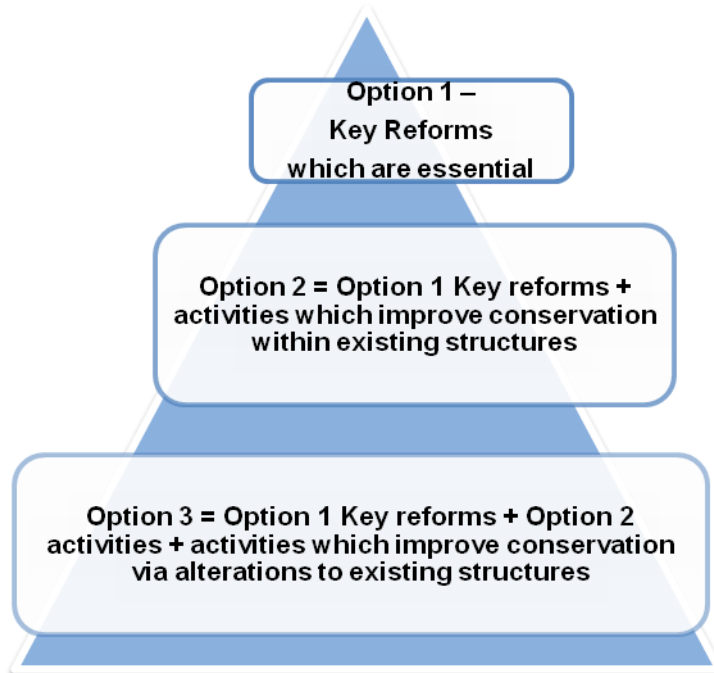


Figure 10: Pyramide des options.

Les activités sont vastes par nature et sont parfois divisées en sous activités (ex : 1.1. 1.2 et 1. - voir l'annexe 1 page 44) pour montrer les différents degrés, formes et parfois échéances possibles pour mettre en œuvre le même type d'activité.

Il appartient ensuite à la COP de choisir, ou non, une partie ou l'ensemble d'une option telle qu'elle apparaît dans ce document, ou de choisir ou mettre en place un certain nombre d'activités présentées dans les options.

Option 1 - Réformes clés

L'option 1 traite principalement du court-terme², et donc aborde dans une assez large mesure, mais pas uniquement, toutes les questions soulevées dans la phase I : le recrutement et l'intégration, le contrôle de la mise en œuvre, le renforcement des capacités, le champ d'application de la famille CMS, les rapports, les données techniques, le niveau de croissance de la famille, la régionalisation/localisation et les synergies. Elle offre des opportunités de changement organisationnel, sans pour autant demander de changement institutionnel.

Certains ont vu cette option un peu comme une cueillette de fruits à porter de main, avec des activités réalistes et réalisables. Cependant, ce n'est pas parce qu'une chose est plus accessible qu'elle n'en a pas moins de valeur, mais il peut s'agir d'une première étape vers la pleine réalisation d'un but à plus long terme.

Cette option a pour objectif de conduire à une meilleure intégration, une moindre duplication du travail, un meilleur contrôle de la mise en œuvre et de l'évaluation des ressources - au bout du compte à une utilisation plus efficace des ressources limitées en travaillant de façon plus intégrée et synergétique, ce qui est en fait le thème majeur de cette option.

² Voir Annexe 4 pour la Mise en œuvre de l'option phase III par échéancier.

Option 2 – Amélioration de la conservation dans les structures existantes

En plus de ce que l'ISWGoFS perçoit comme des activités essentielles figurant à l'option 1, cette option s'appuie sur et comprend des améliorations désirables qui peuvent être réalisées sans modifier les structures institutionnelles existantes de la CMS et de sa famille. Ces activités viennent s'ajouter à celles qui sont avancées dans l'option 1, il n'y a donc pas d'activité dans l'option 1 qui ne figure pas dans l'option 2. La caractéristique particulière de l'option 2 est qu'elle demande une approche à plus long terme pour atteindre les buts et objectifs comparés à ceux établis pour l'option 1.

Par ailleurs l'option 2 présente quatre activités entièrement nouvelles, qui ne figurent pas dans l'option 1. Les voici: la restructuration du conseil scientifique (ScC) en basant son adhésion sur le groupement des espèces ou sur des problèmes thématiques sectoriels. la recherche d'opportunités de se développer sur le renforcement des capacités ; chercher à se développer sur les activités de collecte de fonds et améliorer la coopération entre les Accords de la CMS.

Cette option a les qualités qui caractérisent l'option 1, à savoir un travail intégré et synergique, mais davantage développé. L'adoption de l'option 2 devrait aussi placer la CMS et sa famille au premier plan des systèmes de données de biodiversités harmonisés, donnerait aussi davantage de valeur à la CMS, développerait sa renommée auprès de la communauté de la Convention internationale et potentiellement développerait sa présence mondiale.

Option 3 – Amélioration de la conservation en modifiant les structures existantes

L'option 3 est plus radicale. Elle comprend toutes les activités des options 1 et 2, mais on y trouve aussi des activités qui demandent un changement structurel au niveau des travaux de la CMS et de sa famille, soit par une modification de ses institutions soit au niveau des textes d'Accords.

Outre le fait de nous conduire à une CMS plus visible, intégrée et synergétique, cette option cherche à produire une CMS pleinement intégrée en groupant les institutions et en fusionnant les Accords par groupe taxonomique et/ou présence géographique. Du fait des échéances à long terme nécessaires pour réaliser ces changements structurels, il est probable que cette option sera la plus longue à réaliser. En tant que tels, les coûts estimés de cette option ne sont pas nécessairement élevés, car ils ne sont pas pleinement connus pour le moment étant donné qu'ils ne prennent pas en compte les changements institutionnels et de gestion finaux qui devront avoir lieu. Cependant, l'option 3 est de toute évidence en mesure d'offrir les plus grosses économies, car elle présente la façon la plus coordonnée et la plus intégrée de travailler au niveau de la famille CMS, ce qui peut produire de réelles efficacités au niveau des ressources institutionnelles et organisationnelles.

Coût des options

Pour chaque option les coûts moyens estimés (faibles, moyens et élevés)³ ont été préparés sur une période budgétaire de trois ans. Cette fourchette de coûts représente différentes variations de coûts pour la mise-en-œuvre d'une activité: par exemple coûts faibles: cela implique moins de frais d'engager un administrateur professionnel junior (JPO) ou consultants qu'un employé CMS; explorer des moyens pour partager les ressources en intégrant et par conséquent réduire les coûts. Cependant, sans une

³ Ce rapport résume tous les coûts à l'annexe 2.

meilleure compréhension de la mise en œuvre des plans stratégiques et d'action actuels, sans effectuer une évaluation des ressources et sans réévaluer les priorités de gestion pour qu'elles correspondent à l'option choisie, et donc comprendre les économies résultantes, les coûts actuels ne peuvent être établis avec certitude.

Il y a différents types de coûts estimés qui apparaissent dans le rapport, par exemple :

- coûts totaux de l'option – ce qui comprend les nouveaux coûts de mise en œuvre de l'option, plus les coûts d'utilisation du personnel de la CMS et de sa famille qui sont déjà couverts par les budgets centraux (vois les totaux finaux en Annexe 2) ;
- nouveaux coûts de l'option – ce qui exclut les coûts utilisant le temps du personnel courant de la CMS et de sa famille qui sont déjà couverts par les budgets centraux;
- nouveaux coûts de personnel – qui établissent les coûts estimés du nouveau personnel;
- coûts externes – qui représentent le personnel qui n'est pas de la CMS, comme les consultants extérieurs.

La Figure 1 ci-dessous illustre les coûts totaux estimés (y compris les coûts existants de personnel de la CMS et de sa famille couverts par les budgets centraux) pour chacune des trois options⁴ à travers ces trois fourchettes de coûts (faibles, moyens et élevés).

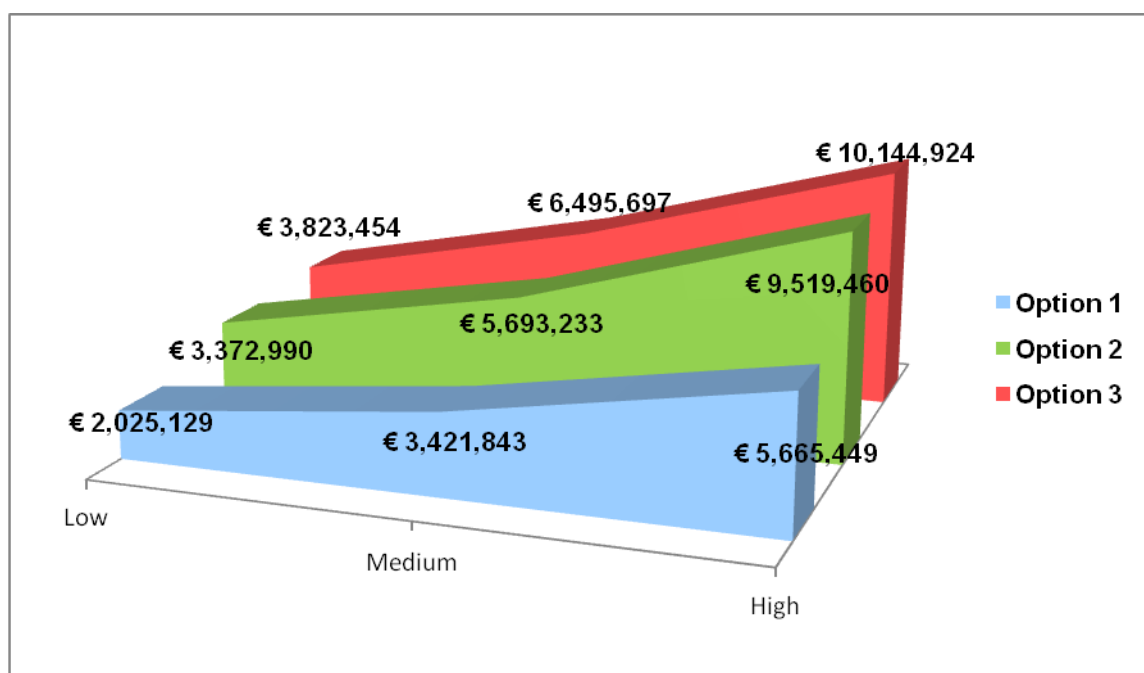


Figure 1: coût total de chaque option à travers 3 fourchettes de coûts³.

La Figure 2 ci-dessous ne comprend pas les coûts associés au temps du personnel du Secrétariat de la CMS et de sa famille (déjà couverts par les budgets centraux) et donc ne représente que les nouveaux coûts pour ces trois options.

⁴ Le WG a demandé une grande quantité d'informations, ce qui est inclus dans ce rapport à l'annexe 2 est un résumé des coûts détaillés qui seront consultables sous la forme d'un document d'information.

³ L'ISWGoFS a demandé une grande quantité d'informations, ce qui est inclus dans ce rapport à l'annexe 2 est un résumé des coûts détaillés qui seront consultables sous la forme d'un document d'information.

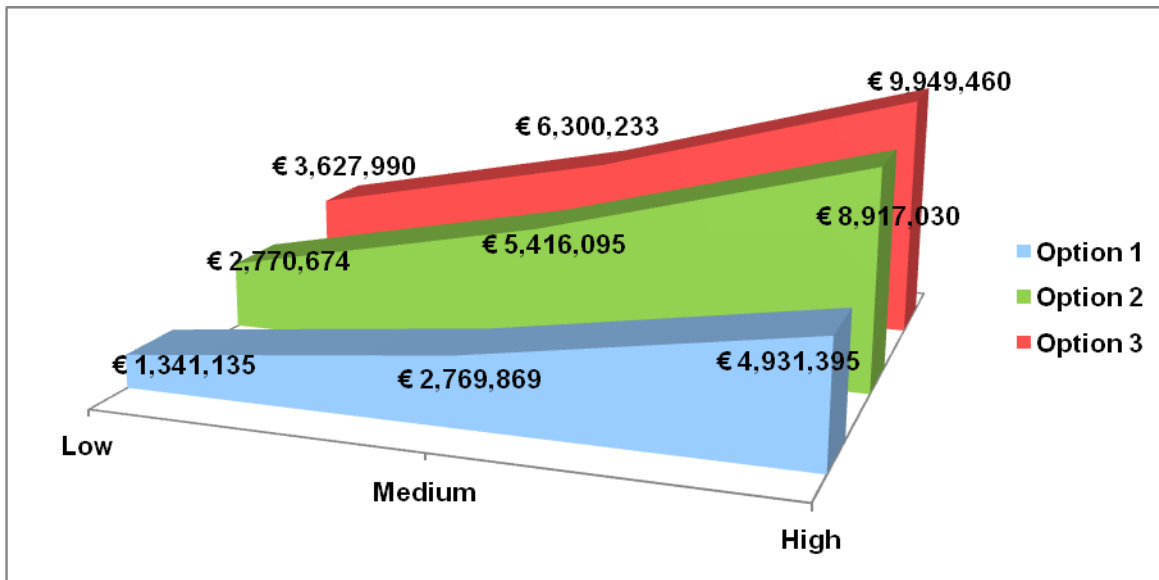


Figure 2: Total des nouveaux coûts à l'exclusion du temps du personnel de la CMS et de sa famille à travers les 3 fourchettes de coûts.

Le tableau 1 identifie l'augmentation en pourcentage des nouveaux coûts (tels qu'ils sont établis dans la Figure 2 ci-dessus) dans le budget central 2009-11 de la CMS pour chaque option à travers les 3 fourchettes de coûts.

Option	% d'augmentation		
	Fourchette basse	Fourchette moyenne	Fourchette élevée
Option 1	21	42,5	75
Option 2	42,5	82,5	135
Option 3	55,5	96	151

Tableau 1 : Pourcentage d'augmentation du budget central de la CMS par option à travers les 3 fourchettes de coûts.

Options et questions soulevées par l'ISWGoFS

Lors de sa réunion de février 2011, l'ISWGoFS a souhaité que l'ERIC considère la façon dont les trois options sélectionnées ont pris en compte un certain nombre de préoccupations. Ci-dessous nous avons résumé les principaux sujets de préoccupation.

Prolifération des Accords sans ressources

Cette question est directement traitée par une activité dont le thème est « *Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de la famille CMS* ». Il y a différentes façons de réaliser l'objectif de cette activité en elle-même. L'option 1 aborde pleinement cette activité.

Présence mondiale de la CMS

Cette question est abordée avec vigueur dans l'option 1 avec la mise en œuvre de l'activité « *Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et sa famille* ». Concernant l'option 2, l'activité « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » offre le développement d'un centre de données des espèces migratrices qui facilitera l'utilisation des données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique. Cela permettra certainement de rendre la CMS plus visible au sein de la communauté de la Convention internationale et lui donnera une niche dans un champ réglementaire bien encombré. La présence mondiale de la CMS peut aussi être améliorée en développant des synergies avec d'autres institutions et MEA concernés (option 2) et en développant sa présence locale dans les régions conformément aux options 1 à 3.

Rôle dans les questions sectorielles

Il y a un certain nombre d'activités qui soutiendraient cette question dans toutes les options. Cependant le rôle des questions sectorielles est directement abordé dans l'option 2 qui soutient pleinement la coordination des programmes de recherche sur de telles questions sectorielles au niveau de la famille CMS (voir « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » - moyen terme – option 2).

Groupement taxonomique

Toutes les options offrent une activité avec un degré de groupement taxonomique. L'option 3 offre le plus haut degré de regroupement puisqu'elle propose « *une collaboration avancée entre les Accords de la CMS via des projets, programmes ou Secrétariats reposant soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces* » en fusionnant les Accords sur la base du groupement des espèces. Cela permettrait de développer un Accord cadre pour différents taxons qui alors pourraient bénéficier de plans d'action régionaux, très similaire à l'option recommandée par le groupe voies de migration suite à l'examen sur les voies de migration (Flyways Review).

Présence stratégique dans les régions (et dans d'autres MEA)

L'option 2 et 3 offrent la meilleure opportunité d'accroître la présence stratégique de la CMS dans les régions et auprès d'autres MEA afin « *d'identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique* », activité entièrement mis en œuvre dans l'option 3. Cette activité traite directement de la régionalisation et prend des mesures à court terme pour être institutionnellement présente dans chacune des régions administratives de la CMS de concert et, dans la mesure du possible, avec l'assistance du PNUE, des ONG, des MEA et des Parties ; à moyen terme pour régionaliser les efforts de conservation en disposant d'avant-postes locaux avec l'aide du PNUE, des ONG, des gouvernements et des MEA (figurant aussi dans l'option 1) ; et à long terme pour que les Accords considèrent l'amélioration de la collaboration et de la coopération par le partage, par exemple : bureau/personnel/ressources (comme dans le cas d'Abu Dhabi pour les MdA des Dugongs et des oiseaux de proie) ou en partageant ces ressources avec d'autres institutions établies (ex : bureaux PNUE locaux, IUCN, etc.).

Lacunes dans le secteur marin

Aucune activité ne traite directement du fait de couvrir les lacunes du secteur marin. Cependant, « *Mener à bien une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources* », ce qui est entièrement mis en œuvre dans l'option 1, nécessite d'identifier les lacunes dans le secteur marin.

Influer sur les Accords en dehors du PNUE

L'option 3 est celle qui aurait l'effet le plus important sur les Accords en dehors du PNUE car elle préconise la fusion des Accords et la consolidation des organismes scientifiques. Toutefois, l'activité pourrait être modifiée pour ne prendre en compte que les Accords de la famille PNUE.

Recommandation de l'ISWGoFS

L'ISWGoFS a pris la décision de ne pas recommander l'une des trois plus qu'une autres options et souhaite laisser les Parties faire leur choix.

Prochaines étapes

Ce rapport sera communiqué aux membres du StC de la CMS six mois avant la COP 10. On attend des membres du StC qu'ils répondent en apportant leurs suggestions et commentaires coordonnés quatre mois avant la COP 10.

Après examen, et deux mois avant la COP 10, ce rapport sera mis à la disposition des Parties, de la CMS et des autres Accords apparentés, du PNUE, de même qu'aux Accords environnementaux multilatéraux et d'autres organisations internationales concernées.

Il appartient ensuite à la COP de choisir, ou non, une partie ou l'ensemble d'une option telle qu'elle apparaît dans ce document, ou de choisir ou mettre en place un certain nombre d'activités présentées dans les options.

Examen sur les voies de migration

L'examen sur les voies de migration a été finalisé le 11 mars 2011 et il a été demandé au ISWGoFS d'en comparer les résultats avec leur propre examen. Bien que l'examen sur les voies de migration soit plus spécifique et comprenne une analyse des écarts par rapport à l'accord, bon nombre des questions soulevées dans la revue sur les voies de migration coïncident avec celles soulevées lors du processus de FS, de même que les activités choisies pour s'attaquer à ces questions.

L'examen sur les voies de migration a révélé qu'**un certain nombre d'accords sur les voies de migration pourraient bénéficier d'un regroupement** afin de créer des économies d'échelle, allégeant par exemple les charges administratives. L'examen du FS a constaté que c'était le cas au sein de la famille CMS. La recommandation du groupe sur les voies de migration suggère que la CMS envisage d'avoir des accords-cadres régionaux soutenus par des plans d'action entièrement financés mettant l'accent sur l'habitat les besoins les plus urgents concernant l'habitat et les espèces dans chaque région du monde."

Regrouper, fusionner ou élargir des accords avec des caractéristiques communes peut mener à des économies, mais aussi aider à atteindre une plus grande couverture, augmenter le nombre de Parties, aider à réaliser d'autres possibilités de synergie, identifier les lacunes, permet une approche de l'habitat et développer une véritable approche régionale pour la CMS. Le processus de FS identifie les activités suivantes qui y contribuent:

- Activité 15 – «Renforcement de la collaboration entre les accords de la CMS à travers des projets, des programmes ou des secrétariats basée sur des regroupements géographiques ou autour de groupes d'espèces.»;
- Activité 8 – «Identifier les opportunités pour la coopération et la coordination au niveau local et régional par la création de synergies fondées sur la géographie.»; et
- Activité 11 – «Chercher des occasions de coordonner les réunions entre les institutions, groupes de travail et à travers les accords de famille de la CMS.».

Avoir des **lignes directrices pour la création de nouveaux accords et initiatives**, et un financement adéquat dès le départ, sont des sujets qui ont été abordés tant par l'examen sur les voies de migration que par le processus de FS. Le processus de FS a identifié l'activité suivante :

- Activité 12 – «Actions donnant la priorité à la croissance de la CMS et de la famille CMS.».

Une autre question soulevée par l'examen des voies de migration a été la nécessité d'«harmoniser l'utilisation des indicateurs à travers le travail de toutes les conventions internationales." Avec une recommandation selon laquelle la CMS "devrait examiner la nouvelle gamme d'indicateurs de la CDB en fonction de l'accord sur la nouvelle orientation stratégique de la CDB, ses cibles et ses indicateurs associés, afin d'assurer une certaine harmonie avec eux ". Le processus de FS a également souligné la nécessité d'harmoniser les rapports à travers la CMS en s'appuyant autant que possible sur le travail en synergie entre les MEAs et les autres institutions internationales:

- Activité 9 - «Harmonisation et interopérabilité de la gestion des systèmes d'information et de rapports, dans les cas pertinents et applicables à la famille CMS.»;
- Activité 3 - «Renforcement de la recherche scientifique et de l'information.»; et
- Activité 1 – «Alignement sur la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement».

En ce qui concerne les Mémoires d'accord, l'examen sur les voies de migration met en avant le **manque de financement de certains de ces instruments** : « Le principal problème en termes de maintien des efforts dans de nombreux cas, cependant, semble être le manque de ressources pour coordonner et mettre en œuvre ces initiatives. » Encore une fois, l'examen sur le FS a révélé que certains Mémoires d'accord sont correctement financés et d'autres ne le sont pas, s'appuyant uniquement sur des contributions volontaires. Les activités du FS qui permettraient d'aider à enrayer le problème seraient :

- Activité 10 – «Renforcer la coordination et l'entretien des Mémoires d'accord.» et
- Activité 12 – «Actions donnant la priorité à la croissance de la CMS et de la famille CMS.».

L'examen sur les voies de migration a déclaré qu'« il est important que les nouvelles activités liées à la gestion des voies de migration "se fasse remarquer" et qu'il présente un profil singulier aux décideurs et aux tiers. Les travaux à cet effet devraient être inclus dans tout plan prévisionnel d'activité et la question de la marque/définition (branding) " La question de l'**accentuation du profil de la CMS et de sa famille**, qui peut conduire à une plus grande couverture, un meilleur financement et d'autres possibilités de synergie, a été un thème tout au long du processus de FS et des actions ont été identifiées pour aider à atteindre cet objectif. L'activité suivante répond pleinement à cette question :

- Activité 4 – «Améliorer la communication et chercher des occasions de développer l'intérêt pour la CMS et sa famille».

1. Historique de l'examen de la FS

L'idée de lancer une initiative dont le but est de restructurer le fonctionnement de la famille CMS a pour la première fois été émise par les Parties à la 32^{ème} session du StC en novembre 2007. Lors de cette réunion, les Parties ont reconnu qu'il y avait une incohérence préoccupante entre la croissance rapide de la Convention au cours des récentes années et les moyens humains ainsi que financiers dont elle disposait et qu'elle ne pouvait plus répondre à ses objectifs de façon adéquate. Le StC a donc décidé de créer un comité directeur électronique pour le FS de la Convention, mais la décision n'a jamais été suivie d'une application concrète avant la COP 9.

Étant donné la croissance continue et le succès de la famille CMS ainsi que la reconnaissance dont elle a bénéficié avec l'examen des Nations Unies sur la façon dont l'organisation pourrait se développer en une entité mieux intégrée, par le développement des politiques et de la gestion, la COP 9 a lancé le processus FS intercession. Le but de ce processus FS, comme il est mandaté et établi dans la Résolution 9.13, est d'explorer :

« les possibilités de renforcer la contribution de la CMS et de la famille CMS en faveur de la conservation mondiale, de la gestion et de l'utilisation durable des espèces migratrices sur toute l'aire de répartition ».

La résolution 9.13 a demandé qu'un groupe ad-hoc soit établi avec pour tâche de faire des propositions sur les futures stratégies et la structure de la CMS et de sa famille pour qu'elles soient présentées à la COP 10. Les termes de référence de ce processus FS ont été aussi convenus à la COP 9 et sont présentés à l'annexe de la résolution 9.13. Les termes de référence requièrent que l'ISWGoFS identifie les impacts institutionnels, juridiques, organisationnels et budgétaires de ses propositions et prenne en compte toutes les questions soulevées dans le paragraphe 3 de la résolution 9.13.

L'ISWGoFS devait être pris en charge par le Secrétariat de la CMS, se réunir durant tous le processus FS et consulter ses membres, les Secrétariats de la CMS et de la famille CMS, les Parties, d'autres MEA et ONG et ceux qui ne sont pas des Parties s'il y a lieu. L'ISWGoFS a été habilité à nommer des consultants externes si nécessaire et en 2009, puis de nouveau en 2010, a nommé l'ERIC pour qu'il les assiste dans le processus FS. Ce processus doit être divisé en trois étapes ou phases liées à un calendrier strict ; chacune de ces phases est résumée ci-dessous.

L'ERIC aimerait chaleureusement remercier le président et les membres de l'ISWGoFS, le Secrétariat de la CMS, les Secrétariats de tous les Accords de la famille CMS et tous ceux qui, par leur apports et leurs conseils inestimables, ont contribué au processus du FS.

L'ISWGoFS et l'ERIC remercient sincèrement la France qui, avec la Finlande, a financé l'assistance technique externe ; la Suisse, la France et l'Allemagne pour avoir financé les réunions de l'ISWGoFS, ainsi que l'Allemagne pour sa contribution au financement des traductions.

2. Présentation générale des 3 phases

Remarquez que les informations ci-dessous des phases I et II sont un résumé des rapports extensifs mis à disposition sur le site Internet de la CMS.

2.1. Phase 1: Avantages et inconvénients de la CMS et de sa famille

2.1.1 Objectif

La phase I du processus FS est à l'origine du processus intersession dicté par la résolution 9.13 explorant les possibilités de renforcer la CMS et sa famille. Débutant en juillet 2009 et se terminant par la production d'un rapport final de phase I le 1er janvier 2010, cette phase donne une vue d'ensemble de l'organisation et des activités de la CMS et de sa famille et présente une analyse critique opérationnelle en se concentrant sur les avantages et inconvénients des arrangements actuels, comme le mandate la résolution 9.13.

2.1.2 Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur une analyse documentaire d'une documentation clé comprenant les Accords et les MdA pertinents faisant partie de la famille CMS. Les informations associées, basées sur le Web, ont également fait l'objet d'un examen. Par ailleurs, les données ont été fournies par le Secrétariat de la CMS de même qu'elles sont issues de questionnaires conçus par l'ISWGoFS6, lesquels ont été remplis par les Secrétariats de la famille CMS.

2.1.3 Analyse critique du système actuel

La CMS et sa famille ont eu beaucoup de succès dans la création d'Accords et dans leur travail en faveur de la conservation pendant plus de trois décennies. Un grand nombre de cas exemplaires parsèment l'histoire et le travail actuel de la famille CMS, notamment l'implication et la haute qualité de son personnel. Nous avons dû résumer ce rapport et aucun des problèmes soulevés ci-dessous ne devrait être interprété comme des critiques envers des individus mais plutôt être perçus comme des défis structurels. L'ERIC a aussi perçu que les questions soulevées au début du processus ont déjà commencé à être traitées, ce qui montre à quel point le processus FS a été interactif et répétitif.

2.1.3.1 Intégration et recrutement

La famille CMS compte sur le Secrétariat de la CMS pour fournir une mesure d'intégration à l'ensemble de la famille. Par exemple la plupart des MdA reçoivent leur soutien en Secrétariat, et la plus grande part du soutien scientifique, du Secrétariat de la CMS et du ScC7., ce qui permet de partager l'expertise, l'expérience de la conservation, la cohérence des services, l'apport d'une politique centrale solide et la compréhension de ce dont les MdA ont besoin.

L'équipe du Secrétariat de la CMS est dédiée à son travail (une petite équipe effectue un énorme travail) et remplit de manière flexible de nombreuses fonctions. Pourtant, on attend du Secrétariat de la CMS qu'elle ait suffisamment de ressources en termes de personnel, finances et logistiques pour faire face avec succès à un tel arrangement. Bien que l'on puisse débattre pour savoir si c'est oui ou non le cas et si une repriorisation des agendas de travail permettrait d'aborder cette question, la position de la CMS, Figure 3 ci-dessous, est comparée aux autres MEA en termes de nombres d'instruments et de Parties qu'ils servent, ainsi qu'à leurs financements annuels, en prenant comme référence l'année 2010.

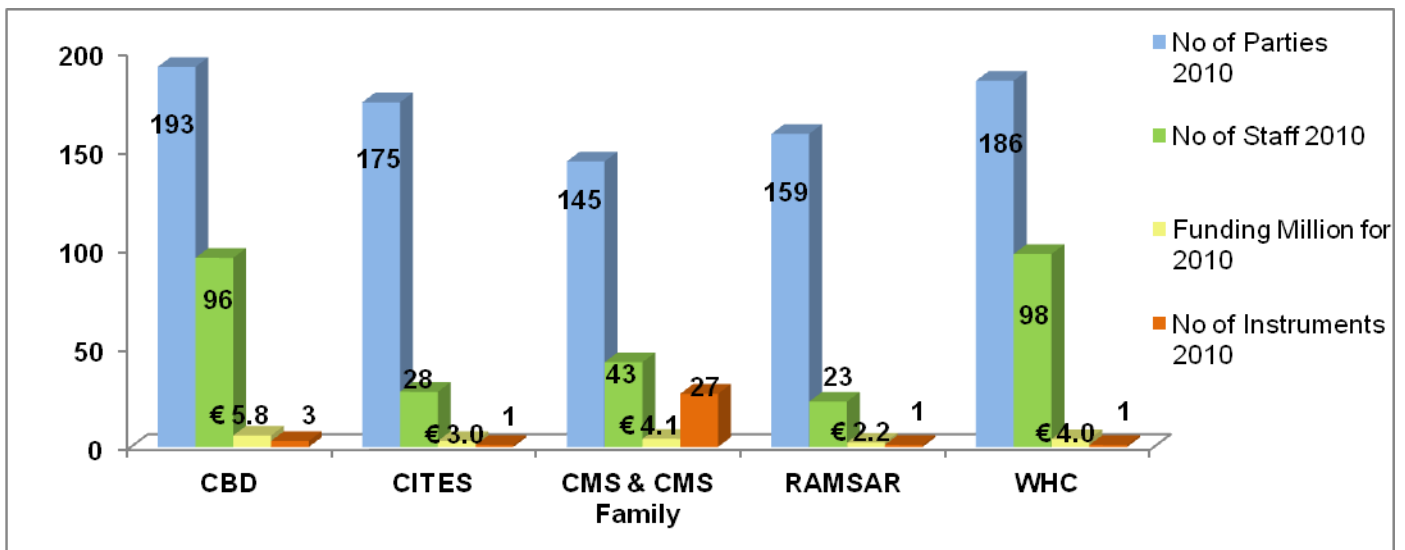


Figure 3 : Nombre de Parties, effectifs, financement et instruments servis⁸.

Même s'il est vrai qu'une mesure de l'efficacité des ressources pourrait être réalisée par différentes méthodes, il existe des secteurs qui sont indubitablement en sous-effectifs (ou qui pourrait bénéficier d'un soutien extérieur) comme le département Information & Renforcement des capacités et le département Politique & Accords, considérant leur charge de travail. Le département Politique & Accords dispose de 4 employés (chef d'unité, assistant de programme, secrétaire à plein temps (actuellement vacant) et un administrateur auxiliaire) qui doivent gérer 15 Accords. Le département Information & Renforcement des capacités dispose de 4 employés (chef d'unité, assistant relations publiques, un secrétaire à temps partiel, un commis et un commis/secrétaire à l'enregistrement partagé avec une autre unité) et doit se charger de 115 Parties et divers groupes de travail intersessions.

L'ERIC a trouvé peu de signes de coopération entre les Accords, la coordination des programmes, au niveau des thèmes sectoriels ou des problèmes liés à l'habitat. Il y a toutefois des exceptions, l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie) a annoncé à la MOP 3 qu'il cherchait à identifier des secteurs de coopération possible entre l'ACAP (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels) et l'AEWA afin d'améliorer la gestion des problèmes relatifs à la conservation des oiseaux de mer⁹.

ASCOBANS et ACCOBAMS, qui ont convenu d'ateliers conjoints sur des sujets communs, sont également d'accord qu'ASCOBANS sera représenté dans le groupe de travail d'ACCOBAMS sur le bruit afin de faciliter le travail des sujets communs sur le bruit marin (voir le rapport de la 18^{ème} réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS AC18)

2.1.3.2 Financement

On peut toujours débattre du manque de financement alloué aux activités de conservation et donc l'ERIC ne commente pas le caractère approprié des budgets centraux (contributions obligatoires des Parties) ou les contributions volontaires. Cependant, pour ce qui est de la structure financière de la CMS, on remarquera que les MdA ne disposent pas, dans la plupart des cas, d'un financement sûr et régulier¹⁰ mais compte sur des contributions volontaires morcelées ce qui peut conduire à une approche parcellaire de la conservation et à un manque de moyens pour faire face à une planification à

⁸ €4,1 millions est basé sur €2,1 millions de la CMS, €674.000 de l'AEWA, €472.000 de l'ACAP (converti du \$Aus), €346.000 de l'EUROBATS, €180.000 de l'ASCOBANS, €232.000 de l'ACCOBAMS

⁹ Signalé à la MOP 3 de l'AEWA.

¹⁰ L'exception est les MdA basés à Abu Dhabi.

long terme, d'où un risque pour la réputation de la CMS quand il s'agit de faire progresser la conservation localement. De toute évidence, on retiendra le cas d'une unité de coordination MdA spécifique qui permettrait d'assurer un suivi très rapproché et direct des décisions de réunions de MdA et qui ainsi permettrait de mieux se focaliser sur l'engagement des Parties.

Nous avons aussi remarqué que pour les Accords, la majorité des dépenses du budget central est dédiée aux affaires institutionnelles, alors que les contributions volontaires sont utilisées pour les activités de conservation.

La Figure 4 ci-dessous compare le budget central et les contributions volontaires entre Accords juridiquement contraignants¹¹.

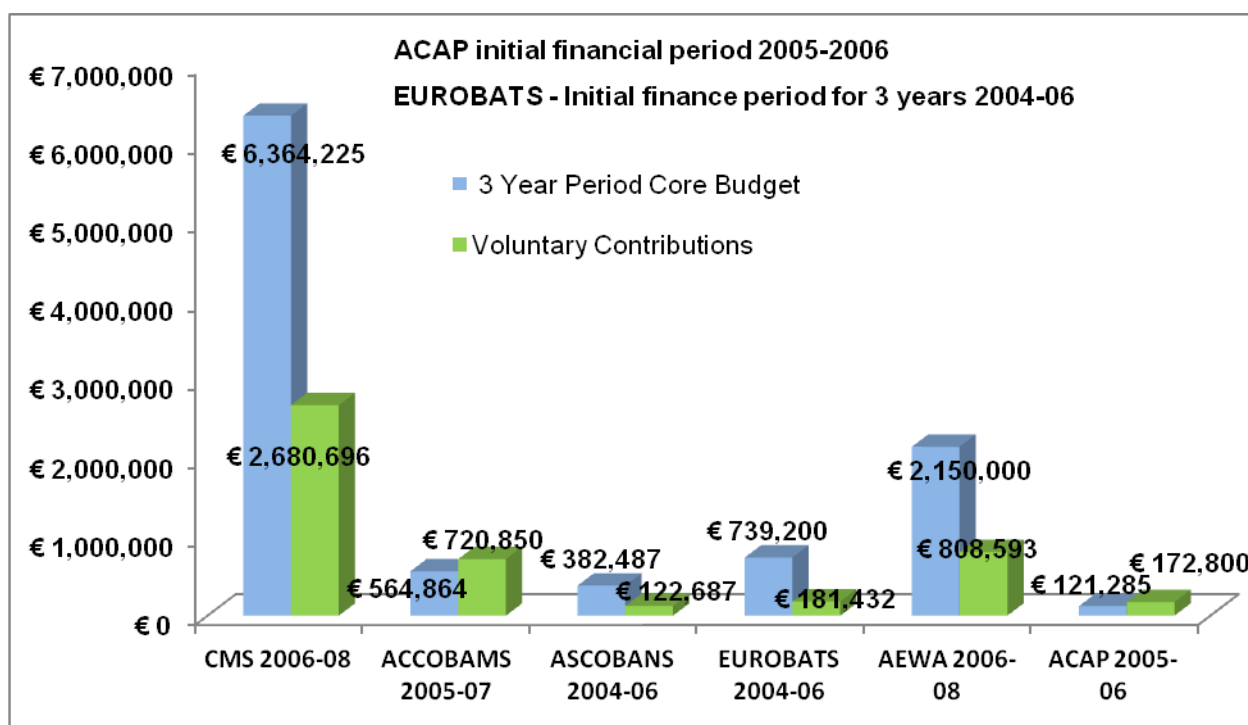


Figure 4 : Budget central et contributions volontaires entre Accords juridiquement contraignants (se basant sur les données disponibles les plus récentes).

Un certain nombre d'Accords auxiliaires ont signalé qu'un manque de financement n'était pas sans conséquences sur la mise en œuvre de leurs plans de travail, ex : l'Accord Gorille n'a reçu aucun financement central à ce jour, le MdA de la grue sibérienne ne peut pas financer la surveillance des oiseaux relâchés, le MdA du cerf de Boukhara ne peut pas développer de réseau pour les zones de protection, et le MdA des mammifères aquatiques d'Afrique occidentale (West African Aquatic Mammals) est paralysé du fait d'un manque de financement. D'un autre côté, le MdA de l'éléphant d'Afrique occidentale qui a besoin d'un financement estimé à US\$120.000 pour pouvoir opérer au cours des trois prochaines années a reçu en 2009 des contributions volontaires s'élevant respectivement à €15.000 et €25.000 euros de la France, mais en mars 2011 ces fonds n'étaient toujours pas dépensés.

Même si on peut débattre du fait que tous les Accords ne sont pas suffisamment financés, en réalité cela peut refléter la priorité des Parties dans l'actuel climat économique et il peut être nécessaire

¹¹ Le Wadden Sea Seals' Agreement (Accord sur la conservation des phoques dans la mer des Wadden) n'a pas fourni d'informations, il ne figure donc pas dans ce tableau. L'Accord Gorille n'existait pas pendant cet exercice budgétaire, il ne figure donc pas dans ce tableau.

d'utiliser le financement actuel de façon plus efficace au niveau de la CMS et de sa famille et/ou reprioriser les activités mandatées.

2.1.3.3 Contrôle de la mise en œuvre

Bien que certains Accords aient déclaré qu'ils contrôlaient la mise en œuvre de leurs plans d'action, nous n'avons trouvé aucun contrôle d'une mise en œuvre coordonnée au niveau de la famille CMS, il est donc difficile à ce stade d'identifier la productivité et les économies que l'on pourrait obtenir au niveau de la CMS et de sa famille. Au niveau central, suite à la 37^{ème} réunion du StC, il a été convenu que l'examen de l'actuel plan stratégique (prolongé jusqu'en 2014) serait entrepris dans la période d'intersession entre la COP 10 et 11 (2012-2014)⁴.

2.1.3.4 Renforcement des capacités

Dans certains états des aires de répartition le renforcement des capacités et la formation sont insuffisants pour le personnel technique. Par ailleurs, certains états des aires de répartition ne bénéficient pas toujours d'un équipement technique suffisant pour que le personnel technique puisse mener à bien ses missions, ex : surveillance et études écologiques. Le budget actuel de la CMS des ateliers de formation s'élève à €21.81413 pour la période 2009-2011 ce qui de toute évidence ne couvre pas cette insuffisance. Cependant, on ne dispose pas d'outils internes, tel qu'un intranet, qui pourraient être une solution économique à certains de ces problèmes de renforcement des capacités.

2.1.3.5 Couverture de la famille CMS

La CMS aspire à un champ d'application mondial. La Figure 5 illustre le nombre de Parties à la CMS par région et le pourcentage des états des aires de répartition dans cette région qui sont des Parties.

⁴ L'élaboration du nouveau plan stratégique de la CMS pour 2015-2017, qui prendra pleinement en compte le processus de la structure future, pourrait être confiée à un groupe de travail intersession établi à la COP10.

¹³ Résolution 9.14 de la COP 9

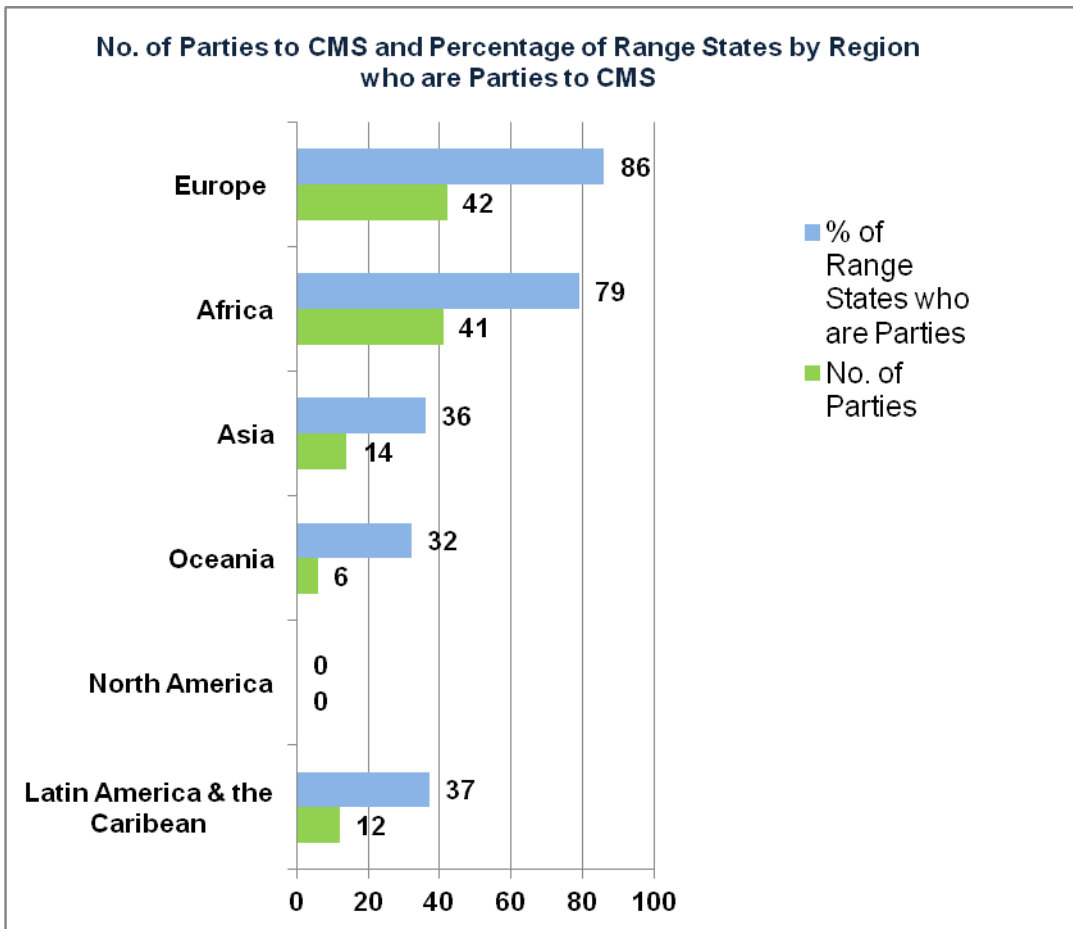


Figure 5: Nombre d'états des aires de répartition par région qui sont des Parties à la CMS

La Figure 6 ci-dessous illustre le pourcentage des Parties de la CMS considéré par région du monde.

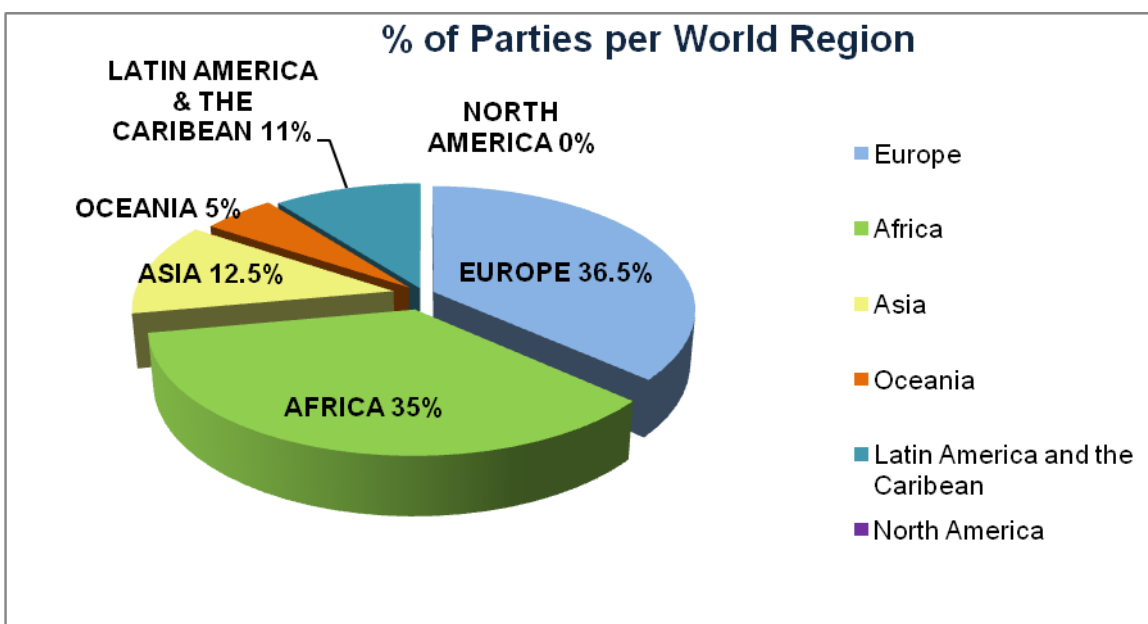


Figure 6 : Pourcentage des Parties par région

Depuis le début du processus FS, la CMS s'est plus encore efforcé sa visibilité et sa présence en Amérique du Nord et a fait connaitre son intention de recruter un administrateur de programme associé (P2) pour la région Amérique du Nord. Le bureau d'Abu Dhabi est bien placé régionalement pour couvrir le Moyen Orient et l'Asie Centrale et sert le MdA des oiseaux de proie (rapaces) et le MdA des Dugongs. L'Accord de l'IOSEA s'applique à la région du sud-est asiatique et de l'océan indien.

La Figure 7 ci-dessous montre la différence entre les états des aires de répartition et les signataires¹⁴ des MdA des Accords existants.

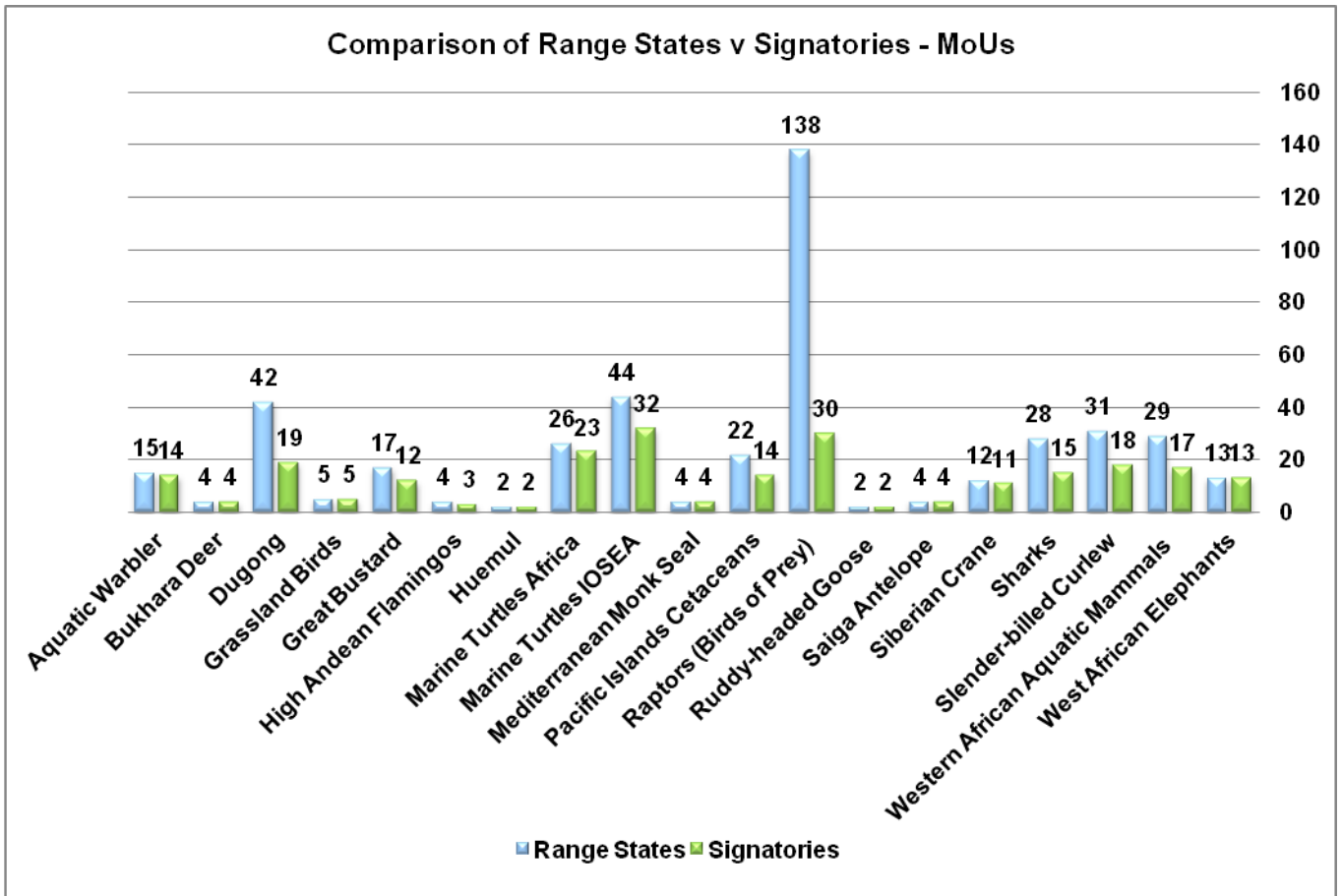


Figure 7: Comparaison entre les états des aires de répartition et les signataires des MdA.

¹⁴ Le MdA des requins n'est pas inclus, car il n'y a pas un nombre défini d'états d'aires de répartition.

La Figure 8 compare les états des aires de répartition et les Parties existantes liées par un Accord juridiquement contraignant (Accords).

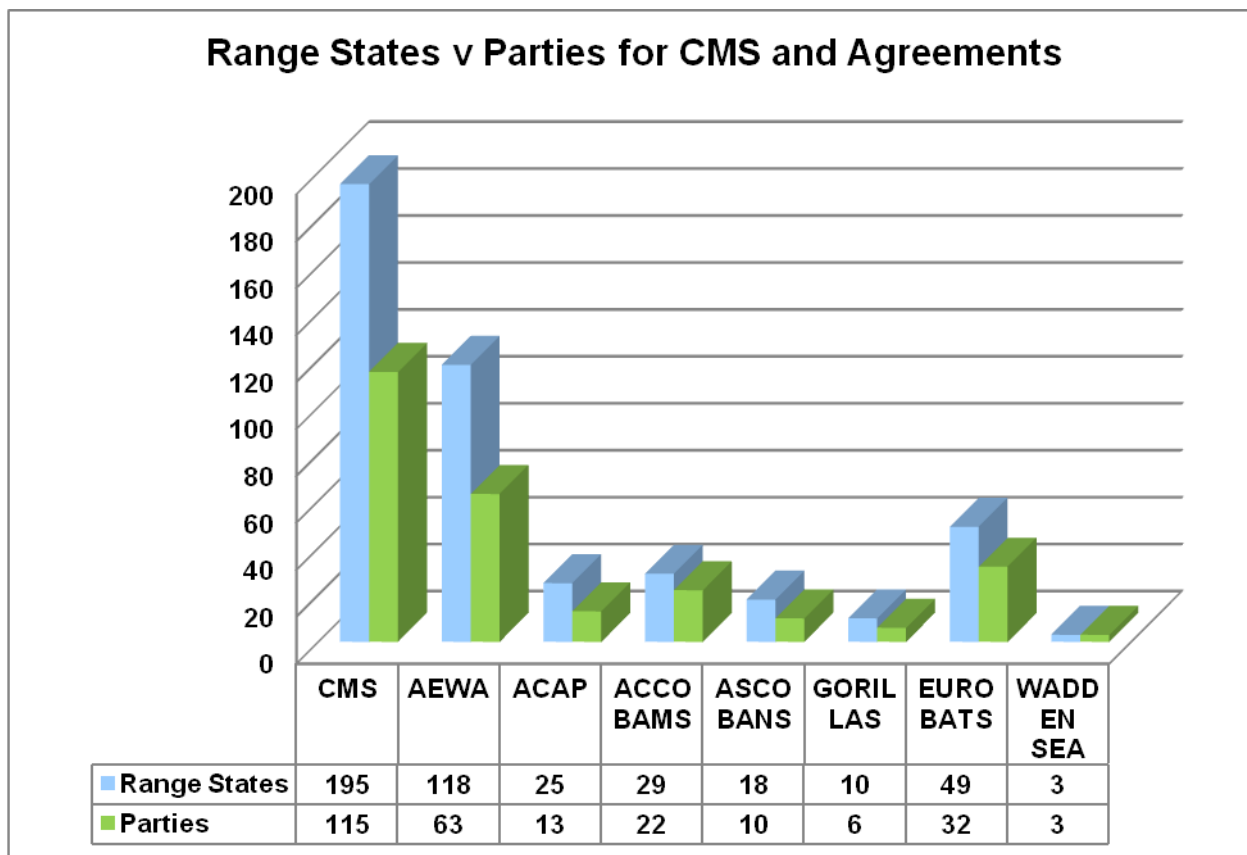


Figure 8 : Comparaison entre les états des aires de répartition et les signataires de la CMS et des Conventions filles.

2.1.3.6 Rapport

L'ERIC s'est aperçu que le fardeau des rapports était important pour les Parties et qu'elles n'avaient pas toujours les ressources ou le temps de produire ce qui était demandé. Cela est dû au volume de rapports exigés (étant parfois parties prenantes dans plus d'un Accord de la CMS, ainsi que dans d'autres MEA et institutions apparentées) et aussi dû à un manque d'harmonie entre les rapports. Bien qu'un certain nombre d'instruments aient produits un mandat pour travailler sur cette harmonisation (ex : CMS et AEWA), il n'y a pas de coordination au niveau de l'ensemble de la famille CMS sur les périodes de rapports ou de système de rapport normalisé pour l'ensemble de la famille CMS.

D'autres problèmes ont été soulevés par les Parties, comme le fait que des questions posées dans des rapports étaient parfois dupliquées entre les différents Accords et menaient à des inefficacités et une duplication du travail. Là où divers centres de liaison nationaux ont été identifiés par les gouvernements pour différents Accords, ce problème est aggravé par exemple lorsque les centres de liaison nationaux ne communiquent pas entre eux ou du fait de différences entre les décisions prises par les Parties et/ou signataires des différents instruments sur ce qu'il convient de rendre compte et le niveau d'informations à fournir. Tout cela veut aussi dire qu'il est difficile pour les Secrétariats de fusionner les rapports individuels en un rapport unique résumant la position collective de tous les Parties/signataires.

Nous aimerions aussi indiquer qu'il n'y a pas d'harmonisation des rapports au niveau des Conventions¹⁵ liées à la biodiversité, ce qui accroît d'autant plus la charge sur les Parties, également membres d'autres Accords internationaux, qui trouvent que les exigences en matières de rapports auxquelles elles doivent se soumettre sont de plus en plus importantes.

2.1.3.7 Données techniques

L'accès aux données techniques au niveau de la famille CMS est variable, même si certains Accords ont développé des systèmes avancés, par exemple l'IOSEA Marine Turtle Interactive Mapping System (système cartographique des tortues marines) (développé par le PNUE-WCMC). D'autres Accords se sont associés à d'autres organisations, par exemple l'AEWA pour produire l'outil Critical Site Network (réseau de sites critiques) pour le projet Wings over Wetlands. Cependant ce savoir-faire n'est pas utilisé au niveau de la famille CMS.

Concernant le système de gestion de l'information de la CMS, la mise en œuvre d'un projet liant les données de sources externes, de manière directe et efficace, au savoir et à l'information générée au sein de la CMS, n'a pas été pleinement réalisée¹⁶.

2.1.3.8 Taux d'activité

La famille CMS a eu beaucoup de succès dans la signature des Accords, avec 7 Accords juridiquement contraignants et 19 MdA en existence en avril 2011. Cela montre que l'on a conscience de la nécessité de protéger la biodiversité, le rôle important que jouent les espèces migratrices dans les écosystèmes nationaux, la bienveillance des gouvernements envers la CMS et l'excellente capacité de négocier du personnel de la CMS. Toutefois, une croissance rapide sans consolidation peut signifier que des ressources déjà limitées sont encore plus sollicitées, d'où un risque d'application inégale de tous les Accords, qu'ils soient nouveaux ou anciens. Des opportunités de consolidation peuvent aussi être manquées.

Le diagramme ci-dessous montre la croissance des Accords juridiquement contraignants ou non, au cours des 20 dernières années. La croissance de la famille CMS a principalement eu lieu au cours des 10 dernières années (2001-2010), 19 Accords ayant été conclus dans cette période, comparés aux 7 de la décennie précédente (1991-2000). La dernière période de 5 ans (2006-2010) a vu une croissance exponentielle de la famille CMS avec la création de 12 nouveaux Accords, 11 d'entre eux ne recevant que des contributions volontaires et étant largement soutenus par la CMS, le ScC (conseil scientifique) et le département Politique & Accords du Secrétariat (actuellement directement pourvu d'un directeur d'unité, d'un administrateur auxiliaire(JPO), d'un assistant de programme et d'un secrétaire à temps partiel. Le Secrétariat de la CMS a affirmé que deux nouvelles affectations sont prévues pour le département précédemment mentionné ci-dessus en 2011 à savoir un JPO à temps partiel et un détachement d'administrateur P2.

¹⁵ Le PNUE travaille dessus et en 2008 a produit un rapport '*Joint core reporting elements of biodiversity-related Conventions and agreements*' préparé par la Division juridique environnementale et des Conventions du PNUE et du PNUE-WCMC.

¹⁶ PNUE/CMS/Conf.9.18/Rév.1

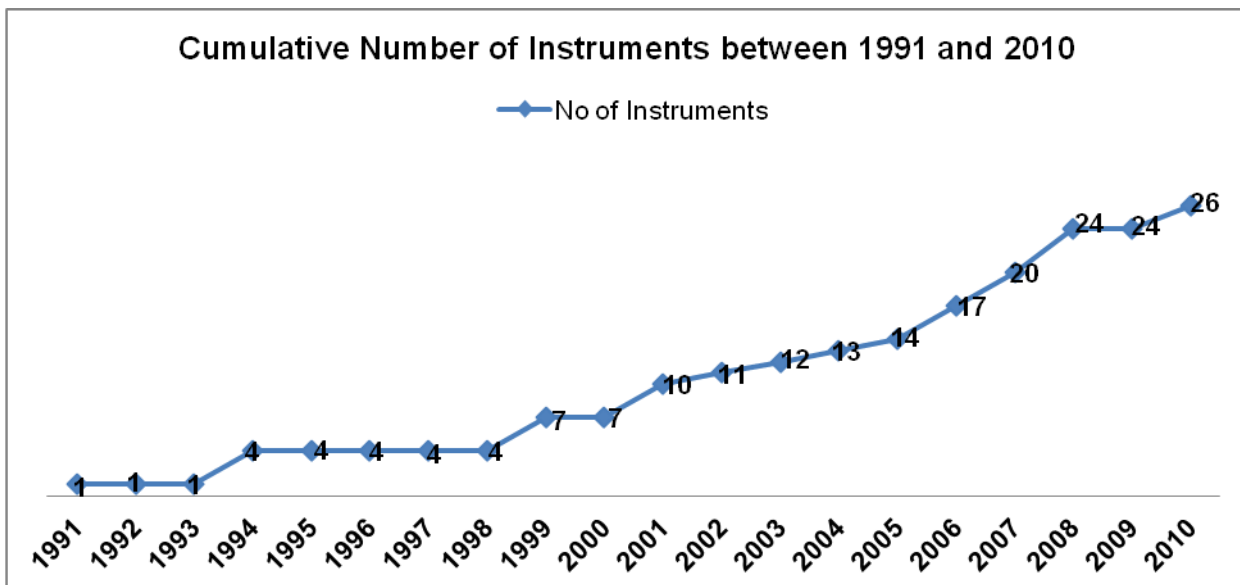


Figure 9 : Croissance d'une année sur l'autre des instruments juridiquement contraignants et non-contraignants.

2.1.3.9 Régionalisation et localisation

La CMS est réellement présente dans les régions grâce à ses Parties, mais il s'agit d'une organisation qui travaille pour l'essentiel de son centre administratif à Bonn. On a aussi perçu, de la part de certaines des Parties, un besoin de travail de conservation sur le terrain et d'une présence locale de la CMS, que ce soit via le Secrétariat ou par le biais d'un engagement plus important d'une ou plusieurs Parties régionales. Nous aimerions ici clarifier le fait que la régionalisation ne fait pas référence à une décentralisation des activités de la CMS. Elle signifie disposer d'une présence régionale et/ou locale avec assistance et coordination d'une présence centralisée de la CMS à Bonn afin d'exploiter les synergies et opportunités locales.

Comme il en est fait mention auparavant, la CMS fait actuellement savoir qu'elle recrute un administrateur de programme associé (P2) pour la région Amérique du Nord et qu'elle est présente à Abu Dhabi et Bangkok.

2.1.3.10 Synergies

La recherche d'un travail synergique exige des politiques claires et de haut niveau pour obtenir les meilleurs résultats, l'alignement des objectifs, la division du travail, le maintien de relations à long terme et une coordination sur le terrain des actions de conservation.

La famille CMS a récemment fait des efforts pour travailler en synergie avec d'autres organisations et partenaires internationaux. Les initiatives, comme la réunion de mars 2011 avec la CITES sur une collaboration commune, la retraite commune des Conventions sur la diversité biologique et la (leur) déclaration commune au débat de haut niveau à la 10^{ème} Conférence des Parties de la CDB sur la collaboration, l'analyse en cours du plan stratégique de la CDB (Convention sur la Diversité Biologique) par le Secrétariat de la CMS et le travail sur l'IPBES (Groupe Intergouvernemental d'Expertise sur la Biodiversité - GIEB), sont tous de très bons exemples.

La CMS annonce actuellement qu'elle cherche à recruter un consultant pour travailler sur la liaison inter-agence, y compris la mise en place de politiques et un travail en collaboration avec la CITES, menant à la COP 10.

2.2. Phase 2: Développement des activités

2.2.1 Objectif

Pour chacune des questions mentionnées au point 3 de la résolution 9.13 et à la lumière du résultat de l'évaluation de l'actuelle situation de la CMS, l'ISWGoFS a proposé un certain nombre d'activités qui pourraient améliorer les opérations en cours et, au besoin, résoudre toute difficulté rencontrée et présagée dans le fonctionnement de la CMS et de sa famille.

2.2.2 Méthodologie

La deuxième étape ou phase II de ce processus repose sur le rapport de phase I du processus FS de l'ERIC, sur les réponses aux questionnaires de phase II pour les Parties/signataires des instruments de la CMS, sur les MEA et partenaires (préparés par l'ISWGoFS) adressés aux Parties de la CMS, aux MEA et à d'autres partenaires de la CMS (ex : ONG et institutions scientifiques) et les résultats de la réunion de l'ISWGoFS le 12 juillet 2010. Lors de la réunion, un atelier passionnant a été tenu où les membres de l'ISWGoFS ont proposé un grand nombre d'activités pour améliorer la CMS et sa famille en prenant en compte les questions soulevées dans la résolution 9.13 paragraphe 3 et les documents de l'ERIC pour la réunion.

2.2.3 Activités

Suite à la réunion du 1^{er} et 2 juillet 2010, on a demandé à l'ERIC de fournir une estimation détaillée des coûts de mise en œuvre des activités qui traitent les problèmes identifiés en phase I, ainsi que des informations sur l'impact des activités en termes d'effet juridique, d'effet institutionnel, d'effet de conservation, d'intégration au sein de la famille CMS et de synergies avec les organisations extérieures.

L'ERIC a alors préparé un certain nombre de documents avec des options pour l'ISWGoFS qui regroupaient ces activités par thème commun. Cependant, du fait de contraintes temporelles, le président de l'ISWGoFS a mandaté le regroupement des activités sous quatre options – à savoir : la concentration, la décentralisation, l'idéal et le coût réduit ; les deux premières ayant aussi été proposées pour être considérées par l'ERIC.

Plus tard l'ISWGoFS a accepté le développement des activités mais a rejeté les quatre options. Cependant la phase II et le rapport qui a suivi ont été à la base du développement du rapport de phase III.

Du fait que l'information appropriée se trouve aussi maintenant dans la prochaine phase, nous allons procéder au débat de la phase III.

2.3. Phase 3: Développement de 3 options

2.3.1 Objectif

Sur la base de l'hypothèse développée suite à la phase II par la mise en œuvre des activités qui traitent les questions soulevées à la phase I, l'ISWGoFS a proposé trois options différentes pour l'organisation future et le développement stratégique de la CMS et de la famille CMS. Les avantages et inconvénients de chaque option quant à leur impact sur les questions institutionnelles, organisationnelles, juridiques et financières de la CMS et de sa famille sont esquissés dans les

tableaux 3, 5 et 6 de ce rapport. (Voir l'Annexe 1 pour en savoir plus sur les impacts de chaque activité concernant ces quatre questions soulevées dans la résolution 9.13).

2.3.2 Méthodologie

Étant donné le grand nombre d'activités proposées en phase II, beaucoup d'entre elles ayant un thème commun mais se distinguant de manière générale sur une base temporelle, l'ERIC les a groupées par thème puis les a différenciées en fonction de leur mise en œuvre à court, moyen ou long terme. Le court terme fait référence à une mise en œuvre finale de l'activité dans une COP (ex : en 2014), le moyen terme dans deux COP (ex : en 2017) et le long terme dans trois COP (ex : en 2020). Ce délai d'exécution permet de mettre en œuvre les activités qui doivent être démarrées immédiatement mais dans le cadre d'un calendrier réaliste pour leur réalisation. À des fins d'information, un tableau groupant toutes les activités par option et calendrier se trouve à l'annexe 4.

Étant donné le climat financier actuel, les coûts étaient au premier plan des préoccupations de l'ISWGoFS. Toutefois, le WG n'a pas voulu, en se basant sur les coûts, considérer comme exclues les options ou les activités identifiées par l'exercice de la FS et a donc demandé à l'ERIC de fournir des coûts détaillés pour que les activités soient mises en œuvre sur la base d'une fourchette de coûts (faibles, moyens, élevés).

Les résultats finaux de cet exercice sur les coûts estimés se trouvent à l'annexe 2 de ce rapport. Pourtant, sans une meilleure compréhension de la mise en œuvre des plans stratégiques et d'action actuels, et la réévaluation des priorités de gestion pour qu'elles correspondent à l'option choisie, et donc une compréhension des économies résultantes, les coûts actuels ne peuvent être établis avec certitude¹⁷. Les coûts ont été calculés sur une période budgétaire de trois ans et on a, à ce stade, identifié des coûts potentiels supplémentaires pour la CMS et sa famille au-delà et au-dessus du courant budget central, ainsi que fourni une estimation financière pour la contribution en temps du personnel existant, laquelle est déjà couverte par les budgets centraux.

Les 3 options sont décrites puis présentées sous un format tabulaire, chaque option étant évaluée face aux entêtes ci-dessous :

- a) Brève description de l'option ;
- b) Buts et objectifs de l'option ;
- c) Impacts organisationnels ;
- d) Impacts juridiques ;
- e) Stratégies et impacts financiers ;
- f) Impacts institutionnels ;
- g) Problèmes de phase I abordés.

2.3.3 Les options

L'ISWGoFS choisit 3 options contenant des activités qui traitent dans une mesure différente de toutes les questions qui ont été soulevées à la phase I. Les options sont cumulatives dans la mesure où les activités présentent dans l'option 1 figurent aussi dans l'option 2 et dans la mesure où les activités présentent dans l'option 2 figurent aussi dans l'option 3, comme l'illustre la Figure 10 ci-dessous. L'objectif derrière ces options est d'accroître le rôle de la CMS, dans sa contribution à l'amélioration de la conservation, nécessaire à la préservation des espèces migratrices.

¹⁷ L'annexe 2 est un résumé de l'estimation des coûts, car il y a une très grande quantité de données dans l'estimation complète.

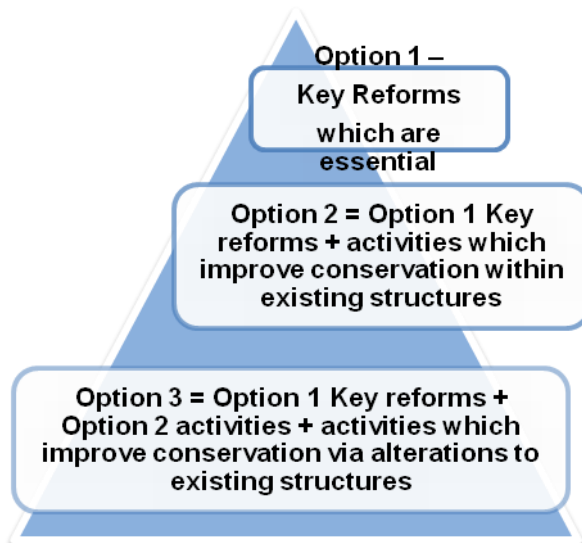


Figure 10 : Pyramide des options.

Les options sont les suivantes:

Option 1 – Réformes clés – Contient toutes les activités qui par essence améliorent la productivité de la CMS et de sa famille en abordant les préoccupations identifiées dans la phase I. L’option 1 comprend les opportunités qui peuvent être réalisées à court terme, peuvent résulter en un changement organisationnel, mais ne nécessitent pas de changement institutionnel.

Option 2 – Améliorer la conservation au sein des structures actuelles - En plus des activités essentielles figurant dans l’option 1, cette option comprend les activités souhaitables qui améliorent la capacité de la CMS à aborder la conservation des espèces et abordent les menaces sans altérer en aucune façon les structures institutionnelles existantes de la CMS ou de sa famille.

Option 3 – Améliorer la conservation en modifiant les structures existantes – en plus des fondamentaux de l’option 1 et des activités souhaitables de l’option 2, cette option comprend les activités souhaitables qui améliorent la capacité de la CMS à aborder la conservation des espèces et le problème des menaces, modifient une ou plusieurs des structures institutionnelles existantes de la CMS ou de sa famille et qui peuvent nécessiter des changements juridiques au niveau de la Convention et/ou de ses Accords auxiliaires.

2.4 Recommandation de l’ISWGoFS

L’ISWGoFS a pris la décision de ne pas recommander l’une des trois options et souhaite laisser les Parties faire leur choix.

2.5 Prochaines étapes

Ce rapport sera communiqué aux membres du StC de la CMS six mois avant la COP 10. On attend des membres du StC qu’ils répondent en apportant leurs suggestions et commentaires coordonnés quatre mois avant la COP 10.

Après examen, et deux mois avant la COP 10, ce rapport sera mis à la disposition des Parties, de la CMS et des autres Accords apparentés, du PNUE, de même qu’aux Accords environnementaux multilatéraux et d’autres organisations internationales concernées.

3. Options

3.1. Option 1: Réformes clés (fondamentales)

L'option 1 traite essentiellement du court terme¹⁸ et donc, dans une mesure limitée, de toutes les questions soulevées à la Phase I : le recrutement et l'intégration, le contrôle de la mise en œuvre, le renforcement des capacités, le champ d'application de la famille CMS, les rapports, les données techniques, le niveau de croissance de la famille, la régionalisation/localisation et les synergies. Certains ont vu cette option un peu comme une cueillette de fruits à porter de main, avec des activités réalistes et réalisables. Cependant, ce n'est pas parce que quelque chose est plus facile d'accès qu'il n'en a pas moins de valeur, mais peut être offre-t-il une première étape vers la pleine réalisation de buts à plus long terme.

Parmi les 12 activités qui se trouvent sous cette option, quatre d'entre elles peuvent être entièrement mises en œuvre dans les trois échéanciers (court, moyen et long termes) car l'ensemble de leur sous-activités se trouve dans l'option 1. Les 8 autres activités présentent des sous-composants ou des sous-activités compris dans l'option 2 ou 3 ; en tant que telles ces 8 activités ne seront que partiellement mises en œuvre si l'option 1 est au bout du compte l'option préférée.

Les quatre activités, qui sont pleinement mises en œuvre dans l'option 1, sont les suivantes :

- « Alignement avec les réformes de l'IEG » (Gouvernance environnementale internationale) – ce qui implique une période plus longue et les résultats sont pour le moment inconnus ;
- « Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille » – un grand nombre d'activités sont attachées à cet objectif d'où une meilleure intégration de l'ensemble de la famille CMS, le but est d'améliorer la visibilité de la CMS et cela peut conduire à un champ d'application mondial. Cette activité est d'ailleurs presque entièrement appliquée, la seule sous-activité qui n'est pas couverte dans l'option 1 est la traduction des documents d'instructions par les Parties, ce que présente l'option 2 ;
- « Mener à bien une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources (humaines et financières) » - ce qui permettra d'avoir une bonne compréhension de la valeur ajoutée de la CMS, d'identifier les inefficacités et les lacunes de la conservation auxquels il faut remédier ; et
- « Des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS » – cela permettra une intégration complète des plans d'actions de la conservation au niveau de la famille, d'identifier les lacunes et de travailler sur les questions sectorielles.

En analysant les avantages des 4 activités ci-dessus, on voit qu'elles mènent toutes à une meilleure intégration, à une réduction de la duplication du travail, à un contrôle de la mise en œuvre et à une évaluation des ressources – tout compte fait à une utilisation plus efficace des ressources limitées en

¹⁸ Voir l'annexe 3 pour la Mise en œuvre de l'option phase III par échéancier.

travaillant de façon plus intégrée et synergique, ce qui est en fait le thème le plus important de cette option.

La Figure 11 ci-dessous établit deux types de coûts estimés pour l'option 1, à savoir les coûts totaux de l'option et les nouveaux coûts de l'option. Les coûts totaux de l'option comprennent les coûts applicables du personnel actuel de la CMS et de sa famille, qui ne sont pas des nouveaux coûts et qui seront déjà inclus dans les budgets centraux (contributions obligatoires des Parties). Ceux-ci sont les coûts totaux de l'option 1 qui vont de € 2.025.129, €3.421.843 à €5.665.449 (cela dépend de la façon dont les activités sont mises en oeuvre) et sont basés sur une période budgétaire de trois ans. Les véritables coûts nouveaux ou additionnels estimés pour la CMS et sa famille concernant cette option (à l'exclusion des coûts du temps du personnel existant) vont de €1.41.135, €2.769.869 à €4.931.395.

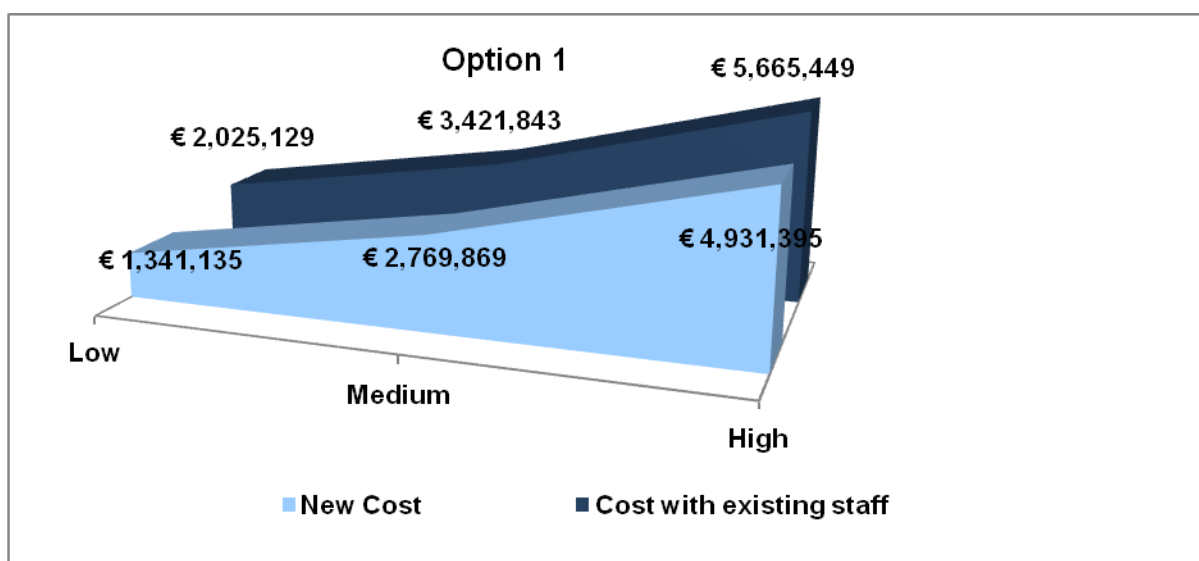


Figure 11 : Option 1 coûts.

Cependant, il y a un nombre d'activités compris dans cette option 1 qui sont susceptibles de conduire à des économies d'organisation ainsi qu'à de plus grandes opportunités de collecte de fonds; améliorer la visibilité de la CMS mondialement et parmi les MEA et d'autres institutions internationales, comprendre ce que la CMS peut offrir en termes de synergies, comprendre la valeur ajoutée de la CMS et éviter de reproduire le travail au niveau de la famille CMS grâce à des analyses d'écart et des évaluations de ressources.

Sous l'option 1, les secteurs d'économies potentiels que l'on peut identifier à ce stade, comprennent :

- Entreprendre une analyse des lacunes et une évaluation des ressources financières et humaines peut demander un surcroît de financement mais, une fois que les procédures ont été établies, cela peut permettre de réaliser des économies potentielles par une priorisation des fonds disponibles et en évitant de s'engager dans des programmes et des projets inefficaces ;
- Il est probable qu'une harmonisation des données soit susceptible de réduire les coûts en rassemblant les rapports nationaux et permette de libérer les emplois du temps affectés à cette tâche ;
- Rechercher et développer des opportunités pour coordonner les réunions au sein de la famille CMS peut mener à des économies financières en matière de déplacements, lieux de réunion et coûts accessoires. Des services centralisés peuvent permettre de négocier des remises sur les

volumes et une utilisation coordonnée du personnel pour des tâches identiques et ainsi libérer des compétences et des ressources en personnel ; et

- Une hiérarchisation de la croissance de la CMS et de la famille CMS peut assurer des économies en ciblant l'utilisation des ressources et en les partageant mieux au niveau de la famille CMS.

Nous avons essayé d'éviter de recruter du personnel pour la CMS du fait des coûts élevés et de la durée des périodes de recrutement et, dans la mesure du possible, avons plutôt fait appel à des consultants, ONG et d'autres soutiens externes, ainsi qu'à l'aide des Parties. En fait la version économique de l'option 1 repose sur un meilleur soutien des parties pour améliorer le recrutement du personnel, ex : en faisant appel à des administrateurs auxiliaires (JPO) et des coordinateurs locaux localisés chez les Parties.

Cependant, il y a quand même un certain nombre de nouveaux employés de la CMS dans cette option, en fonction de la fourchette de coûts choisie. Certaines des fonctions au sein de la CMS sont nouvelles, comme celle de l'administrateur chargé de la mise-en-œuvre de la Convention et celle de l'administrateur des communications, alors que d'autres augmentations de personnel peuvent cibler plutôt les aires de travail considérées comme étant en sous-effectif proportionnellement à leur charge de travail, tel que le département Politique et Accords.

Il y aura aussi des défis organisationnels à relever avec cette option, car (comme pour d'autres) elle repose sur l'emploi du temps actuel du personnel (un montant estimé entre €737.054. €651.974 et €638.994 et basé sur un pourcentage du temps s'étalant sur une période budgétaire de trois ans), il ne s'agit pas là d'un nouveau coût mais cela peut demander une priorisation des agendas de travail.

Le tableau 2 fournit un résumé des nouvelles recrues estimées sous cette option.

Cette plus large gamme des coûts dépend des nouvelles recrues pour la CMS. On remarquera qu'il s'agit là d'une simple évaluation provisoire qui devra être parachevée par une évaluation complète des ressources actuelles et de l'utilisation de ces ressources.

Option 1 :	Faible	Moyen	Élevé
Nouveau personnel	1 x JPO plein temps P1 pendant au moins 1 an	1 x directeur des communications P2 temps partiel	1 x directeur des communications P2 plein temps
	Consultant (source de personnel extérieur)	Consultant (source de personnel extérieur)	1 x directeur d'exécution plein temps (P2)
	1 x coordinateur de MdA plein temps, basé à Bonn (P2)	2 x coordinateurs de MdA plein temps, basés à Bonn (P2)	3.5 x coordinateurs de MdA plein temps, basés à Bonn (P2)
	4 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans des états d'aires de répartition de MdA	7 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans des états d'aires de répartition de MdA	14 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans des états d'aires de répartition de MdA

Tableau 2 : Nouveaux besoins en personnel potentiels pour l'option 1

Le tableau 3 fait un résumé de l'option 1, notamment en présentant une vue globale des impacts organisationnels, légaux, financiers et institutionnels de l'option et de la façon dont elle aborde les questions identifiées dans la phase I.

Tableau 3: Résumé de l'option 1

OPTION 1 : RÉFORMES CLÉS

Description de l'option	Buts et objectifs de l'option	Impacts organisationnels	Impacts juridiques	Impacts financiers	Impacts institutionnels	Problèmes de phase I abordés
<p>L'option 1 cherche à traiter les faiblesses au sein de la CMS et de sa famille, mises en évidence dans la phase I du programme de travail de la structure future.</p> <p>Elle identifie les actions et activités essentielles et celles qui améliorent la productivité au sein de la CMS et de la famille CMS.</p>	<p>Traiter les inconvénients et les problèmes majeurs au sein de la CMS et de sa famille</p> <p>Contribuer aux et jouer un rôle clé dans les réformes de l'IEG.</p> <p>Améliorer et accroître la communication au sein de la famille CMS et auprès de l'ensemble de la communauté biodiversité.</p> <p>Appliquer une approche stratégique au travail de priorisation en identifiant les lacunes et l'efficacité des ressources ainsi qu'en assurant la coordination des plans stratégiques pour la famille CMS ;</p> <p>Parvenir à une présence stratégique dans les régions et développer le travail de partenariat tout en maintenant la cohérence des agendas.</p> <p>Réaliser l'harmonisation et l'interopérabilité de la gestion des informations au niveau de la famille CMS là où c'est réalisable.</p> <p>Parvenir à une efficacité opérationnelle grâce aux économies d'échelle (ex : par un service et une coordination renforcés auprès des MdA et la priorisation des réunions).</p> <p>Prioriser la croissance de la</p>	<p>Avantages</p> <p>Mène à de plus grandes économies d'échelle, Améliore la coopération et la coordination au sein de la famille CMS d'où une meilleure intégration.</p> <p>Améliore le renforcement des capacités, ce qui peut aider à soumettre des mesures de conservation.</p> <p>Aide à la priorisation des ressources et permet de réduire la duplication des efforts d'où une meilleure efficacité des ressources.</p> <p>Accroît l'échange et la qualité des données et aide à la mise en œuvre.</p> <p>Réduit la charge administrative et le fardeau des rapports.</p> <p>Meilleure sensibilisation à la CMS, à la fois mondialement et localement.</p> <p>Renforce la subsidiarité, s'assurant que les décisions sont prises au bon niveau.</p> <p>Assure un recrutement plus important pour les MdA au niveau local.</p>	<p>La majorité des activités figurant sous l'option 1 n'impliquent pas de changements juridiques dans le texte de la Convention ou au niveau de l'un des Accords.</p> <p>Certaines des activités demanderont que des résolutions soient prises par la COP.</p> <p>Peut demander des Mémoires de coopération avec les ONG et d'autres tiers.</p> <p>Les droits sur la propriété intellectuelle peuvent être un problème en ce qui concerne par exemple l'appropriation des logiciels.</p> <p>Demandera des arrangements contractuels avec les organismes extérieurs.</p> <p>Coût du temps passé par le personnel juridique à écrire des mémoires, lesquels doivent être clairement définis afin qu'il n'y ait aucun</p>	<p>Avantages</p> <p>En fonction du niveau de mise en œuvre (coût faible, moyen ou élevé) des économies institutionnelles et organisationnelles devraient être faites et l'application des Accords améliorée.</p> <p>Meilleures opportunités de collecte de fonds grâce à un meilleur partenariat et des opportunités plus tangibles de s'engager auprès du secteur privé.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Il faudra trouver <i>un financement complémentaire</i> pour cette option. Le montant dépendra de la façon dont l'option est mise en œuvre estimant les coûts totaux de l'option allant.</p> <p>Coût faible €2.025.129 Coût moyen €3.421.843 Coût élevé €5.665.449</p> <p>Cette option repose largement sur l'actuel emploi du temps du personnel et sur les consultants et donc, une redistribution du travail</p>	<p>Avantages</p> <p>Aide les institutions à identifier les lacunes de mise en œuvre.</p> <p>Permet une approche plus intégrée du développement des Accords.</p> <p>Aide les institutions à parvenir à une meilleure mise en œuvre des Accords.</p> <p>Meilleure évaluation des ressources au niveau institutionnel</p> <p>Améliore l'intégration au sein de la famille CMS et aide les institutions à avoir un impact plus fort au niveau régional et local.</p> <p>Synergies au niveau de la famille CMS et davantage de synergies à la fois avec les MEA, ONG, organisations parapubliques, et d'autres acteurs, qu'ils soient ou non dans la biodiversité.</p> <p>Favorise une meilleure communication entre la famille CMS et les institutions et en améliore la visibilité mondialement.</p> <p>Améliore l'intégration et les relations synergétiques au sein la famille CMS.</p>	<p>Intégration et recrutement</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Synergies</p> <p>Données techniques</p> <p>Fardeau des rapports</p> <p>Couverture de la famille CMS</p> <p>Contrôle de la mise en œuvre</p> <p>Régionalisation/ Localisation</p> <p>Croissance de la famille CMS</p>

	<p>famille CMS.</p> <p>Parvenir à une mise en œuvre accrue des plans d'action des Accords.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Un recrutement accru résulte en un budget plus important.</p> <p>Une extension des Accords peut mener à une réaffectation du personnel.</p> <p>Conflit possible quant aux priorités entre la CMS et sa famille et les organisations avec lesquelles elle collabore.</p> <p>Impact sur le personnel actuel avec évaluation des ressources nécessaires.</p> <p>Disparité dans le niveau d'expertise.</p> <p>Si centralisé, possibilité d'être détaché des données – ex : capacité à analyser quand l'analyste est détaché des réalités locales ?.</p> <p>Il peut être difficile d'obtenir un consensus des Parties dans l'établissement des critères concernant une croissance des Accords.</p> <p>Manque d'expertise et de ressources (régionalisation, localisation).</p> <p>Pas entièrement du court terme mais réalisation à moyen et long terme.</p>	<p>malentendu quant aux rôles et responsabilités des différentes Parties.</p> <p>Étendre la portée des Accords demandera que les Parties consentent à ce que la portée de l'Accord change.</p> <p>Le temps nécessaire à la période de renégociation peut être long.</p> <p>Perçu le risque de perdre certaines des dispositions si les négociations autour d'un Accord sont ré-ouvertes.</p>	<p>devra-t-être entreprise.</p> <p>Une partie des coûts principaux sont dus à une augmentation des campagnes promotionnelles et publicitaires et à une fourchette de coûts allant d'une augmentation de 50% à 10% pour le budget 2009-11.</p> <p>On a aussi des contributions aux projets de conservation ou pour aider à l'élaboration de partenariats (allant de €120.000 à €60.000).</p> <p>Des coûts significatifs sont aussi inclus pour la mise à niveau des systèmes de gestion de données et l'amélioration des logiciels (allant de €422.000 à €150.000). Dans la mesure du possible, on a identifié la possibilité d'utiliser des logiciels gratuits²⁰.</p> <p>D'autres coûts portent sur une augmentation de la publication des documents d'instructions et les coûts éventuels requis pour les réunions de groupes de travail.</p>	<p>Meilleure capacité à traiter les questions sectorielles par l'intégration des données et de la scientifique, la compréhension des questions, des menaces et des problèmes communs.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Risque de dilution institutionnelle.</p> <p>Il peut y avoir un manque de volonté de la part des organismes scientifiques à collaborer et à partager la connaissance.</p> <p>Il peut y avoir un manque de volonté à partager au niveau des institutions et des instruments.</p> <p>Il peut être difficile de parvenir à un consensus institutionnel et/ou des parties.</p> <p>Manque d'appropriation possible si les Parties ne sont pas encouragées à coordonner les Accords.</p> <p>Confusion possible entre les Parties potentielles qui peuvent connaître les structures existantes.</p>	
--	--	--	--	---	--	--

²⁰ La sécurité interne doit être prise en compte avant tout téléchargement de logiciel gratuit.

3.2. Option 2: Améliorer la conservation au sein de la structure existante

Il n'y a pas d'activités dans l'option 1 qui ne figure pas dans l'option 2. Cependant, l'option 2 comprend un certain nombre de nouvelles activités que l'ISWGoFS considère comme souhaitables plutôt que comme essentielles (voir les activités 7, 13, 14 & 15, Annexe 1 à partir de la page 57). Une des caractéristiques particulières de l'option 2 est qu'elle demande une approche à plus long terme pour atteindre les buts et objectifs établis pour l'option 1. Par exemple l'option 1 commence par améliorer le travail de partenariat actuel afin de réaliser des synergies et ainsi mieux utiliser les ressources. Toutefois, elle y parvient en faisant en sorte que la famille PNUE bénéficie de son lien avec la famille PNUE, une organisation à laquelle la CMS est déjà intrinsèquement liée, où elle a de nombreux contacts et alliés, et avec laquelle ses objectifs et ses buts s'alignent. Ce type de travail en partenariat peut être réalisé à court terme.

L'option 2 cherche à aller plus loin dans l'amélioration du travail en partenariat en trouvant des partenaires avec lesquels la CMS a peu de relation, en recherchant une meilleure présence locale avec pour objectif d'établir des programmes communs pour faire face aux menaces communes. Elle va même plus loin et cherche à développer des centres régionaux pour mettre en œuvre des MEA en identifiant les synergies et les liens entre les MEA, une activité qui demande une vision du travail collaboratif beaucoup plus profonde, large et à long terme.

Une des activités particulièrement distincte de l'option 2, par opposition à l'option 1, est la réorganisation du ScC de la CMS en basant son adhésion sur le groupement des espèces ou les questions thématiques sectorielles.

Si toutes les activités de l'option 2 (et donc de l'option 1) étaient mises en œuvre, la CMS serait mieux placée pour pleinement réaliser, à leurs différents niveaux et échéances, les activités suivantes :

- Alignement avec les réformes IEG – représentant ses intérêts et probablement développant sa présence et sa visibilité auprès de la communauté de la biodiversité internationale ;
- Travail en partenariat amélioré – à tous les niveaux : au sein de la CMS, auprès des ONG, des autres partenaires et auprès des MEA ;
- Recherche scientifique et information améliorées – offrant des données de recherche de meilleure qualité ;
- Des plans stratégiques coordonnés auprès de la famille CMS – pour arriver à une meilleure intégration dans l'ensemble de la famille CMS ;
- Identifier des opportunités de coopération et coordination au niveau local par la création des synergies– amélioration de la conservation sur le terrain ;
- Harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations – réduction du fardeau des rapports et amélioration de la conservation grâce à une meilleure qualité des données ;
- Renforcement de la coopération et de la prestation des services des MdE– menant à une meilleure intégration ;
- Opportunité supplémentaire de coordonner des réunions entre les institutions – parvenir à une efficacité des ressources et une meilleure intégration au sein et hors de la famille CMS ; et
- Actions pour donner la priorité à la croissance de la CMS et sa famille – prendre des décisions à long terme sur la gestion des ressources et une conservation focalisée.

Cette option a les qualités qui caractérisent l'option 1, à savoir, un travail intégré et synergique, mais pleinement développé. L'option 2 positionnerait aussi la CMS et sa famille au premier plan des

systèmes de données de biodiversité harmonisés, ajouterait de la valeur à la Convention, améliorerait sa visibilité auprès de la communauté de la Convention internationale et potentiellement améliorerait sa présence mondiale.

La Figure 12 ci-dessous établit deux types de coûts estimés pour l'option 2, à savoir, les coûts totaux de l'option et les nouveaux coûts de l'option. Les coûts totaux de l'option comprennent les coûts applicables en personnel de la CMS et de sa famille, qui ne sont pas des nouveaux coûts et qui seront inclus dans les budgets centraux. Ceux-ci vont de €3.72.990, €5.963.233, à €9.519.460 et sont basés sur une période budgétaire de trois ans¹⁹. Les véritables coûts estimés, nouveaux ou supplémentaires, pour la CMS et sa famille relatifs à cette option 2 (à l'exclusion du temps du personnel existant) vont de €2.770.674, €5.416.095, à €8.917.030.

Du fait que les options sont cumulatives, les coûts de l'option 2 comprennent les coûts de l'option 1, plus le coût de la nouvelle activité sous l'option 2. L'option 2 représente respectivement une augmentation des coûts estimés par rapport à l'option 1 de 61%, 57% et 59%.

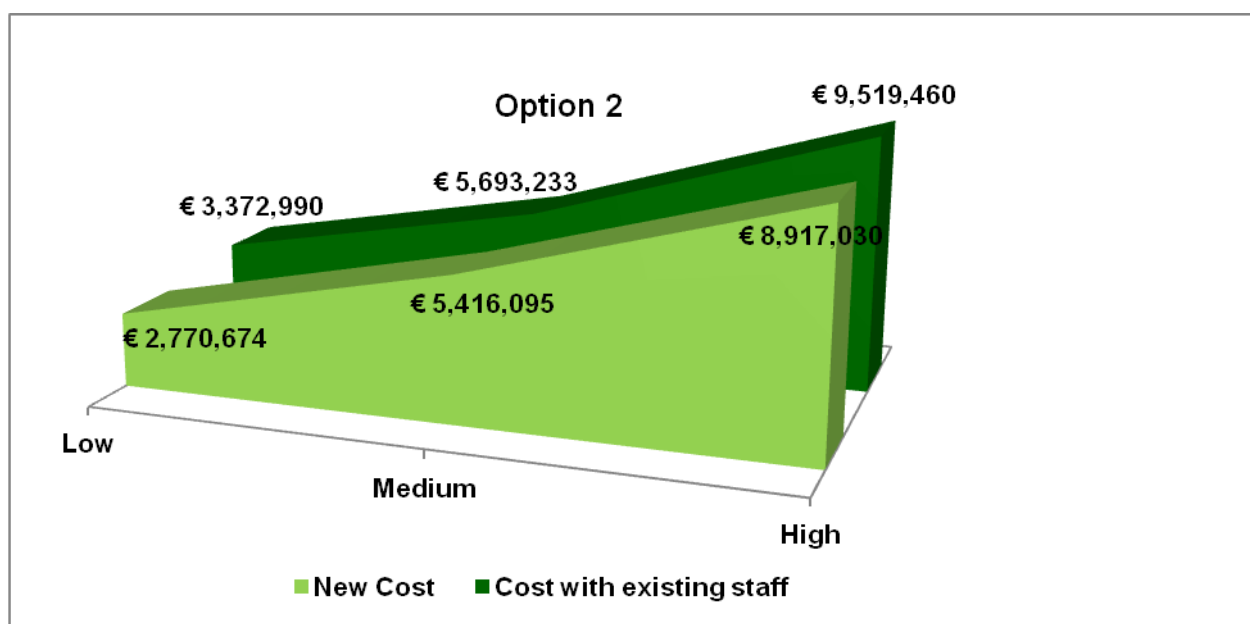


Figure 12 : Nouveaux coûts de l'option 2 (à l'exclusion des coûts du temps de personnel).

Les économies qu'apporte cette option comprennent potentiellement :

- Une identification des opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique, les économies relatives aux services administratifs par une utilisation commune de l'espace de bureau et des équipements, des coûts réduits de personnel et de programmes en travaillant sur des programmes communs ;
- Par l'harmonisation et l'interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapport, là où c'est approprié et applicable, une réduction des coûts de développements si la technologie et le savoir-faire sont partagés là où les Accords en disposent, une maintenance réduite des plateformes, une réduction des coûts de mise à niveau de la technologie par une économie en termes de volumes et de temps avec les prestataires de services ;

¹⁹ On remarquera qu'un calcul précis ou une identification de tous les nouveaux coûts (y compris les économies) ne peut être fourni avant qu'une évaluation complète des ressources issues du travail de la famille CMS n'ait été entreprise.

- Ulérieure coordination des réunions de pourraient résulter en économies financières en matière de déplacements, lieux de réunion et coûts accessoires. Des services centralisés peuvent permettre de négocier des remises sur les volumes et de disposer d'un pouvoir de négociation plus important dans les achats ;
- Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS via les projets, programmes ou Secrétariats, basée sur la présence géographique ou le groupement des espèces, d'où une source d'économie par la maximisation et/ou la combinaison des ressources disponibles, ce qui peut libérer des ressources pour les activités de conservation sur le terrain, fournir d'autres sources de financement, produire des économies potentielles sur les services administratifs grâce à une utilisation commune des équipements et des espaces de bureau, ainsi que des économies potentielles en matière de coûts de personnel et de programmes de travail commun.

Il y aura, là aussi, des défis organisationnels à relever avec cette option car (comme pour d'autres) elle repose sur l'emploi du temps actuel du personnel (un montant estimé entre €620.430, €547.138 et €602.16 et basé sur un pourcentage du temps s'étalant sur une période budgétaire de trois ans), il ne s'agit pas là d'un nouveau coût mais il peut être nécessaire de prioriser les agendas de travail.

Certains de ces coûts sont imputables au nouveau personnel, notamment la prise en charge additionnelle de l'information, l'unité de renforcement des capacités et un agent spécialiste du centre de données. Encore une fois, en fonction de la fourchette de coûts, il s'agit soit de postes payés par la CMS, soit couverts par les Parties sous la forme de JPO (administrateurs auxiliaires) soit par l'utilisation de stagiaires (une alternative qui peut présenter des inconvénients).

Le tableau 4 présente un résumé des nouveaux besoins potentiels en personnel sous cette option. On remarquera qu'il s'agit là d'une simple évaluation provisoire qui devra être parachevée par une évaluation complète des ressources actuelles et de l'utilisation de ces ressources.

Option 2 :	Faible	Moyen	Élevé
Nouveau personnel	1 x JPO plein temps P1. pendant au moins 1 an	1 x directeur des communications P2 - temps partiel	1 x directeur des communications P2 - plein temps
	Consultant	Consultant	1 x directeur d'exécution P2 - plein temps
	1 x coordinateur de MdA plein temps P2. basé à Bonn	2 x coordinateurs de MdA P2 - plein temps, basés à Bonn	3.5 x coordinateurs de MdA P2 - plein temps, basés à Bonn
	4 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans des états des aires de répartition de MdA	7 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans des états des aires de répartition de MdA	14 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans des états des aires de répartition de MdA
	1 x JPO plein temps P2. pendant au moins 1 an	1 x directeur de gestion des informations P2 – temps partiel	1 x directeur de gestion des informations P2
	1 x JPO P2 - plein temps, pendant au moins 1 an	1 x un agent spécialiste du centre de données P2 - plein temps	1 x un agent spécialiste du centre de données P3 - plein temps
	1 x stagiaire	1 x JPO P1 - plein temps, pendant au moins 1 an	1 x agent de renforcement des capacités (P2)

Tableau 4 : Nouveaux besoins potentiels en personnel pour l'option 2 et 3

Tableau 5 ci-dessous fourni un résumé de l'option 2 relatant les impacts organisationnels, légaux, financiers et institutionnels de l'option et de quelle manière les questions identifiées dans la phase I sont adressées..

OPTION 2 : Améliorer la conservation au sein des structures existantes

Description de l'option	Buts et objectifs de l'option	Impacts organisationnels	Impacts juridiques	Impacts financiers	Impacts institutionnels	Problèmes de phase I abordés
<p>L'option 2 inclut les activités essentielles figurant dans l'option 1, plus les activités souhaitables qui améliorent la conservation des espèces et qui abordent les menaces sans modifier les structures institutionnelles de la CMS ou de sa famille</p>	<p>Ce sont les mêmes que dans l'option 1 mais dans une large mesure appliqués à moyen et long termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer et jouer un rôle clé dans les réformes de la gouvernance environnementale internationale ; - améliorer et développer la communication dans l'ensemble et au sein de la famille CMS et avec la communauté de la biodiversité au sens large. - appliquer une approche stratégique au travail de priorisation en identifiant les lacunes et l'efficacité des ressources, ainsi qu'en assurant la coordination des plans stratégiques pour la famille CMS ; - parvenir à une présence stratégique au sein des régions et développer le travail en partenariat ; - réaliser l'harmonisation et l'interopérabilité de la gestion des informations au niveau de la famille CMS là où c'est possible ; 	<p>Avantages</p> <p>Synergies réalisées au moyen, par exemple, d'un meilleur partage des compétences et du savoir-faire par l'expérience acquise.</p> <p>Économies d'échelle réalisées par l'utilisation des ressources communes et une réduction de la duplication des activités.</p> <p>Meilleure efficacité des ressources grâce à l'harmonisation des systèmes et l'intégration des activités, ex : l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes d'information là où cela se justifie.</p> <p>Mise en œuvre accrue grâce par exemple aux Accords travaillant sur des programmes et des projets communs.</p> <p>Efficacités opérationnelles réalisées par des systèmes centralisés, soit au sein de la CMS soit au sein des Accords de collaboration, au niveau local par une réduction de la duplication des activités.</p>	<p>La majorité des activités figurant sous l'option 2 n'impliquent pas de changements juridiques dans le texte de la Convention ou au niveau de l'un des Accords.</p> <p>Certaines des activités demanderont que des résolutions soient prises par la COP.</p> <p>Permet de demander des Mémoires de coopération avec les ONG et d'autres tiers.</p>	<p>Avantages</p> <p>Les économies de l'option 1 sont combinées à celles de cette option du fait que la productivité est augmentée et les lacunes comblées.</p> <p>En rationalisant les institutions très connues on peut attirer des opportunités de financement plus importantes.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Le total des coûts estimés pour cette option est plus important que pour l'option 1, allant de :</p> <p>Coût faible €3.72.990.</p> <p>à un coût moyen de €5.963.233</p> <p>à un coût élevé de €9.519.460.</p>	<p>Avantages</p> <p>Encourage davantage d'états des aires de répartition à devenir des Parties (ex : via un centre régional et par la promotion de la renommée de la CMS).</p> <p>Assure à la CMS une niche dans un champ réglementaire international chargé (via des programmes de recherche scientifique coordonnés) et ensuite fait la promotion de la réputation de la CMS auprès des autres MEA.</p> <p>Améliore l'expertise scientifique et la base de connaissance de la CMS, ce qui peut promouvoir l'intégration.</p> <p>Aide à la mise en œuvre en promouvant l'appropriation de la CMS par un engagement auprès des gouvernements au niveau régional/local.</p> <p>Réduction du chevauchement institutionnel.</p> <p>Meilleure intégration au niveau des institutions et des Accords.</p> <p>Tend à promouvoir les plans d'action.</p> <p>Les programmes communs peuvent permettre la mise en œuvre sans une interruption pouvant être causée par une fusion des Accords.</p>	<p>Intégration et recrutement</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Synergies</p> <p>Données techniques</p> <p>Fardeau des rapports</p> <p>Couverture de la famille CMS</p> <p>Contrôle de la mise en œuvre</p> <p>Régionalisation/ Localisation</p> <p>Croissance de la famille CMS</p>

	<p>- parvenir à une efficacité opérationnelle grâce aux économies d'échelle (ex : par un service et une coordination renforcés au niveau des MdA et la priorisation des réunions.</p> <p>- prioriser la croissance de la famille CMS ; et</p> <p>- réaliser une mise en œuvre accrue.</p> <p>Par ailleurs cette option comprend aussi la restructuration du conseil scientifique de la CMS en basant sa composition sur le groupement des espèces ou les questions thématiques sectorielles.</p>	<p>Meilleure visibilité grâce au travail avec d'autres institutions internationales.</p> <p>Meilleure implication des parties par l'hébergement de coordinateurs locaux et/ou l'apport d'espace de bureaux peut encourager l'appropriation ce qui facilite la mise en œuvre.</p> <p>Permet mener un meilleur partage des ressources, en particulier des données techniques et des ressources administratives, d'où une meilleure intégration.</p> <p>Permet de développer une concentration régionale plus intense avec le développement de centres régionaux dans des secteurs qui ne sont pas actuellement couverts (ex : l'Asie) et par une coopération et une coordination accrue au niveau des Accords partageant les ressources et là où c'est possible l'espace de bureau.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Il peut y avoir une réaffectation du personnel ou des experts, ex : la restructuration des organismes scientifiques peut demander le remplacement ou la réaffectation des experts.</p> <p>Du fait de la coordination et</p>			<p>Inconvénients</p> <p>Certains instruments peuvent préférer continuer dans l'actuelle direction où ils opèrent de façon efficace et ne voir aucune valeur ajoutée dans le développement du réseau vers peut être d'autres MdA/Accords.</p> <p>Inégalité des expertises et de la connaissance entre les régions et au niveau local.</p> <p>Possibilité d'un détachement des données.</p> <p>Manque de consensus potentiel là où devrait se trouver la présence régionale.</p> <p>Changer de processus pourrait être perturbant à court terme.</p> <p>Crainte d'une perte d'indépendance.</p> <p>Gestion des attentes des Parties.</p>	
--	--	--	--	--	---	--

		<p>de l'harmonisation des activités on peut faire face à un risque de conflit et de compétition entre les priorités.</p> <p>Un certain nombre d'activités exigent des efforts importants et peuvent demander beaucoup de temps pour être réalisées dans la pratique (ex : harmonisation des rapports de données).</p> <p>Des normes de renforcement des capacités différentes, issues de divers partenariats/réseaux pour différents instruments et/ou répartitions géographiques, peuvent être la cause d'inefficacités et doivent donc être étroitement gérées.</p>				
--	--	---	--	--	--	--

3.3. Option 3: Améliorer la conservation en modifiant les structures existantes

L'option 3 est plus radicale. Elle comprend toutes les activités des options 1 et 2, mais on y trouve aussi des activités qui demandent un changement structurel dans les travaux de la famille CMS par une modification de ses institutions ou des textes des Accords.

Elle a donc tous les avantages et inconvénients des options 1 et 2 mais en plus :

- Restructuration du conseil scientifique pour maximiser l'expertise, le savoir et la capacité – propose ici – étant donné que d'autres Accords disposent de leurs propres organismes de conseil scientifique, il y aurait un changement institutionnel au niveau de la famille CMS ;
- Actions pour mettre en avant l'expansion de la CMS et sa famille – en créant des Accords et MdA des Accords et MdA qui ne se focalisent que sur les espèces migratrices – exclure les espèces dont la migration est plutôt de nature transfrontalière demanderait une redéfinition du texte de la Convention et il serait orienté pour traiter les niveaux de croissance des Accords ;
- Elle propose une meilleure collaboration entre les Accords de la CMS via les projets, programmes ou Secrétariats, basée sur la présence géographique ou le groupement des espèces en fusionnant les Accords de la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces par la mise en œuvre d'accords, de ce fait cette activité demanderait la modification de nombreux Accords dans la famille la CMS.

En plus de donner davantage de synergie, d'efficacité et de visibilité à la CMS, cette option cherche à produire une CMS pleinement intégrée en rassemblant les institutions et en fusionnant les Accords par groupe taxonomique et/ou géographique.

La Figure 13 ci-dessous établit deux types de coûts estimés pour l'option 3, à savoir, les coûts totaux de l'option et les nouveaux coûts de l'option. Les coûts totaux de l'option comprennent les coûts applicables en personnel de la CMS et de sa famille, qui ne sont pas des coûts nouveaux et qui seront inclus dans les budgets centraux. Ceux-ci vont de €3.823.454, €6.495.697 à €10.144.924 et sont basés sur une période budgétaire de trois ans¹⁹. Les véritables coûts estimés, nouveaux ou additionnels, pour la CMS et sa famille quant à cette option (à l'exclusion du temps du personnel existant) vont de €3.627.990, €6.00.233 à €9.949.460.

Du fait que les options sont cumulatives, les coûts de l'option 3 comprennent les coûts de l'option 2, plus le coût des nouvelles activités sous l'option 3. L'option 3 représente, respectivement, une augmentation des coûts estimés par rapport à l'option 2, de 13%, 9% et 7%.

¹⁹ On remarquera qu'un calcul précis ou une identification de tous les nouveaux coûts (y compris les économies) ne peut être fourni avant qu'une évaluation complète des ressources issues du travail de la famille CMS n'ait été entreprise.

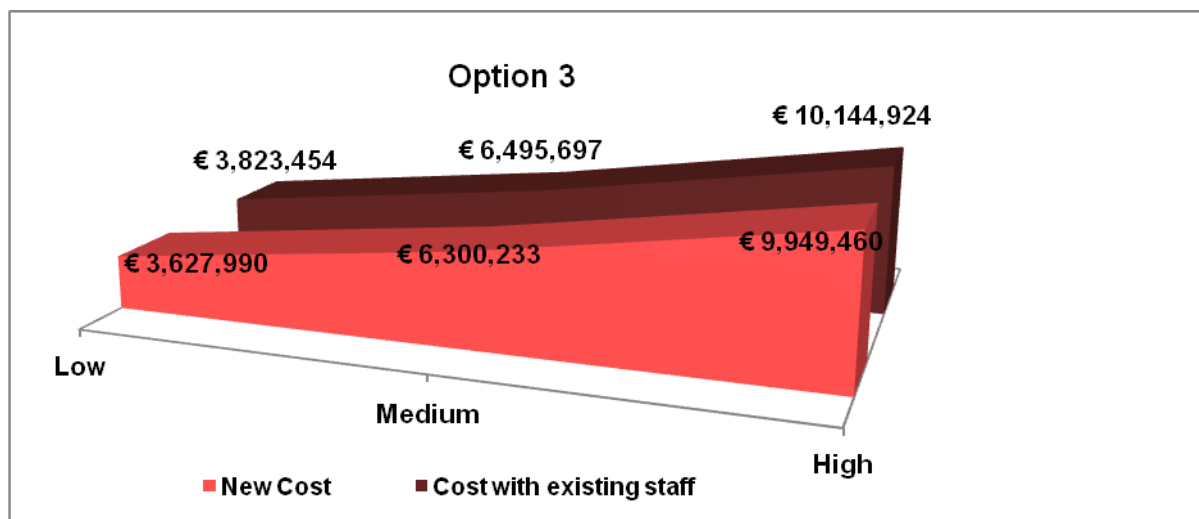


Figure 13 : coûts de l'option 3.

Les coûts supplémentaires dans cette option, comparés à l'option 2, ne sont pas nécessairement élevés car ils ne prennent en compte que les prises de décisions plutôt que les coûts pour mettre en œuvre tout le changement institutionnel et de gestion, étant donné que l'on ne peut pas les calculer à ce stade. Toutefois, du fait des échéances à long terme, nécessaires pour réaliser ces changements structurels, il est probable que cette option sera la plus longue à réaliser. L'option 3 a indubitablement le potentiel pour réaliser les plus grosses économies, car elle cherche à présenter la façon de travailler la mieux cordonnée et la plus intégrée au niveau de la famille CMS, ce qui peut apporter d'excellents fonctionnements institutionnels et organisationnels.

Les nouveaux besoins potentiels en personnel sous cette option sont comme pour l'option 2 et de ce fait tableau 4. Une fois de plus la version de cette option comprenant des coûts plus élevés inclut un grand nombre de personnel interne à le CMS. On remarquera qu'il s'agit là d'une simple évaluation provisoire qui devra être parachevée par une évaluation complète des ressources actuelles et de l'utilisation de ces ressources.

Option 2 :	Faible	Moyen	Élevé
Nouveau personnel	1 x JPO P1 - plein temps, pendant au moins 1 an	1 x directeur des communications P2 - temps partiel	1 x directeur des communications P2 - plein temps
	Consultant	Consultant	1 x directeur d'exécution P2 - plein temps
	1 x coordinateur de MdA plein temps P2. basé à Bonn	2 x coordinateurs de MdA P2 - plein temps, basés à Bonn	3..5 x coordinateurs de MdA P2 - plein temps, basés à Bonn
	4 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans les états des aires de répartition de MdA	7 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans les états des aires de répartition de MdA	14 x coordinateurs de MdA locaux, plein temps, basés dans les états des aires de répartition de MdA
	1 x JPO P2 - plein temps, pendant au moins 1 an	1 x directeur de gestion des informations P2 – temps partiel	1 x directeur de gestion des informations P2
	1 x JPO P2 - plein temps, pendant au moins 1 an	1 x agent spécialiste du centre de données P2 - plein temps	1 x agent spécialiste du centre de données P3 - plein temps
	1 x stagiaire	1 x JPO P1 - plein temps, pendant au moins 1 an	1 x agent de renforcement des capacités (P2)

Tableau 4 : Nouveaux besoins potentiels en personnel pour l'option 2 et 3 (répété à la page 34)

Le tableau 6 ci-dessous fait un résumé de l'option 3, notamment en présentant une vue globale des impacts organisationnels, juridiques, financiers et institutionnels de l'option et de la façon dont elle aborde les questions identifiées dans la phase I.

Tableau 6: Résumé de l'option 3

OPTION 3 : Améliorer la conservation avec changement des structures institutionnelles						
Description de l'option	Buts et objectifs de l'option	Impacts organisationnels	Impacts juridiques	Impacts financiers	Impacts institutionnels	Problèmes de phase I abordés
<p>L'option 3 comprend les activités essentielles de l'option 1. les activités souhaitables des options 2, ainsi que les activités souhaitables qui améliorent la conservation des espèces et abordent les menaces en modifiant une ou plusieurs structures institutionnelles existantes de la CMS ou de sa famille. Cette option peut demander des changements juridiques au niveau de la Convention et/ou de ses Accords auxiliaires.</p>	<p>Tous ceux de l'option 2 et :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ concentration des efforts en intégrant la famille à un niveau institutionnel ; ▪ contrôle de la croissance des Accords. 	<p>Avantages</p> <p>Réduction de la duplication des efforts administratifs et ainsi réduction des inefficacités.</p> <p>Rassemblement d'une meilleure expertise.</p> <p>Meilleure capacité à négocier les achats et ainsi de meilleures économies d'échelle.</p> <p>Proposer des Accords différents avec de nouveaux points de contact et avec de la collaboration.</p> <p>Plus grande facilité à identifier à la fois les inefficacités et les lacunes.</p> <p>Meilleure coordination des plans d'action et des agendas.</p> <p>Moins de réunions et réduction du fardeau des rapports.</p> <p>Les Accords qui disposent de systèmes intégrés partagent leur valeur avec les autres Accords.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Le personnel peut ne pas être satisfait de tous ces changements.</p> <p>Du temps et de l'argent devront être dépensés pour réorganiser la gestion et l'administration.</p> <p>Si on fusionne les Accords il peut y avoir une réaffectation du personnel ou même des redondances</p>	<p>Avantages</p> <p>Inconvénients</p> <p>Une fusion des Accords et des changements dans le texte de la Convention nécessitent une renégociation de la Convention et des Accords.</p>	<p>Avantages</p> <p>Il est probable qu'il y aura des véritables économies organisationnelles et institutionnelles si les Accords sont fusionnés, étant donné qu'il y aura moins de duplication dans le travail et moins de réunions.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Cela peut impliquer des coûts si du personnel doit être réaffecté et/ou si des redondances ont lieu.</p> <p>Il peut y avoir un accord pour réaffecter les coûts.</p>	<p>Avantages</p> <p>Meilleur couverture mondiale des Accords individuels.</p> <p>Capacité à avoir des plans d'action cadres régionaux.</p> <p>Une institution scientifique plus forte avec une équipe d'experts plus importante.</p> <p>Meilleures opportunités de renforcement des capacités.</p> <p>Meilleur partage des ressources.</p> <p>Mise en œuvre plus exhaustive entre les régions.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Les institutions et Accords peuvent craindre de perdre leur identité et leur autonomie.</p> <p>Les Accords les mieux appliqués peuvent craindre de voir leur statut changer avec une fusion.</p>	<p>Intégration et recrutement</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Synergies</p> <p>Données techniques</p> <p>Fardeau des rapports</p> <p>Champ d'application de la famille CMS</p> <p>Contrôle de la mise en œuvre</p> <p>Régionalisation/ Localisation</p> <p>Croissance de la famille CMS</p>

3.4. Options et questions soulevées par l'ISWGoFS

L'ISWGoFS a soulevé un certain nombre de questions, lors de sa réunion de février 2011, qu'il voulait voir considérer par l'ERIC face aux trois options.

3.4.1 Prolifération d'Accords sans ressources

Cette question est directement traitée par une activité dont le thème est « *Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de la famille CMS* ». Il y a différentes façons d'atteindre l'objectif de cette activité. L'option 1 aborde sans ambages cette activité : elle crée des critères face auxquels on peut évaluer les nouveaux Accords proposés, ces critères considérant l'existence de ressources pour soutenir l'Accord ; elle propose le développement d'une politique avec laquelle le contrôle de la mise en œuvre fait partie de toute MdA future ; elle offre, dans la mesure du possible, l'extension des Accords existants plutôt que la création de nouveaux Accords ; elle offre la possibilité de fonder une politique où les nouveaux Accords ne se focalisent que sur les espèces migratrices qui ne se limitent pas à une migration transfrontalière.

Afin de contrôler la prolifération d'Accord de plus près et de revoir la base de ressource, il existe une activité qui traite la mise en place de contrôle et requiert d' « entreprendre une évaluation des Mémoires d'Entente et leur viabilité et, le cas échéant, cesser tout support »

Voici d'autres activités qui soutiennent cette question dans l'option 1 :

- « *Effectuer une analyse globale des lacunes au niveau Convention et évaluer le bien-fondé des ressources financières et humaines* », cela est entièrement appliqué dans l'option 1 et soutient une croissance focalisée avec la planification des ressources. À court terme elle réalise l'analyse globale des lacunes, à moyen terme met en œuvre les résultats de l'analyse et à long terme effectue une évaluation des ressources ; et
- « *Les plans stratégiques coordonnés de la famille CMS* » – sont entièrement mis en œuvre dans l'option 1, ce qui permet la planification, l'analyse et l'évaluation des plans stratégiques et donc d'identifier là où les ressources peuvent être le mieux investies de façon intégrée et efficace.

L'option 2 inclut les actions illustrées dans l'option 1 mais offre aussi la possibilité d'avoir une politique consistant à établir de nouveaux Accords en dehors de la famille du PNUE, on pourrait alors objecter que les ressources de la CMS seront moins sollicitées, car ces Accords tendent à opérer de façon indépendante et efficace. Bien sûr il y a des inconvénients, comme le risque de perdre son intégration dans la famille CMS et une perte des avantages qu'il y a à faire partie du PNUE.

L'option 3 propose en outre de changer la définition de « migrateur » dans le texte de la Convention pour ne se concentrer que sur les espèces migratrices qui ne se limitent pas à une migration inter-frontalière mais migrent en fonction des saisons pour s'alimenter et se reproduire.

3.4.2 Présence mondiale de la CMS

Cette question est abordée avec vigueur dans l'option 1 avec la mise en œuvre de l'activité « *Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et sa famille* ». Cette option comprend le fait de disposer de systèmes de communication harmonisés au sein de la CMS ce qui donnerait un message au niveau mondial : réaliser des campagnes de sensibilisation pour s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organisations internationales et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices. Pour se

faire connaître, d'autres MEA comme la CDB ont eu recours avec beaucoup de succès à des campagnes de sensibilisation.

Voici d'autres activités qui soutiennent cette question dans l'option 1 :

- « *Alignement avec les réformes de l'IEG* » ce qui est pleinement mis en œuvre dans l'option 1 et qui assure que les intérêts de la CMS sont représentés dans toute réforme de l'ensemble de la communauté MEA tout en se faisant davantage connaître parmi les MEA et auprès de l'ensemble de la communauté internationale.
- « *Travail en partenariat amélioré....* », activité principalement appliquée à l'option 1 ce qui accroît la visibilité de la CMS car elle recherchera des opportunités et donc communiquera le message de la CMS plus largement à la fois au niveau local et mondial ;
- « *Renforcer la coordination et le service auprès des MdA* » figure à l'option 1 et est mis en œuvre à court terme pour répondre à l'augmentation de personnel du département Politique et Accord et à moyen terme répondre aux MdA sans personnel pour les coordinateurs locaux. Ces deux actions soutiennent les Accords existants et font mieux connaître la CMS localement et mondialement ;
- L'option 1 aborde le moyen-terme apportant la régionalisation des efforts de conservation en ayant des centres de liaison/avant-postes locaux, en explorant les synergies avec l'aide des Parties, PNUE, ONG, MEA et par d'autres moyens dont on pourrait disposer à l'avenir en fonction du contexte et des circonstances.

Concernant l'option 2, l'activité « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » propose le développement d'un centre de données des espèces migratrices qui facilitera l'utilisation des données sur les espèces migratrices, donnant des indications sur le changement climatique. Cela permettra certainement d'améliorer la visibilité de la CMS au sein de l'ensemble de la communauté de la Convention internationale et lui donnera une niche dans un champ réglementaire bien encombré.

« *Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional grâce à la création de synergies basées sur la présence géographique* », cette activité aura pour effet à court terme et dans l'option 1 et 2, de mieux faire connaître la CMS en créant une présence CMS dans les régions du monde en exploitant les synergies avec l'aide des Parties, du PNUE, des ING et MEA.

3.4.3 Rôle dans les questions sectorielles

Un certain nombre d'activités viendraient soutenir cette question dans l'ensemble des options, les voici ci-dessous. Cependant le rôle de la question sectorielle est directement abordé dans l'option 2, laquelle soutient pleinement la coordination des programmes de recherche sur les questions sectorielles au niveau de la famille CMS (voir « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » - moyen terme – option 2 – Annexe 1 – page 45). Par ailleurs, comme les options peuvent être cumulées l'option 2 comprend les activités de l'option 1 :

- « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » – dans l'option 1 (court terme) la famille CMS explore les opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, de même qu'elle collabore avec et apprend des centres de données existants (ex : TEMATEA, PNUE-WCMC, IUCN, Westland International) afin de mieux satisfaire aux objectifs de la famille CMS ;
- « *Pour mener à bien une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources* » – la CMS mettra pleinement en œuvre l'activité de l'option 1 : à court terme elle effectuera une analyse globale des lacunes, à moyen terme appliquera les résultats de l'analyse et à long terme évaluera les ressources. L'analyse des lacunes

permettra d'identifier où se trouvent les problèmes sectoriels et l'évaluation des ressources permettra de mieux se concentrer sur ces questions ;

« *Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et sa famille* » – cette activité sera pleinement mise en œuvre dans l'option 1. Cela permettra d'avoir une meilleure compréhension des problèmes sectoriels au niveau de la CMS et de partager les meilleures pratiques ;

- « *Les plans stratégiques coordonnés de la famille CMS* » – seront entièrement mis en œuvre dans l'option 1 ce qui permettra la planification, l'analyse et l'évaluation des plans stratégiques et donc l'identification des problèmes sectoriels.
- « *Harmonisation et interopérabilité des systèmes de rapports et d'information....* » – L'option 1 demande à court terme l'harmonisation des systèmes actuels de gestion de l'information mais ce n'est qu'au niveau de l'option 2 que les rapports sont totalement harmonisés (moyen terme) puis que les données de recherche sont centralisées au niveau de la famille (long terme). Les exigences de rapports de l'option 2 permettront de faciliter le traitement des problèmes sectoriels de façon harmonisée et efficace au niveau de la famille CMS ;
- « *Restructuration du conseil scientifique ...* » – cette activité est entièrement mise en œuvre dans l'option 3 en disposant d'un ScC pour l'ensemble de la famille qui servira tous les Accords et traitera de façon intégrée les problèmes sectoriels, à la fois au niveau de la CMS et de l'ensemble de la Convention sur la biodiversité au sens large. L'option 2 permettra une analyse experte des lacunes et de faire reposer la composition du ScC sur les questions sectorielles ;
- « *Améliorer la collaboration au niveau des Accords de la CMS au moyen de projets et de programmes partagés ...* » – apparaît dans l'option 2 qui dans le moyen terme cherche à ce que les Accords partagent les projets et les programmes relatifs aux questions sectorielles et à ce que les Secrétariats collaborent sur ces questions. L'option 3 fusionne les Accords et donc offre une façon centralisée et intégrée d'aborder les politiques relatives aux questions sectorielles.

3.4.4 Groupement taxonomique

Toutes les options offrent une activité avec un niveau de groupement taxonomique. L'option 3 offre l'activité la plus solide, car elle propose « une collaboration avancée entre les Accords de la CMS via des projets, programmes ou Secrétariats reposant soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces » en fusionnant les Accords sur la base du groupement des espèces. Cela permettrait de développer un Accord cadre pour différents taxons qui alors pourraient bénéficier de plans d'action régionaux, très similaire à l'option recommandée par le groupe Voies de migration (Flyways). Cela comprendra aussi les activités des options 2 et 1 ci-dessous.

L'option 2 offre également « *Une collaboration avancée entre les Accords de la CMS basée sur la géographie ou sur les groupes d'espèces* » mais à court terme en créant des programmes communs entre les Accords reposant sur le groupement des espèces et à moyen terme par une collaboration des Secrétariats sur la même base. Cette activité est aussi prise en charge dans l'option 2 par la composition du « *conseil scientifique restructuré ...* » basée sur les groupements d'espèces.

L'activité « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » dans l'option 2 offre le développement d'un centre de données des espèces migratrices qui facilitera l'utilisation des données relatives aux espèces migratrices comme indicateur du changement climatique. Cela permettra certainement d'améliorer la visibilité de la CMS au sein de toute la communauté de la Convention internationale et lui donnera une niche dans un champ réglementaire bien encombré.

L'option 1, qui fait aussi partie des options 2 et 3, peut apporter un soutien au groupement taxonomique en proposant des « *Actions pour hiérarchiser la croissance de la CMS et de la famille CMS* » ce qui étendra la portée des Accords sur la base du groupement taxonomique plutôt que de créer de nouveaux Accords. Cela correspond aussi à l'option recommandée par le groupe Voies de migration suite à l'examen voies de migration (Flyways Review).

3.4.5 Présence stratégique dans les régions (et dans d'autres MEA)

Même si le Secrétariat de la CMS est réellement présent dans les régions par le biais de ses Parties, il s'agit pourtant d'une organisation qui travaille pour l'essentiel de son centre administratif à Bonn. Les options 2 et 3 offrent la meilleure opportunité d'accroître la présence stratégique de la CMS dans les régions et auprès des autres MEA. Une activité traitant directement de la régionalisation est pleinement mise en œuvre dans l'option 2. « *Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional grâce à la création de synergies basées sur la présence géographique* » prend des dispositions à court terme pour être présente dans chacune des régions administratives de la CMS conjointement et, dans la mesure du possible, avec l'aide du PNUE, des ONG, des MEA et des Parties ; à moyen terme pour régionaliser les efforts de conservation en disposant d'avant-postes locaux avec l'aide du PNUE, des ONG, des gouvernements et des MEA (figurant aussi dans l'option 1) ; et à long terme pour que les Accords considèrent l'amélioration de la collaboration et de la coopération par le partage des ressources, ex : bureau/personnel (ex : comme dans le cas d'Abu Dhabi avec les MdA des Dugongs et des oiseaux de proie).

« *L'alignement avec les réformes de l'IEG* » qui est pleinement mis en œuvre dans l'option 1, et apparaît également dans l'option 2 et 3, permettrait de s'assurer que la renommée de la CMS est forte parmi les MEA et auprès de l'ensemble de la communauté internationale. C'est l'option 2 qui va le plus loin dans le travail de partenariat régionalement et avec les MEA en encourageant le développement de centres régionaux afin que la mise en œuvre des MEA puisse identifier les synergies et les liens entre les MEA et éviter la duplication dans les projets et activités, ex : SPREP. « *Améliorer les données scientifiques et de recherche* » – dans l'option 1 (court terme) permettra à la famille CMS d'explorer les opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES (figurant aussi à l'option 2 et 3).

L'option 3 n'apporte aucun soutien supplémentaire à cette question.

3.4.6 Lacunes dans le secteur marin

Aucune activité ne traite directement du fait de couvrir les lacunes du secteur marin. Cependant, « *Mener à bien une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources* », ce qui est entièrement mis en œuvre dans l'option 1, permettra d'identifier les lacunes dans le secteur marin, de faire des propositions pour traiter ces lacunes et de soutenir un investissement axé sur le secteur marin.

3.4.7 Influencer sur les Accords en dehors du PNUE

L'option 3 est celle qui aura l'effet le plus important sur les Accords en dehors du PNUE car elle préconise leur fusion et la consolidation des organismes scientifiques. Toutefois, l'activité pourrait être modifiée pour ne prendre en compte que les Accords de la famille PNUE.

L'option 2 en ce sens où elle demande une mesure d'intégration des services, ex : l'harmonisation des données, affectera aussi le travail indépendant de ces Accords qui peuvent devoir travailler de façon plus intégrée à la famille CMS.

4. Annexes

4.1. Annexe 1 : Options 1, 2 & 3 – impacts institutionnelles, organisationnels, légaux et financières

Le tableau ci-dessous résume les impacts institutionnels, organisationnels, juridiques et financiers, positifs (avantages) et négatifs (inconvénients), de chaque activité et sous-activité sur la CMS et sa famille. L'analyse s'inspire du travail de l'ISWGoFS en juillet 2010 et du rapport de phase II et de plus regroupe les activités par délais et /ou caractéristiques communes.

Option 1 : Reformes clés – toutes les activités essentielles qui améliorant la productivité en abordant les problèmes identifiés en phase I.

Activité	Description	Impacts institutionnels	Impacts organisationnels	Impacts juridiques	Impacts financiers
<p>1. Alignement avec la réforme de la gouvernance environnementale internationale.</p> <p>Court terme – 1.1 Le Secrétariat de la CMS contrôle les progrès en cours</p> <p>Moyen terme – 1.2 Discussion des réformes au niveau des COP et du StC</p> <p>Long terme – 1. Mise en œuvre des réformes</p>	<p>- Soutenir les processus de prise de décision internationaux cohérents pour une gouvernance environnementale.</p> <p>- Catalyser les efforts internationaux afin de poursuivre la mise en application des objectifs internationalement convenus.</p> <p>- Soutenir les institutions et les processus de gouvernance environnementaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux.</p> <p>- Promouvoir et soutenir la base environnementale pour un développement durable au niveau national</p> <p>- Développer un dialogue sur la façon dont le savoir scientifique au sein de chaque MEA peut bénéficier aux autres MEA concernés.</p>	<p>Avantages</p> <p>Peut conduire à un mandat plus cohérent.</p> <p>Peut renforcer l'interface science-politique.</p> <p>Peut développer la coopération entre les agences.</p> <p>Pourrait encourager les synergies entre MEA compatibles et pourrait conduire à une mise en œuvre cohérente des MEA au niveau national.</p> <p>Peut donner accès aux MEA qui ne sont pas liés à la biodiversité, et ainsi mieux faire connaître la CMS.</p> <p>Avec une meilleure rationalisation, elle peut être plus attractive pour les états et les inciter à devenir des Parties.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Une différence de pouvoir politique des différents MEA</p>	<p>Avantages</p> <p>Peut mener à des plans et des programmes synergiques entre instruments apparentés reposant sur des problèmes, une géographie, une région ou des espèces partagés.</p> <p>Peut promouvoir la production commune de services communs auprès des MEA avec pour objectif de les rendre plus productifs et plus économiques.</p> <p>Peut améliorer la coordination et la coopération aux niveaux administratifs et programmatiques.</p> <p>Inconvénients</p> <p>En fonction de la forme que cela prend, on pourrait</p>	<p>Avantages</p> <p>Pourrait conduire à des résolutions communes entre MEA liés à la biodiversité, et donc réduire la complexité.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Il peut être nécessaire que la COP développe</p>	<p>Avantages</p> <p>Cofinancement des projets par plusieurs Conventions.</p> <p>Créer un lien plus fort entre l'élaboration d'une politique environnementale globale et un financement dont l'objectif est d'élargir et d'approfondir la base de financement pour l'environnement.</p> <p>Ciblage des ressources et du financement à travers des programmes coordonnés.</p> <p>Inconvénients</p> <p>Pour le moment les coûts que cela implique sont inconnus, jusqu'à ce</p>

			<p>et des organisations internationales peut être la cause d'un pouvoir déséquilibré.</p> <p>Les intérêts politiques de groupes spécifiques peuvent prévaloir sur d'autres.</p>	<p>arriver à une réaffectation du personnel.</p>	<p>de nouvelles résolutions qui auront un impact sur l'emploi du temps du personnel et sur les ressources.</p>	<p>que les réformes soient confirmées.</p>
	<p>2. Meilleur travail en partenariat</p> <p>Court terme 2.1 - Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où il y a lieu, pour permettre le renforcement des capacités et le soutien technologique par la CMS et sa famille ;</p> <p>2.2 - Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et MdA.</p> <p>Moyen terme – 2.- Partenariat de travail plus étroit avec des organisations partenaires (y compris les ONG, les communautés locales et indigènes des états d'aires de répartition voisins pour permettre la coordination des activités de conservation et inclure les organisations gouvernementales). Programmes de travaux coordonnés et partage des informations, ainsi que développement de programmes et de plans sur la façon de traiter les menaces communes qui franchissent les frontières des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les opportunités de partenariat. - Partager les meilleures pratiques. - Utiliser les ressources communes. - Partager la connaissance et l'expertise. - Coordination des activités de conservation. - Identifier les synergies potentielles basées sur des programmes de travaux, des géographies et des intérêts communs ou partagés. - Utiliser les connaissances locales -Développer des relations de travail plus étroites avec le secteur privé. 	<p>Avantages Complément à la structure institutionnelle actuelle de la CMS en ayant une approche multi-secteurs.</p> <p>Peut fournir des ressources et une expertise additionnelles aux divers organismes au sein de la famille CMS.</p> <p>Aide à traduire les obligations internationales en agendas environnementaux nationaux et locaux.</p>	<p>Avantages Économies d'échelles et réduction des chevauchements.</p> <p>Meilleur accès à l'ensemble de la communauté des organisations et de leurs filiales nationales.</p> <p>Apport de ressources supplémentaires</p> <p>Coopération plus étroite avec les ONG permettant à la CMS de se concentrer sur des points plus précis. Cela n'implique pas un transfert complet des attributions et responsabilités de la CMS.</p> <p>Capacité accrue pour les organisations de travailler ensemble sans duplication des efforts ou duplication des ressources.</p> <p>Développement d'incitations locales pour la conservation et l'appropriation.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages L'intégration des décisions de la Convention dans des plans nationaux pourrait être une solution à ce problème car les ressources peuvent être allouées à des activités de conservation clés ciblant la conservation de la biodiversité en général ce qui comprendrait la conservation des espèces migratrices.</p> <p>Répartition des coûts de mise en œuvre des activités par une utilisation commune des ressources entre les organisations et en les ajoutant aux programmes existants et donc en ciblant les fonds de la CMS.</p> <p>Accès accru aux opportunités de financement (secteur privé).</p> <p>Le coût du personnel interne pourrait s'en trouver réduit là où certaines activités (ex : conseil scientifique) sont assurées par des organisations partenaires.</p>
I					<p>Inconvénients Peut demander des</p>	<p>Inconvénients Les ONG ne sont souvent pas en</p>

<p>états voisins.</p> <p>Long terme – Option 2.</p>		<p>Inconvénients</p> <p>Perte d'autonomie potentielle.</p> <p>Une certaine forme d'évaluation et de surveillance des relations serait requise afin de s'assurer que les partenariats sont efficaces et qu'ils remplissent leurs obligations.</p> <p>Nécessité de s'assurer du soutien du gouvernement local et du secteur privé.</p> <p>Nécessité de s'assurer du soutien des gouvernements locaux.</p> <p>Conflits entre les gouvernements et les ONG. Le partenariat avec une ONG peut se faire au prix d'une perte de soutien d'un gouvernement.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Différentes organisations peuvent avoir un agenda ou des orientations différents, ce qui n'est pas toujours compatible avec les objectifs de la CMS.</p> <p>Disparité du niveau d'expertise et d'expérience dont disposent les partenaires potentiels.</p> <p>Les communautés indigènes et locales doivent tirer des bénéfices de la conservation.</p> <p>Il faut du temps et disposer de ressources pour réellement identifier les meilleures opportunités de développements synergiques.</p> <p>Différence entre les différentes zones quant à la présence d'organisations partenaires adaptées.</p> <p>Il faut du temps et des ressources en personnel pour établir les connexions.</p> <p>Il peut être nécessaire de former des partenaires, ce qui demande des ressources.</p>	<p>Mémoires de coopération avec les ONG et d'autres tiers.</p> <p>Il peut être nécessaire de voir si un changement se justifie dans le mandat du Secrétariat de la CMS quant à l'aide à la production d'un travail de conservation. Le Secrétariat peut simplement agir en tant que facilitateur centralisé du soutien administratif, alors aucune modification du mandat ne sera nécessaire.</p>	<p>mesure de couvrir les coûts liés aux activités venant soutenir la mise en œuvre des instruments de la CMS. Autrefois la CMS a (en partie) subventionné et subventionné toujours des partenariats avec les ONG concernant par exemple la coordination de la mise en œuvre des MdA. Les difficultés actuelles avec certains partenaires (ex : l'IUCN – groupe spécialisé dans les éléphants) sont principalement dues à un manque de ressources. Le principal facteur limitant l'expansion d'un partenariat avec les ONG semble être en fait le problème de la disponibilité des ressources financières.</p> <p>Le coût de traduction des matériaux dans les langues locales peut être prohibitif.</p> <p>Les ONG sont aussi dépendantes de ressources limitées et ne disposent pas dans certains pays de l'expertise nécessaire.</p>
<p>3. Amélioration de l'information et de la recherche scientifique</p> <p>Court terme</p> <p>3.1 Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et d'apprendre des centres de données existants (ex :</p>	<p>- Coordination des besoins de recherche.</p> <p>- Partage des informations et des données de recherche.</p> <p>- Pour l'ensemble des membres de la famille CMS, faciliter l'accès aux informations et aux données de recherche existantes.</p>	<p>Avantages</p> <p>Peut permettre de créer des synergies avec d'autres organisations et institutions internationales</p> <p>Meilleure efficacité des Accords.</p> <p>Susciter une conscientisation accrue au sein des</p>	<p>Avantages</p> <p>Partage du savoir et des données avec d'autres MEA, par le biais des synergies.</p> <p>Améliore la visibilité de la CMS.</p> <p>Améliore la qualité des données et de</p>	<p>Avantages</p> <p>Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages</p> <p>Les économies d'échelle permettent de réduire la duplication des coûts financiers.</p> <p>Peut résulter en davantage d'opportunités de financement.</p> <p>Les coûts de délégation peuvent être moins élevés que d'entreprendre les tâches en interne, en particulier en ce</p>

<p>TEMATEA, PNUE-WCMC, IUCN, Wetland International) afin de mieux satisfaire aux objectifs de la famille CMS ;</p> <p>Moyen terme – Option 2</p> <p>Long terme – Option 2.</p>	<p>- Développement d'une recherche pertinente quant aux menaces et problèmes.</p> <p>- Développement d'une voix autorisée et apte à réagir concernant le statut des espèces migratrices.</p> <p>- Alimenter l'ensemble de la communauté des MEA liés à la biodiversité, en données scientifiques sur les espèces migratrices</p>	<p>gouvernements sur les meilleures pratiques et les défis auxquels doivent faire face la conservation des espèces migratrices et la façon dont cela est lié aux normes sur la biodiversité en général.</p> <p>Inconvénients Il peut y avoir un manque de volonté de la part des organismes scientifiques de collaborer et de partager la connaissance.</p>	<p>l'information.</p> <p>Économies d'échelle.</p> <p>Libère du personnel pour qu'il se concentre sur d'autres activités.</p> <p>Inconvénients Risque de distance et de détachement des réalités du terrain du fait de l'analyse des données à distance.</p> <p>Il faudra veiller à s'assurer que les efforts ne sont pas dupliqués.</p> <p>Risque de dilution des besoins scientifiques spécialement liés aux espèces migratrices.</p>	<p>Inconvénients Les droits sur la propriété intellectuelle peuvent être un problème.</p> <p>Demandera des dispositions contractuelles avec les organismes extérieurs. Bien que le PNUE-WCMC n'interfère pas avec les droits sur la propriété intellectuelle.</p>	<p>qui concerne le coût financier des heures effectuées par le personnel.</p> <p>Inconvénients Il peut être nécessaire de renégocier les coûts associés à l'organisation extérieure qui entreprend ces missions et il peut y avoir un manque de contrôle sur l'augmentation des coûts futurs.</p>
<p>4. Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.</p> <p>Court terme 4.1 Production d'un site Internet en 3 langues. (en cours)</p> <p>Moyen terme 4.2 - Mener des campagnes de conscientisation afin de s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organismes internationaux et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices.</p> <p>Long terme 4. – La CMS doit coordonner les opérations de communication et les stratégies en tant que services centralisés entre les Accords/MdA</p>	<p>- Développement de systèmes internes pour améliorer la communication entre les groupes de travail, les Parties, les Accords et les institutions et afin d'améliorer l'accès aux informations au sien de la famille CMS.</p> <p>- Développement de systèmes externes pour améliorer la visibilité de, et sensibiliser l'opinion à, la CMS et sa famille.</p> <p>- Là où cela se justifie, améliorer les systèmes informatiques existants, par exemple le système du site Internet existant.</p> <p>- Reconcevoir le site Internet pour y inclure le ciblage d'audiences spécifiques.</p>	<p>Avantages Améliorer la visibilité de la CMS et de sa famille.</p> <p>Améliorer la visibilité de la CMS et de sa famille dans les états qui ne sont pas des Parties.</p> <p>Communication accrue dans la famille CMS et davantage de communication sur les changements qui pourraient se produire dans la structure future. Une meilleure communication peut mener à une transition plus simple.</p>	<p>Avantages Économies d'échelle en interne plus importantes, grâce à la réduction de la duplication des activités et des ressources qui font double emploi, en développant des mécanismes pour améliorer la coordination entre les initiatives existantes afin d'utiliser de la façon la plus efficace et utile possible les ressources disponibles.</p> <p>Communication accrue dans la famille CMS</p> <p>On évite les requêtes fragmentaires pour des informations dans une autre langue et donc on économise le temps du</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages Réduction de la duplication peut libérer des ressources financières.</p> <p>Une combinaison des ressources de communication peut accroître le financement disponible, ce qui permet alors d'accroître la quantité et la diversité des moyens de communication.</p> <p>Possibilité d'accroître les sources de financement et d'introduire de nouvelles sources de financement.</p>

<p>et avec les Accords/MdA. Coordonner les déclarations à la presse et aux médias, ainsi que la mise en œuvre des campagnes pour les espèces et les événements publics. Soutenir, là où c'est praticable, le développement et la maintenance des sites web de la famille CMS et de la CMS et ainsi assurer une conscientisation accrue et centralisée des menaces communes/partagées grâce aux publications et aux ressources en ligne.</p> <p>4.4 – Option 2</p>	<p>- Production de matériaux de sensibilisation communs sur des thèmes qui affectent de nombreux Accords.</p>		<p>personnel.</p> <p>Partenariats potentiels accrus.</p>		
		<p>Inconvénients Peut craindre la perte d'identité pour des instruments spécifiques.</p> <p>Les Parties peuvent ne pas souhaiter des services centralisés pour un Accord qu'ils ont signé et peuvent au contraire souhaiter que l'Accord préserve son autonomie.</p>	<p>Inconvénients Du personnel supplémentaire est nécessaire pour mettre en œuvre et développer le niveau actuel de la communication et du marketing entrepris par la CMS et sa famille. Davantage de personnel nécessitera un financement complémentaire pour la CMS.</p> <p>De nouvelles stratégies et de nouveaux processus sont requis pour combiner les besoins de communication de la famille CMS.</p> <p>Crainte de perte d'autonomie.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Implications de coûts afférant à la quantité de matériaux qui doivent être traduits et qui nécessiteront un apport financier constant.</p> <p>Coût initial du développement des matériaux marketing/de la publicité.</p> <p>Critiques potentielles pour ne pas utiliser les ressources pour les activités de conservation sur le terrain.</p> <p>Nécessité potentielle d'accroître les besoins en personnel, et donc des coûts plus importants.</p>
<p>n 5. Mener une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources.</p> <p>Court terme 5.1 - Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention : Considérer les questions qui sont traitées, celles qui ne le sont pas, si une autre organisation traite ces questions, considérer l'analyse scientifique des lacunes et quelle recherche doit être menée.</p> <p>Moyen terme</p>	<p>-Prioriser les ressources par une meilleure coopération et un partage des ressources.</p> <p>- Identifier la où c'est approprié des partenariats potentiels.</p> <p>- Travailler avec le conseil scientifique.</p> <p>- Partager les meilleures pratiques et les expériences.</p>	<p>Avantages Davantage de transparence</p> <p>Identifie les MdA inactifs.</p> <p>Permet d'évaluer les Accords au niveau de décision correct.</p> <p>Rend la Convention plus efficace et donc plus attractive.</p> <p>Mise en œuvre évaluée au niveau le plus haut de la prise de décision. Évalue l'importance de la mise en œuvre.</p>	<p>Avantages Identifie le champ d'application futur de la CMS, donne de priorités et par conséquent évite les chevauchements.</p> <p>Cible et priorise les actions qui doivent être entreprises.</p> <p>Cela peut mener à une rationalisation des programmes et des projets.</p> <p>On peut tirer des expériences des bonnes études de cas, lesquelles</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages On peut cibler l'utilisation des ressources et donc réduire les coûts.</p> <p>Identifie les bons retours de financement.</p> <p>Libère les ressources restreintes.</p> <p>La priorisation des activités peut permettre de maximiser les ressources peu abondantes.</p>

<p>5.2 Mise en œuvre des recommandations suite à l'analyse des lacunes</p> <p>Long terme 5. - Évaluation des ressources</p>			peuvent être utilisées par d'autres Accords.		
		<p>Inconvénients Parvenir à un consensus et un Accord sur l'identification des lacunes et sur les actions futures à mener.</p> <p>Parvenir à un consensus sur la façon de mesurer l'efficacité des ressources.</p>	<p>Inconvénients La causalité de l'impact peut être difficile à mesurer mais essentiellement requiert qu'un point de comparaison soit établi et qu'un consensus soit trouvé.</p>	<p>Inconvénients Peut demander une résolution de la COP, ce qui demande qui demande du temps en personnel pour préparer les documents pertinents.</p>	<p>Inconvénients Le coût initial pour entreprendre une évaluation des ressources peut demander un surcroit de financement mais une fois que les procédures ont été établies, cela peut permettre de réaliser des économies potentielles par une priorisation des fonds disponibles et en évitant de s'engager dans des programmes et des projets inutiles.</p>
<p>6. Des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.</p> <p>Court terme- 6.1 Planification, analyse et évaluation des plans stratégiques.</p> <p>Moyen terme - 6.2 Développement</p> <p>Long terme - 6. Mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le travail de la famille CMS. - Encourager la priorisation. - Partager et maximiser les ressources. - Identifier les synergies potentielles et les liens entre les programmes et les projets. - Développement coordonné/synergique de l'action et des plans stratégiques. 	<p>Avantages Donner des priorités claires à l'ensemble de la famille CMS et ainsi améliorer la hiérarchisation des activités et donc des ressources.</p>	<p>Avantages Permet une intégration des programmes au niveau de la famille CMS.</p> <p>Peut permettre d'identifier des relations synergiques avec des partenaires extérieurs au niveau de la famille CMS.</p> <p>Peut permettre de réduire la duplication des efforts et des ressources.</p> <p>Possibilité d'identifier les programmes liés futurs.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages La priorisation des activités peut permettre de maximiser les ressources peu abondantes.</p> <p>Ressources ciblées.</p>

		<p>Inconvénients Parvenir à un consensus entre de nombreux Accords.</p>	<p>Inconvénients Du temps en personnel requis pour coordonner tous les plans stratégiques au niveau de la famille CMS. Des apports et du temps sont requis par tous les Accords. Ouverture à un changement de culture.</p>	<p>Inconvénients Peut demander une résolution de la COP, ce qui demande qui demande du temps en personnel pour préparer les documents pertinents.</p>	<p>Inconvénients Coût en temps de personnel en poste pour entreprendre la coordination des plans stratégiques.</p>
<p>8. Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique.</p> <p>Court terme – Option 2</p> <p>Moyen terme 8.1 - Régionaliser les efforts de conservation en disposant d'avant-postes avec l'aide du PNUE, des ONG, des gouvernements et des MEA.</p> <p>Long terme – Option 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'efficacité des ressources. - Ouvrir des opportunités d'améliorer l'intégration et de réduire les chevauchements institutionnels par la coopération et le partage des ressources permettant un soutien logistique et une assistance mutuels. - Développement de synergies locales et/ou régionales avec les différents acteurs. - Identification des programmes de travaux communs ou partagés. - Aide au renforcement des capacités, à la collecte de fonds et à la mise en œuvre au niveau local. 	<p>Avantages De meilleures synergies au niveau des instruments avec une géographie, des espèces ou des problèmes partagés basés sur des programmes coordonnés.</p> <p>Permet à la CMS de se concentrer sur des questions globales, tout en permettant aux Accords régionaux de se focaliser sur leurs régions respectives.</p> <p>Peut permettre l'identification des problèmes sectoriels et conduire à des programmes communs ou des projets pour aborder ces problèmes sectoriels.</p> <p>Peut fournir un accès à d'autres agences ou organismes du PNUE et bénéficier des relations.</p>	<p>Avantages Accroît la visibilité des instruments auxiliaires au sein des états de l'aire de répartition et pourrait développer les partenariats avec d'autres organismes et parties intéressées.</p> <p>Aide à introduire de la subsidiarité.</p> <p>Accès à un domaine de compétence plus large, y compris aux compétences sur des questions apparentées. La régionalisation peut permettre une considération plus efficace des activités de renforcement des capacités en apportant une meilleure compréhension des problèmes régionaux.</p> <p>Capacité accrue pour les organisations de travailler ensemble sans duplication des efforts ou duplication des ressources.</p> <p>Réalisation plus efficace des objectifs de</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages Maximise les ressources disponibles.</p> <p>Tire parti des ressources existantes.</p> <p>Combine les ressources disponibles, cela pourrait ainsi libérer des ressources pour des activités de conservation sur le terrain.</p> <p>Peut fournir des sources de financement complémentaires.</p>

			conservation. Des programmes et plans synergiques identifiés au niveau central et liés à des partenaires concernés en fonction soit des problèmes, une géographie ou région partagés soit des espèces partagées.		
		<p>Inconvénients Un risque d'éloignement du Secrétariat de la CMS à Bonn demanderait une prudente coordination des efforts.</p>	<p>Inconvénients Certaines régions n'ont peut être pas le même niveau de partenaires disponibles, soit sous la forme d'autres avant-postes MEA ou de bureaux ONG. Objection potentielle dans certains pays du rôle accru des ONG.</p> <p>Éloignement potentiel des d'un grand nombre d'états des aires de répartition.</p> <p>De précédents exemples ont montré que l'implantation d'avant-postes régionaux avait causé des problèmes (ex : RAMSAR).</p>	<p>Inconvénients Des Accords avec le PNUE peuvent être requis.</p> <p>Un mémorandum de coopération avec les ONG peut être requis.</p> <p>Un Accord avec les gouvernements peut être requis.</p>	<p>Inconvénients Instabilité potentielle de la situation financière du fait que les gouvernements peuvent modifier leur position au sujet de l'hébergement des instruments.</p> <p>Les bureaux régionaux individuels et les avant-postes locaux auraient un impact négatif sur le peu de ressources financières. En tant que tels, les bureaux régionaux ou les avant-postes locaux doivent être considérés en collaboration avec les ONG ou les MEA ayant des bureaux dans des lieux identifiés.</p> <p>Il n'y a aucune garantie que même en s'associant à une autre organisation cela aura pour résultat des ressources accrues, car tout dépend du fait qu'une ou les deux institutions/organisations disposent des ressources nécessaires.</p>

<p>9. Harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapports là où il convient et dans la mesure du possible pour la famille CMS.</p> <p>Court terme 9.1 - Utilisation de l'ensemble des données existantes et des systèmes de gestion hors de la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). 9.2 – Harmonisation du système de gestion des données.</p> <p>Moyen terme – Option 2</p> <p>Long terme – Option 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la duplication des rapports. - Analyser et comparer les données. - Accéder aux données - Meilleure coordination de la collecte et du stockage des données et de leurs systèmes de gestion. - Réduction des efforts et du temps passé à collecter et transmettre les informations à la famille CMS. 	<p>Avantages Synergies au niveau MEA.</p> <p>L'harmonisation de la collecte des données au niveau des instruments et auprès des autres MEA de la biodiversité, quand leurs objectifs sont similaires, peut mener à des sources d'information plus vastes ce qui permet d'analyser et d'explique ce qui se trouve derrière les modèles issus des données de la CMS concernant des espèces spécifiques.</p>	<p>Avantages Meilleur accès à l'information. Potentiel de réduction des duplications. Évaluation indépendante.</p> <p>L'harmonisation des systèmes de rapport sous une structure réduit le temps passé à faire des rapports sous de nombreux systèmes différents.</p> <p>Économies d'échelle en interne plus importantes, grâce à la réduction de la duplication des activités et des ressources qui font double emploi, en développant des mécanismes pour améliorer la coordination entre les initiatives existantes afin d'utiliser de la façon la plus efficace et utile possible les ressources disponibles.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages Des coûts réduits en termes de développement et de maintenance informatiques grâce à une capacité d'achat bien supérieure.</p> <p>Économies financières grâce à l'utilisation de serveurs, plateformes et licences partagés.</p> <p>Des coûts réduits en termes de développement et de maintenance informatiques grâce à une capacité d'achat bien supérieure.</p>
		<p>Inconvénients Certaines institutions/Accords peuvent ne pas souhaiter participer.</p> <p>Certaines parties d'Accords particuliers peuvent ne pas souhaiter participer.</p>	<p>Inconvénients Si la collecte des données est centralisée, il faut s'assurer que la centralisation de la fonction de contrôle n'aura pas pour conséquence des données peu fiables collectées par des chercheurs qui ne connaissent pas les zones.</p> <p>Les besoins en temps et en personnel nécessaires pour la mise en œuvre peuvent être significatifs.</p> <p>En tirer les bénéfices peut être long.</p> <p>Risques d'être détaché des</p>	<p>Inconvénients Peut demander une résolution de la COP, ce qui demande qui demande du temps en personnel pour préparer les documents pertinents.</p>	<p>Inconvénients La mise de fond initiale peut être importante et donc des apports complémentaires peuvent être nécessaires.</p> <p>Il peut être nécessaire de distinguer les fonds pour le développement de ceux destinés aux services centraux.</p>

			réalités scientifiques des données. Une infrastructure informatique asymétrique pour certaines Parties.		
<p>10. Renforcer la coordination et le service auprès des MdA.</p> <p>Court terme – 10.1 Déployer davantage de personnel au niveau de l'unité de coordination des MdA de la CMS</p> <p>Moyen terme – 10.2 Déployer davantage de personnel au niveau de tous les MdA qui ne sont pas actuellement représentés</p> <p>Long terme – Option 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les MdA reçoivent un service coordonné. - Partage des ressources, du savoir et de l'expertise entre les MdA. - Utilisation des ressources disponibles. - Éviter la duplication et promouvoir la cohérence entre les MdA. 	<p>Avantages</p> <p>Apportera une meilleure compréhension quant à savoir si des instruments différents traitent de problèmes similaires.</p> <p>Économies d'échelle en interne plus importantes, grâce à la réduction de la duplication des activités et des ressources qui font double emploi, en développant des mécanismes pour améliorer la coordination entre les initiatives existantes afin d'utiliser de la façon la plus efficace et utile possible les ressources disponibles.</p>	<p>Avantages</p> <p>Identifier les lacunes dans la mise en œuvre.</p> <p>Identifier les meilleures pratiques.</p> <p>Identifier les MdA inactifs.</p> <p>Meilleure mise en œuvre des Accords.</p> <p>Une unité MdA renforcée peut assurer une meilleure coordination des activités MdA.</p>	<p>Avantages</p> <p>Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages</p> <p>L'utilisation des ressources disponibles peut réduire les coûts.</p>
		<p>Inconvénients</p> <p>Il peut en résulter un manque d'appropriation pour les Parties ayant des instruments individuels.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Dilution de l'attention concernant certains MdA où on attend du personnel assigné qu'il s'occupe de plus d'un MdA.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Disponibilité des fonds nécessaires pour soutenir le renforcement et le service auprès des MdA.</p>
<p>11. Rechercher les opportunités de coordonner les réunions entre les institutions, les groupes de travail et au niveau des Accords de la famille CMS</p> <p>Court terme</p> <p>11.1 – Prioriser et coordonner les organismes scientifiques, les groupes de travail, etc.</p> <p>Moyen terme – Option 2</p> <p>Long terme – Option 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et partager les ressources. - Réduire les délais nécessaires pour participer aux réunions. - Augmenter les taux de participation. - Meilleur partage du savoir et de l'information. - Développement du savoir et 	<p>Avantages</p> <p>Le personnel des Accords/MdA pouvant se concentrer sur d'autres activités (ex : mise en œuvre) plutôt que de reproduire leurs efforts à travers différents instruments.</p> <p>Les réunions partagées peuvent faciliter le dialogue entre les traités et permettre</p>	<p>Avantages</p> <p>Économies d'échelle.</p> <p>Réduction des chevauchements et donc moins de gaspillage.</p> <p>Moins de temps en personnel passé à organiser de multiples réunions, y compris le temps passé à l'hôtel et organiser les voyages.</p>	<p>Avantages</p> <p>Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Selon l'art. VIII, 3 de la Convention le conseil scientifique devra se réunir à la demande du Secrétariat comme le requiert la COP, en tant que tel le texte de la</p>	<p>Avantages</p> <p>Des coûts réduits, par exemple la coordination des réunions peut aboutir à des économies financières en matière de déplacements, lieux de réunion et coûts accessoires.</p> <p>Coûts réduits au niveau des frais associés aux réunions.</p> <p>Des services centralisés permettant de négocier des remises sur les</p>

	<p>de l'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des relations synergiques - Représentation commune aux réunions - Meilleure coordination des organismes scientifiques ayant des agendas coordonnés/subdivisés au besoin selon les cinq principaux groupes d'espèces de la Convention - oiseaux, mammifères marins, mammifères terrestres, reptiles, poissons. 	<p>l'harmonisation.</p>	<p>Efficacité opérationnelle là où une unité centralisée est responsable de l'organisation de toutes les réunions, ce qui peut conduire à une base de données centralisée des prestataires de services.</p>	<p>Convention n'est pas modifiée, ni aucun des Accords.</p>	<p>volumes.</p>
		<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients La logistique peut s'avérer difficile. Les représentants des parties peuvent ne pas souhaiter être à l'écart des réunions de la CMS pendant de longues périodes de temps.</p> <p>Élément temporel nécessaire pour synchroniser les réunions et les agendas</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Coût initial en temps de personnel entre les différents Accords pour coordonner les programmes et les agendas. Le coût doit être soupesé par les avantages ci-dessus.</p>

<p>12. Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de sa famille</p> <p>Court terme 12.1 - Accords et MdA uniquement focalisés sur les espèces migratrices. (Là où une politique est convenue) 12.2- Encourager plus d'états des aires de répartition à devenir Parties/Signataires de la CMS et de la famille CMS 12. - Créer des critères avec lesquels évaluer les nouveaux Accords potentiels, proposés. Ces critères doivent inclure les besoins scientifiques, les synergies potentielles et existantes (internes et externes), les critères de financement, l'existence d'un coordinateur bénévole et la valeur ajoutée d'une implication de la CMS. Un exemple de valeur ajoutée comprendrait le fait de considérer si le nouvel Accord encouragera la participation et développera les Parties, y compris le fait de considérer si oui ou non l'Accord proposé sera mieux servi par un autre MEA ou d'autres initiatives. Comprend - une meilleure identification des objectifs prioritaires et la priorisation des activités permanentes. plus options 2 & 3 là où 12 demande une redéfinition des textes de la CMS</p> <p>Moyen terme 12.4 - Étendre la portée des Accords/MdA existants plutôt que de développer de nouveaux Accords/MdA (ex : AEWA et MdA des éléphants). 12.5 - Développer une politique où le contrôle de la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner de la croissance à la famille CMS - Maximiser l'efficacité des ressources. - Identifier les menaces que partagent les différents programmes de conservation et les réponses pertinentes par l'usage des meilleures pratiques. - Développer les synergies - Couverture globale. -Se concentrer sur le développement de nouveaux Accords 	<p>Avantages Approche coordonnée du développement des Accords. Accroître l'influence de la CMS auprès des MEA. Couverture globale. Accès à l'infrastructure existante. Économies d'échelle, économies institutionnelles et administratives, meilleure intégration et partage des ressources au niveau de la famille CMS. Permet de conduire une analyse critique des lacunes pour savoir si ce nouveaux Accords sont nécessaires.</p>	<p>Avantages Permet de conduire une analyse critique des lacunes pour savoir si ce nouveaux Accords sont nécessaires. Réduit les sollicitations sur le Secrétariat de la CMS et les ressources en général. Un processus de développement plus efficace peut rendre les nouveaux Accords plus attractifs pour certains états. Peut potentiellement réduire le nombre de nouveaux Accords si les effectifs sont insuffisants.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille. Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages Financement potentiellement meilleur à long terme. Concentre les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Apport de ressources supplémentaires</p>
--	--	--	---	--	---

<p>doit faire partie de tout MdA futur. (Cela comprend : Le développement et/ou l'utilisation d'indicateurs pour contrôler l'efficacité des Accords ; Un examen de la mise en œuvre et de l'efficacité des MdA au niveau de la COP ; (après une période établie le Secrétariat de la CMS doit rendre compte de la mise en œuvre des MdA).</p>		<p>Inconvénients Il pourrait arriver à des avis scientifiques et des prises de décisions incohérents au niveau des régions sans une gestion efficace de la communication entre les instruments.</p> <p>Confusion possible entre les partenaires potentiels qui peuvent être familiers avec les structures existantes.</p> <p>Il existe un risque qu'en étendant le domaine géographique de l'Accord, la nouvelle zone reçoive moins d'attention qu'elle ne le mérite. Dans le cas où l'on prolonge le domaine de l'espèce, l'attention que l'on porte à l'espèce qui a été auparavant couverte pourrait décroître, d'autant plus s'il n'y a pas une augmentation substantielle des fonds.</p> <p>Parvenir à un consensus sur les critères pour évaluer les nouveaux Accords proposés.</p>	<p>Inconvénients En fonction des critères pour établir les priorités et de qui détermine ces critères et priorités, certaines activités in-attractives peuvent inutilement en souffrir. Toutes les activités urgentes ne seront peut être pas prioritaires et cela peut avoir un impact sur la façon dont la Convention est perçue</p> <p>On peut se demander si les extensions dilueront l'attention et qu'elle sera la capacité à cibler les mesures. Conserver un équilibre au niveau de l'attention que l'on porte pourrait être une épreuve, quand une espèce/un objectif de conservation peut être plus populaire au détriment des autres.</p> <p>Affecter des priorités aux projets sur des critères objectifs peut être problématique, on peut faire face à des difficultés en cherchant à réconcilier le mondial et le local.</p> <p>Les extensions dilueront-elles la focalisation et la capacité à cibler des mesures ?</p>	<p>Inconvénients Peut demander des résolutions de la COP, ce qui demande du temps en personnel pour préparer les documents pertinents.</p>	<p>Inconvénients Coût en temps de personnel en poste pour la préparation des réunions et la liaison avec les Parties sur les développements des critères de développement des Parties.</p> <p>Coût de toute réunion potentielle pour discuter du développement des critères et d'une politique de contrôler de la mise en œuvre, ainsi que de toute réunion potentielle pour discuter de l'extension de la portée des Accords.</p> <p>Toutefois le coût peut être compensé par une meilleure utilisation des ressources existantes, telles qu'elles sont identifiées dans les avantages.</p>
---	--	--	---	---	---

<p>16. Contrôle de la mise en œuvre</p> <p>Court terme 16.1 - Mise en place d'évaluations extérieures et contrôle de l'efficacité (par exemple par le PNUE-WCMC).</p> <p>Moyen terme 16.2 – Mécanismes améliorés pour mesurer la mise en œuvre de la CMS et de sa famille, à la fois d'un point de vue des Parties et de la conservation, mesurer la qualité du travail, identifier les lacunes et proposer des mesures pour y remédier. Développer des indicateurs pour mesurer les plans d'action.</p> <p>Long terme 16. – Entreprendre une évaluation des MdA et de leur viabilité et, là où c'est possible, cesser de les soutenir.</p>	<p>- Une évaluation de la qualité du travail entrepris, une identification des lacunes des programmes et des mesures à envisager pour remédier aux lacunes.</p> <p>- Améliorer les mises en œuvre dans l'ensemble de la famille CMS.</p> <p>- Mesurer la réussite.</p> <p>- Partager les meilleures pratiques.</p>	<p>Avantages Aide à la mise en œuvre des mandats des Accords de la famille CMS</p> <p>Synergies au niveau MEA.</p> <p>Peut rendre la Convention plus efficace et donc plus attractive.</p>	<p>Avantages Meilleur accès à l'information.</p> <p>Potential de réduction des duplications.</p> <p>Évaluation indépendante.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages Libère des ressources.</p> <p>Les coûts de délégation peuvent être moins élevés que d'entreprendre les tâches en interne.</p>
		<p>Inconvénients Parvenir à un consensus dans le développement d'indicateurs pour mesurer les plans d'action.</p>	<p>Inconvénients Si la collecte des données est centralisée, il faut s'assurer que la centralisation de la fonction de contrôle n'aura pas pour conséquence des données peu fiables collectées par des chercheurs qui ne connaissent pas les zones.</p> <p>L'organisation des évaluations extérieures peut être trop distante et détachée des réalités sur le terrain.</p>	<p>Inconvénients Peut demander des résolutions de la COP, ce qui demande du temps en personnel pour préparer les documents pertinents.</p>	<p>Inconvénients Il peut être nécessaire de renégocier les coûts associés à l'organisation extérieure qui entreprend ces missions et il peut y avoir un manque de contrôle sur l'augmentation des coûts futurs.</p>

OPTION 2 : Améliorer la conservation au sein des structures existantes

COMPREND L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'OPTION 1 PLUS LES ACTIVITÉS FIGURANT CI-DESSOUS

Activité	Description	Impacts institutionnels	Impacts organisationnels	Impacts juridiques	Impacts financiers
<p>2. Meilleur travail en partenariat</p> <p>Court terme- Option 1</p> <p>Moyen terme - Option 1</p> <p>Long terme 2.4 - Développement de centres régionaux pour la mise en place des MEA afin d'identifier les synergies et les</p>	<p>- Développer les opportunités de partenariat.</p> <p>- Partager les meilleures pratiques.</p> <p>- Utiliser des ressources communes.</p> <p>- Partager la connaissance et l'expertise.</p> <p>- Coordination des activités de</p>	<p>Avantages Améliore l'appropriation des activités de la Convention par la mise en place régionale d'institutions/agents, une implication plus active, la priorisation des activités de la CMS dans l'allocation des budgets et une meilleure coordination régionale, une rationalisation et une intégration aux autres MEA et à d'autres plans régionaux et</p>	<p>Avantages Améliore les synergies régionales, permettant de réaliser des économies d'échelle dans une région particulière.</p> <p>Permet de faciliter le travail en partenariat et de mieux utiliser des ressources peu abondantes.</p> <p>Permet d'identifier les menaces</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages Peut aider à trouver des opportunités de collecte de fonds en identifiant des partenaires potentiels et en donnant accès à de nouvelles possibilités de financement.</p>

liens entre les MEA et éviter la duplication des projets et activités (ex : SPREP).	conservation. - Identifier les synergies potentielles basées sur des programmes de travaux, des géographies et des intérêts communs ou partagés. - Utiliser les connaissances locales	nationaux. Peut conduire à un plus grand nombre de nouvelles Parties. Peut conduire à une meilleure mise en œuvre.	potentielles sur les espèces migratrices et offre des opportunités d'actions communes.		
		Inconvénients Peut conduire à un risque de dilution et à un éparpillement des ressources. Gestion des attentes des Parties.	Inconvénients Risque de dilution, donc cela devra être conduit par la CMS proclamant sa valeur de niche en tant que MEA. Des résultats à long terme ce qui à court terme peut frustrer les Parties et les acteurs.	Inconvénients Mémoire de coopération, ou autre, requis avec le centre régional.	Inconvénients Peut demander une contribution initiale.
3. Amélioration de l'information et de la recherche scientifique Court terme - Option 1 Moyen terme 3.2 – La CMS doit coordonner les programmes de recherche scientifique basés sur l'identification des problèmes/menaces partagés dans l'ensemble de la famille CMS pour réduire la duplication et les chevauchements et améliorer les économies d'échelle. Long terme 3. - Créer un centre de données scientifique sur les espèces migratrices, ce qui permettrait d'utiliser les	- Coordination des besoins de recherche. - Partage des informations et des données de recherche. - Faciliter l'accès aux informations et données de recherche existantes et futures pour tous les membres de la famille CMS. - Développement d'une recherche pertinente quant aux menaces et problèmes communs.	Avantages Échange les données et encourage les synergies au sein du PNUE et avec les autres Conventions internationales. Crée une niche pour la CMS dans une Convention internationale chargée lui donnant ainsi de la valeur ajoutée.	Avantages Réduit es chevauchements Identifie les lacunes dans les données. Centre de données des espèces à la disposition des organisations extérieures et donc possibilité d'améliorer la visibilité de la CMS et de sa famille.	Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille. Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.	Avantages Permettrait des bénéfices accrus en matière de conservation, issus de projets de recherche plus inclusifs avec une augmentation limitée de l'investissement.
		Inconvénients Volonté de partager les données et la recherche acquises grâce à des Accords individuels à un niveau central.	Inconvénients Une charge de travail plus importante du Secrétaire de la CMS. Éparpillement des données Risque de distance et de détachement des réalités sur le terrain en analysant les données à distance.	Inconvénients Les droits sur la propriété intellectuelle doivent être réévalués.	Inconvénients Coût élevé de la mise en œuvre du centre de données.

données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique.					
<p>4. Améliorer la communication et trouver des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.</p> <p>Court terme- Option 1</p> <p>Moyen terme 4.4 - Parties/Signataires traduisant les documents d'instruction dans les langues locales pour permettre leur mise en œuvre. (en cours)</p> <p>Long terme - Option 1</p>	<p>Développement de systèmes internes pour améliorer la communication entre les groupes de travail, les Parties, les Accords et les institutions et afin d'améliorer l'accès aux informations au sein de la famille CMS.</p> <p>- Développement de systèmes externes pour améliorer la visibilité de, et sensibiliser l'opinion à, la CMS et sa famille.</p> <p>- Là où cela se justifie, améliorer les systèmes informatiques existants, par exemple le système du site Internet existant.</p> <p>- Redessiner le site Internet pour y inclure le ciblage d'audiences spécifiques.</p>	<p>Avantages Encourage les nouveaux Signataires/Parties.</p> <p>Meilleure appropriation et donc meilleure mise en œuvre.</p>	<p>Avantages Participe au renforcement des capacités au niveau local.</p> <p>Améliore l'intégration au niveau local</p> <p>Meilleure visibilité et mieux identifiée au niveau mondial</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages</p>
		<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Dans certains pays de nombreuses langues, sont pratiquées, d'où la question : laquelle prédomine ?</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Les coûts impliqués pour un grand nombre de Parties peuvent être trop importants.</p> <p>Demanderait un soutien financier, surtout pour les pays en développement.</p>
<p>5. Mener une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources.</p> <p>Moyen terme 5. Mise en œuvre des recommandations suite à l'analyse des lacunes.</p>	<p>-Prioriser les ressources par une meilleure coopération et un partage des ressources.</p> <p>- Là où il convient, identifier les partenariats potentiels.</p> <p>- Travailler avec le conseil scientifique.</p> <p>- Partager les meilleures pratiques et les expériences.</p>	<p>Avantages Davantage de transparence</p> <p>Identification des MdA inactifs.</p> <p>Permet d'évaluer les Accords au niveau de décision correct.</p> <p>Rend la Convention plus efficace et donc plus attractive.</p> <p>Mise en œuvre évaluée au niveau le plus haut de la prise de décision. Évalue l'importance de la mise en œuvre.</p>	<p>Avantages Identifie le champ d'application futur de la CMS, donne les priorités et par conséquent évite les chevauchements.</p> <p>Cible et priorise les actions qui doivent être entreprises.</p> <p>Peut mener à une rationalisation des programmes et des projets.</p> <p>On peut tirer une expérience des bonnes études de cas, lesquelles peuvent être utilisées par d'autres Accords.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement au niveau du texte de la Convention ou d'un quelconque Accord.</p>	<p>Avantages On peut cibler l'utilisation des ressources et donc réduire les coûts.</p> <p>Identifie les bons retours de financement.</p> <p>Libère les ressources restreintes.</p> <p>La priorisation des activités peut permettre de maximiser les ressources peu abondantes.</p>

		<p>Inconvénients Devoir obtenir un consensus et un Accord sur l'identification des lacunes et sur les actions futures à mener.</p> <p>Devoir parvenir à un consensus sur la façon de mesurer l'efficacité des ressources.</p>	<p>Inconvénients La causalité de l'impact peut être difficile à mesurer mais essentiellement requiert qu'un point de comparaison soit établi et qu'un consensus soit trouvé.</p>	<p>Inconvénients Peut demander une résolution de la COP, ce qui demande du temps en personnel pour préparer les documents pertinents.</p>	<p>Inconvénients Le coût initial de mise en œuvre d'une évaluation peut demander un surcroît de financement, mais une fois que les procédures ont été établies, cela peut permettre de réaliser des économies potentielles par une priorisation des fonds disponibles et en évitant de s'engager dans des programmes et des projets inutiles.</p>
<p>7. Restructurer le conseil scientifique pour maximiser les capacités d'expertise et de connaissance</p> <p>Court terme 7.1 Processus de planification – évaluation et analyse des lacunes</p> <p>Moyen terme 7.2 – Mise en œuvre de l'examen de la composition du conseil scientifique de la CMS basée sur le groupement des espèces ou les questions thématiques.</p> <p>Long terme – Option 3.</p>	<p>- Identifier les opportunités pertinentes et potentielles de maximiser l'expertise et la connaissance du conseil scientifique afin de soutenir au mieux la CMS.</p> <p>- Déterminer si des lacunes en connaissance et/ou expertise existent au niveau de la composition actuelle du conseil scientifique.</p> <p>- Développer le partage du savoir et des avis au niveau de la famille CMS.</p>	<p>Avantages S'appuie sur les pratiques actuelles, par exemple l'utilisation d'experts d'ONG/MEA impliqués dans les groupes de travail et de petites assemblées d'experts intersessions.</p> <p>Fournit une réserve d'expertise plus importante et comble les lacunes en connaissances.</p> <p>Davantage de capacité en rapport avec les problèmes thématiques et sectoriels.</p>	<p>Avantages Apporte des spécialisations.</p> <p>Plus grande intégration au niveau de la famille CMS et ainsi une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources et de plus grandes économies d'échelle.</p> <p>Encourage le partage des ressources</p> <p>Meilleure équipe d'experts.</p>	<p>Avantages Pas de changements dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p>	<p>Avantages</p>
		<p>Inconvénients Nécessite une coopération de la communauté scientifique et de s'assurer que les sources scientifiques de tous les états des aires de répartition sont représentés.</p> <p>Changer de processus pourrait être perturbant à court terme.</p> <p>Crainte d'une perte</p>	<p>Inconvénients Pourrait conduire à la réaffectation de certains experts.</p>	<p>Inconvénients La COP devant trouver des experts qualifiés pour siéger au conseil scientifique.</p>	<p>Inconvénients Coût initial de la conduite de l'examen et le coût en temps de personnel en poste pour la CMS.</p>

		d'indépendance.			
<p>8. Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique.</p> <p>Court terme 8.2 – Avoir une présence dans chacune des régions administratives de la CMS de concert avec l'assistance du PNUE, des ONG, des MEA et des Parties, si possible.</p> <p>Moyen terme - Option 1</p> <p>Long terme 8. – Les MdA et Accords envisagent d'améliorer leur collaboration et coopération via, par exemple, le partage des bureaux/personnel/ressources (ex : cas d'Abu Dhabi – pour les Dugongs et oiseaux de proie).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'efficacité des ressources. - Fournir des opportunités en vue d'une intégration améliorée et afin de réduire le chevauchement institutionnel par la coopération et le partage des ressources permettant ainsi une assistance mutuelle et un soutien logistique. - Développement des synergies locales et/ou régionales avec les différents acteurs. - Identifier les programmes de travaux communs ou partagés. - Aider au renforcement des capacités, à la collecte de fond et à la mise en œuvre au niveau local. -Aider à l'appropriation et à l'engagement des Parties dans la mise en œuvre. 	<p>Avantages Améliore la visibilité de la CMS hors de l'Europe et améliore les opportunités de travailler avec d'autres organisations internationales et des parties intéressées.</p> <p>Réduit les possibilités de chevauchement institutionnel.</p> <p>Les gouvernements qui accueillent des instruments peuvent devenir étroitement impliqués dans la mise en œuvre des activités de la CMS, et donc améliorer l'appropriation ainsi que la mise en œuvre des Accords.</p> <p>Encourager une activité plus positive des gouvernements dans la mise en œuvre.</p>	<p>Avantages Permet d'introduire la subsidiarité.</p> <p>Économie de ressources.</p> <p>Meilleure intégration.</p> <p>Accès à une expertise plus vaste.</p> <p>On bénéficie des pratiques des autres Accords.</p> <p>On bénéficie de la reconnaissance/bonne réputation qu'un Accord a pu établir.</p> <p>On bénéficie des ressources partagées là où un Accord peut être sous-financé.</p> <p>Les MdA/Accords coopèrent et partagent les ressources – partagent les ressources administratives permettant un soutien logistique et une assistance mutuels.</p>	<p>Avantages Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages Peut apporter des opportunités d'économies sur certains services centraux, comme les communications.</p> <p>Des économies potentielles sur les services administratifs par un usage commun des espaces de bureau et des équipements.</p> <p>Des économies potentielles sur le coût du personnel.</p> <p>Des économies potentielles sur les programmes de travaux communs.</p> <p>Accès potentiel au financement via les organismes et agences gouvernementaux.</p>

		<p>Inconvénients</p> <p>Certains états des aires de répartition peuvent être politiquement réticents si les groupements régionaux ne sont pas situés dans leur juridiction, ce qui se traduirait par un manque de consensus sur le lieu où doit se trouver la présence régionale.</p> <p>Il peut y avoir un risque d'en favoriser un au dépend d'un autre dans la hiérarchisation des priorités.</p> <p>Un gouvernement peut établir l'agenda pour les activités, lequel peut ne pas être pleinement soutenu par les autres Signataires/Parties contractantes, états de l'aire de répartition ou ONG.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Compétition et conflit de priorités.</p> <p>Ne doit pas créer des groupements d'Accords artificiels.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Accord requis auprès du gouvernement quand il agit en tant qu'hôte.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Implications politiques et financières.</p>
<p>9. Harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapport dans la mesure où c'est approprié et applicable pour la famille CMS.</p> <p>Court terme - Option 1</p> <p>Moyen terme</p> <p>9. La CMS doit centraliser le développement et la gestion des technologies de l'information, notamment les systèmes et procédures centralisés apparentés au stockage et à l'analyse des données.</p> <p>Long terme</p> <p>9.4 - Coordination de l'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la duplication des rapports. - Analyser et comparer les données. - Accéder aux données - Meilleure coordination de la collecte et du stockage des données et de leurs systèmes de gestion. - Réduction des efforts et du temps passé à collecter et transmettre les informations à la famille CMS. 	<p>Avantages</p> <p>Les données harmonisées et collectées des rapports peuvent être utilisées comme paramètres pour évaluer et prioriser les actions des institutions. Offre une vue holistique de la charge de travail de l'institution.</p>	<p>Avantages</p> <p>Permet d'éviter les multiples investissements en temps dans la conception, la maintenance et les engagements avec les prestataires de services.</p> <p>Réduit la multiplication des tentatives et permet de développer la spécialisation parmi le personnel.</p> <p>Concentration des compétences.</p> <p>Réduit la nécessité de dupliquer les rapports et le temps passé à compléter de nombreux rapports.</p> <p>Améliore l'analyse et la comparaison des données, d'où une meilleure analyse des</p>	<p>Avantages</p> <p>Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages</p> <p>Permet de réduire le coût du développement initial, de la maintenance des nombreuses plateformes, de réduire les coûts de mise à niveau de la technologie par un gain de temps et de faire des économies sur les volumes auprès des prestataires de services.</p>

<p>aux données de recherche comme service centralisé entre Accords de la CMS.</p> <p>9.5 – La CMS doit centraliser le développement et la gestion des systèmes de cartographie et les systèmes de gestion partagée.</p>			<p>lacunes et des incohérences.</p> <p>Permet de comparer les progrès réalisés, la qualité du travail, d'identifier les lacunes et facilite une approche intégrée du développement de solutions.</p> <p>Concentration des matériaux techniques et des informations de recherche.</p> <p>Peut faciliter l'accès à l'information et la connaissance du statut des autres Accords et MdA.</p>		
			<p>Inconvénients Détachement des données.</p> <p>Réticence à participer au partage des données.</p>	<p>Inconvénients Toutes les Parties n'ont pas accès au même standard de capacité technique.</p> <p>En plus de capacités limitées, des difficultés d'accès au web pour un grand nombre de Parties en développement et de membres potentiels.</p> <p>L'expérience sur les tentatives passées et actuelles d'harmoniser les rapports nationaux entre les MEA, suggère qu'il est probable qu'il faudra des efforts tout à fait significatifs et beaucoup de temps pour que ce soit fait dans la pratique.</p>	<p>Inconvénients</p>
<p>10. Renforcer la coordination et le service auprès des MdA.</p> <p><u>Court terme</u> - Option 1</p> <p><u>Moyen terme</u> – Option 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les MdA doivent recevoir un service coordonné. - Partage des ressources, du savoir et de l'expertise entre les MdA. - Utilisation des ressources disponibles. - Éviter la duplication et 	<p>Avantages Permet de promouvoir les plans d'action.</p>	<p>Avantages Davantage de ressources pour la mise en œuvre.</p> <p>Réduit le fardeau des rapports sur le Secrétariat.</p> <p>Facilite la mise en œuvre</p>	<p>Avantages Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages Les MdA auront une source de financement sûre pour fonctionner avec efficacité et de façon intégrée au niveau des différentes espèces.</p>

<p>Long terme 10. - Budget central de la CMS pour les MdA.</p>	<p>promouvoir la cohérence entre les MdAi.</p>		<p>Aide au renforcement des capacités et à l'identification des lacunes.</p> <p>Cohérence dans l'approche de la mise en œuvre.</p>		
<p>11. Rechercher les opportunités de coordonner les réunions entre les institutions, les groupes de travail et au niveau des Accords de la famille CMS.</p> <p>Court terme - Option 1</p> <p>Moyen terme 11.2 - Coordination des COP et MOP</p> <p>Long terme 11. - Se coordonner avec les organisations internationales quant aux réunions communes sur des thèmes partagés (ex : IUCN) et les programmes communs de recherche sur la conservation, les plans d'action pour les espèces et les activités de renforcement des capacités pour la conservation sur le</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et partager les ressources. - Réduire les délais nécessaires pour participer aux réunions. - Augmenter les taux de participations. - Meilleur partage du savoir et de l'information. - Développement du savoir et de l'information. - Développer des relations synergiques 	<p>Avantages Développer la conscientisation sur le statut et le rôle des espèces migratrices dans les débats sur la conservation de la biodiversité (stratégies post 2010, espèces migratrices comme indicateurs, etc.). Améliorer la visibilité des questions environnementales/CMS dans le domaine de la durabilité.</p> <p>Les réunions partagées peuvent faciliter le dialogue entre les traités et permettre l'harmonisation.</p> <p>Permet l'intégration institutionnelle</p>	<p>Avantages Le personnel des Accords/MdA en mesure de se concentrer sur d'autres activités (ex : mise en œuvre) plutôt que de reproduire des efforts dans différents instruments (ex : organisations de réunions pour des instruments individuels).</p> <p>Efficacité opérationnelle là où une unité centralisée est responsable de l'organisation de toutes les réunions, ce qui peut conduire à une base de données centralisée des prestataires de services.</p> <p>Réduction de la duplication des efforts</p> <p>Économies d'échelle.</p> <p>Synergies.</p>	<p>Avantages Si la modification porte sur une période supérieure à 3 ans, il faudra une résolution des MOP.</p>	<p>Inconvénients En fonction du niveau de financement, il peut quand même y avoir un manque de ressources pour un plein fonctionnement des MdA et les MdA peuvent être en concurrence quant aux fonds disponibles.</p> <p>Avantages Des coûts réduits, par exemple la coordination des réunions peut aboutir à des économies financières en matière de déplacements, lieux de réunion et coûts accessoires.</p> <p>Coûts réduits au niveau des frais associés aux réunions.</p> <p>Des services centralisés permettant de négocier des remises sur les volumes.</p>

terrain.		<p>Inconvénients Risque que les priorités de la CMS soient minimisées quand les réunions sont coordonnées avec les organisations internationales.</p>	<p>Inconvénients La logistique peut s'avérer difficile. Les représentants des Parties peuvent ne pas souhaiter être à l'écart des réunions de la CMS pendant de longues périodes de temps.</p> <p>Élément temporel nécessaire pour synchroniser les réunions et les agendas</p> <p>Peut être logistiquement trop difficile.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Coût initial en temps de personnel à coordonner les programmes des réunions.</p>
<p>12. Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de sa famille</p> <p>Court terme 12.6 - Décision politique d'établir de nouveaux Accords, hors de la famille PNUE (c.à.d. ACAP). plus option 3 là où 12.6 demande une redéfinition des textes de la CMS</p> <p>Moyen terme - Option 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner de la croissance à la famille CMS - Maximiser l'efficacité des ressources. - Identifier, par l'usage des meilleures pratiques, les menaces communes que partagent les différents programmes de conservation et les réponses pertinentes. - Développer les synergies - Couverture globale. - Se concentrer sur le développement de nouveaux Accords 	<p>Avantages Créer des institutions hors du système PNUE.</p>	<p>Avantages Réduction de la charge administrative et financière pesant sur la CMS.</p>	<p>Avantages Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages n'a plus à payer le PSC (coût de soutien du programme).</p>
		<p>Inconvénients On se sépare du PNUE et des avantages qu'il apporte.</p> <p>Peut ne pas être en phase avec les réformes de l'IEG.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Ne reçoit aucune subvention du PNUE du fait des contributions PSC.</p>
<p>13. Rechercher des opportunités de développer le renforcement des capacités dans la famille CMS</p> <p>Court terme 13.1 Travailler avec des partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et rehausser le renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre et les efforts de conservation. - Effort logistique partagé pour des formations jumelées ou en tandem sur différents thèmes mais dans la même région. - Cela comprend des ateliers centralisés par région ou ayant 	<p>Avantages Développer l'expertise et la base de connaissance des institutions de la CMS, ce qui peut améliorer la visibilité et mener à une meilleure mise en œuvre.</p> <p>Partage des expériences, des compétences et de l'expérience acquise auprès de la famille CMS.</p>	<p>Avantages Partage accru des expériences, des compétences et du savoir-faire.</p> <p>La centralisation du savoir-faire sur les activités de soutien assure un service plus intégré et permet de mieux identifier les lacunes.</p> <p>Cibler le renforcement des</p>	<p>Avantages Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages Partager des ressources limitées.</p> <p>Meilleur pouvoir de négociation quant à l'achat de formation et de compétence d'enseignement, si on est centralisé.</p>

<p>Moyen terme 13.2 – La CMS fournit des services centralisés, concernant le renforcement des capacités, auprès de la famille CMS, y compris la formation et des activités éducatives.</p>	<p>des intérêts thématiques communs, par exemple le développement d'instruments politiques nationaux, la façon de rendre compte et le contrôle des espèces.</p> <p>- Formation et ateliers partagés en fonction des régions ou selon des thèmes communs.</p>		<p>capacités sur les thèmes, espèces ou zones géographiques.</p> <p>Éviter la multiplication des efforts dans l'organisation des événements multiples.</p> <p>Partage des compétences de formation ; développement efficace de l'expérience dans l'organisation logistique des ateliers.</p>		
		<p>Inconvénients Inégalité potentielle dans la disponibilité d'instructeurs locaux.</p> <p>Problèmes de langue et de culture, ainsi que de sensibilisation.</p>	<p>Inconvénients Normes de renforcement des capacités différentes issues de divers partenariats/réseaux pour différents instruments et/ou répartitions géographiques.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Des coûts en personnel accrus et des coûts pour produire de nouveaux documents d'instructions.</p> <p>Il peut être nécessaire de sous-traiter l'apport informatique dans certains états du fait des coûts qu'implique l'accroissement des capacités en termes de compétences et de ressources informatiques.</p>
<p>14. Rechercher des opportunités de développer et d'améliorer les activités de collecte de fonds.</p> <p>L'activité permanente couvre tous les échéanciers 14.1 La CMS coordonne les activités de collecte de fonds.</p> <p>- Travailler avec les partenaires et les différents acteurs pour développer les activités de collecte de fonds.</p>	<p>- Coordonner les activités de collecte de fonds.</p> <p>- Développer les synergies</p> <p>- Identifier les opportunités de financement</p> <p>- Rechercher des moyens de financement nouveaux, complémentaires et innovants.</p>	<p>Avantages Meilleure intégration au niveau des institutions.</p>	<p>Avantages Davantage de personnel.</p> <p>Économies d'échelle.</p> <p>Politique cohérente.</p> <p>Expériences de collecte de fonds partagées avec la famille CMS</p> <p>Améliorer les opportunités de partenariat.</p>	<p>Avantages Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages Une approche coordonnée et stratégique de la collecte de fonds dans la famille CMS peut fournir des opportunités d'augmenter les fonds.</p> <p>De meilleures opportunités de partenariat peuvent apporter de nouvelles sources de fonds.</p>
		<p>Inconvénients Risque pour certaines institutions que leurs projets ne soient pas priorités pour un financement.</p>	<p>Inconvénients Les Accords établis peuvent ne pas souhaiter abandonner les activités de collecte de fonds et donc le service centralisé sera destiné aux Accords qui actuellement ne bénéficient pas de soutien.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Coût en temps de personnel en poste.</p>

<p>15. Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS via des projets, programmes ou Secrétariats, basée sur la géographie ou sur les groupements d'espèces.</p> <p>Court terme 15.1 Coopération et coordination entre les programmes et projets des Accords, basées sur le groupement des espèces, les questions thématiques ou la géographie.</p> <p>Moyen terme 15.2 Coopération et coordination entre les Secrétariats des Accords, ex : basées sur le groupement des espèces ou la géographie.</p> <p>Long terme – Option 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver des opportunités de développer des relations synergiques basées soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces. - Maximiser les ressources. - Encourager la coopération entre les Accords. - Développement de programmes de conservation communs. - Consolidation du financement. 	<p>Avantages Des programmes communs basés sur des problèmes communs seront moins perturbants que de fusionner des instruments basés sur l'espèce ou la ou région.</p>	<p>Avantages Mise en œuvre accrue des programmes et des plans d'action.</p> <p>Une meilleure coopération dans une activité/sur un problème peut mener à une coopération plus étroite dans d'autres domaines.</p> <p>Améliorer l'identification des problèmes communs et encourager les solutions en coopération.</p> <p>Peut être efficace en focalisant le dialogue avec d'autres secteurs ou acteurs.</p>	<p>Avantages Pas de changement dans le statut juridique de la CMS ou de sa famille.</p> <p>Pas de changement dans le texte de la Convention ou de tout autre Accord.</p>	<p>Avantages Maximise les ressources disponibles.</p> <p>Tire parti des ressources existantes.</p> <p>Combine les ressources disponibles, cela pourrait ainsi libérer des ressources pour des activités de conservation sur le terrain.</p> <p>Peut fournir des sources de financement complémentaires.</p> <p>Des économies potentielles sur les services administratifs par un usage commun des espaces de bureau et des équipements.</p> <p>Des économies potentielles sur le coût du personnel.</p> <p>Des économies potentielles sur les programmes de travaux communs.</p>
		<p>Inconvénients Certains instruments peuvent préférer continuer dans la direction actuelle où ils opèrent de façon efficace et ne voir aucune valeur ajoutée dans le développement du réseau vers peut être d'autres MdA/Accords.</p>	<p>Inconvénients Priorités en compétition et conflit.</p> <p>Ne doit pas créer des groupements d'Accords artificiels.</p>	<p>Inconvénients</p>	<p>Inconvénients Coût possible pour identifier les meilleurs liens et les Parties qui désirent participer.</p>

Option 3 : Améliorer la conservation en modifiant les structures existantes

COMPREND L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'OPTION 1 ET DE L'OPTION 2 PLUS LES ACTIVITÉS FIGURANT CI-DESSOUS

Activité	Description	Impacts institutionnels	Impacts organisationnels	Impacts juridiques	Impacts financiers
<p>7. Restructurer le conseil scientifique pour maximiser les capacités d'expertise et de connaissance</p> <p><u>Court terme</u> - Option 2</p> <p><u>Moyen terme</u> - Option 2</p> <p><u>Long terme</u> -</p> <p>7. - Institution scientifique couvrant l'ensemble de la CMS.</p>	<p>- Identifier les opportunités pertinentes et potentielles de maximiser l'expertise et la connaissance du conseil scientifique afin de soutenir au mieux la CMS.</p> <p>- Déterminer si des lacunes en connaissance et/ou expertise existent au niveau de la composition actuelle du conseil scientifique.</p> <p>- Développer le partage du savoir et des avis au niveau de la famille CMS.</p>	<p>Avantages</p> <p>Développer la capacité de la CMS</p> <p>Apporter une expertise scientifique à toute la famille CMS</p> <p>Améliorer la capacité scientifique des MdA.</p> <p>Intégrer la connaissance scientifique dans toute la famille.</p>	<p>Avantages</p> <p>Concentration des matériaux techniques et de l'expérience.</p> <p>Accès à un domaine de compétence plus large, y compris à l'expertise sur des problèmes apparentés (ex : conservation de l'habitat, impacts sur le changement climatique).</p>	<p>Requiert une modification des textes de la Convention et du texte de l'Accord.</p> <p>Il faudra peut être du temps pour négocier les changements dans les textes.</p> <p>On peut perdre des Parties au cours du processus.</p> <p>Il y a toujours un risque de perdre certaines des dispositions si les négociations autour d'un Accord sont ré-ouvertes.</p>	<p>Avantages</p> <p>Partager des ressources limitées.</p> <p>Économies d'échelle grâce aux ressources communes et à un financement commun potentiel.</p>
		<p>Inconvénients</p> <p>Problèmes logistiques par rapport au nombre de représentants qui siègent dans l'institution scientifique.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Il faudra s'assurer que l'éventail des compétences couvre l'ensemble des espèces et des régions.</p> <p>Du temps de personnel sont requis pour préparer la négociation et les documents pertinents..</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Coût initial pour établir une nouvelle institution pour l'ensemble de la CMS.</p>	
<p>15. Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS via des projets, programmes ou Secrétariats basée sur la géographie ou sur les groupements d'espèces.</p> <p><u>Court terme</u> - Option 2</p> <p><u>Moyen terme</u> - Option 2</p> <p><u>Long terme</u></p> <p>15.- Fusion des Accords de</p>	<p>- Partage et maximisation des ressources.</p> <p>- Encourager la coopération entre les Accords.</p> <p>- Développement de programmes de conservation communs.</p> <p>- Consolidation du financement.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Les Parties peuvent estimer qu'il est attractif de développer des petits Accords d'états d'aires de répartition et peuvent être réticents à changer la flexibilité actuelle.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Le coût de préparation de la renégociation sera une charge supplémentaire pour le Secrétariat de la CMS.</p>	<p>Le temps nécessaire à la période de renégociation peut être long.</p> <p>On peut perdre certaines Parties.</p>	<p>Inconvénients</p> <p>Le coût de renégociation peut être élevé.</p>
		<p>Avantages</p> <p>Fusion des instruments basés sur les espèces, un service scientifique, un savoir, des données et des plans de contrôle partagés.</p>	<p>Avantages</p> <p>La fusion ou l'extension de l'attribution des instruments peut réduire la duplication des efforts, des activités, programmes et favoriser le déploiement efficace des ressources.</p>	<p>Avantages</p> <p>La fusion de certains instruments pourrait résulter en une réduction du nombre de réunions et donc libérer des ressources (financières</p>	

<p>la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces.</p>			<p>La fusion des instruments peut libérer du temps passé sur les activités administratives, et donc laisser davantage de temps pour les activités.</p> <p>La fusion des instruments en fonction des espèces permet, dans une certaine mesure, de développer en commun des programmes de conservation, des mesures, des collectes de fonds, rendre compte du travail éducatif et de développer la conscientisation.</p> <p>Du fait qu'un grand nombre d'espèces sont confrontées plus largement à de nombreux impacts et menaces identiques quant à leurs populations, habitats et écosystèmes, des instruments fusionnés ou dont les attributions sont étendues pourraient développer des synergies qui pourraient maximiser les résultats de la conservation pour des espèces ciblées ou leurs habitats.</p>		<p>et en personnel).</p>
		<p>Inconvénients La fusion d'instruments basée sur les espèces peut avoir pour résultat que des espèces uniques et leurs besoins individuels ne font plus l'objet d'une focalisation de premier plan.</p> <p>Il peut y avoir des difficultés si tous les instruments n'ont pas tous une Partie qui leur correspond.</p> <p>Des problèmes peuvent surgir quant à l'emplacement de l'Accord fusionné.</p>	<p>Inconvénients Peut affaiblir l'identité des instruments individuels et conduire à une perte de visibilité organisationnelle et/ou professionnelle et de « prestige », cela pourrait représenter une barrière structurelle significative au sein de chaque MdA.</p> <p>Fusion des Accords en fonction des espèces - la fusion de trop d'Accords pourrait rendre les organismes trop grands et pesants ; faire des économies au détriment de l'efficacité.</p> <p>Pourrait potentiellement mener à</p>		<p>Inconvénients Le coût de la renégociation peut être élevé.</p>

			<p>des problèmes de sous-effectifs dans l'ensemble des Accords fusionnés si le niveau des effectifs est insuffisant dans l'un ou dans les deux Accords.</p> <p>Des instruments fusionnés pourraient résulter en une dilution de l'effort et une concentration sur des questions prioritaires spécifiques, ainsi qu'à une interruption de la continuité des programmes.</p>		

4.2. Annexe 2 : Coûts des options

Le tableau fournit un résumé du coût estimé de chacune des sous-activités des 16 activités centrales choisies par l'ISWGoFS avec une analyse complète des coûts disponibles dans les documents d'information de la COP 10. Dans chaque estimation du prix de revient figurent de nouveaux coûts (effectifs externes, coûts de lancement et coûts permanents), il y a par ailleurs une illustration financière du temps en personnel requis des employés actuels de la CMS, il s'agit de coûts existants couverts par le budget central et où aucune autre contribution n'est requise des Parties. Il est très probable que cela demandera une réallocation du temps de personnel de la CMS et/ou un réalignement des priorités. Là où un nouveau coût est indiqué, un financement est requis, toutefois il pourrait s'agir d'un coût qui est couvert en interne par une Partie, par exemple, où un nouveau JPO a été identifié. Certains des coûts indiquent un pourcentage d'augmentation du budget actuel de la CMS (ex : les coûts de lancement établis sous l'activité 2.2). Tous les coûts (sauf exceptions) sont basés sur une base de trois ans conformément aux périodes budgétaires actuelles de la CMS COP. Les JPO sont basés sur un contrat d'un an. Les coûts de consultants, s'ils sont calculés sur une période de trois ans, ne dépassent pas une période de travail de 12 mois. Le coût des consultants intérimaires a aussi été calculé sur une base qui ne dépasse pas 12 mois.

Etant donné que les options sont cumulatives, l'option 2 présente un sous-total du coût pour mettre en œuvre les nouvelles activités définies seulement sous l'option 2, plus le coût total des activités sous l'option 1. L'option 3 présente un sous-total du coût pour mettre en œuvre ses nouvelles activités, plus le coût total des activités sous les options 1 et 2.

OPTION 1										
Activité	Échéancier	Description	Fourchette de coûts faibles (L)		Fourchette de coûts moyens (M)		Fourchette de coûts élevés (H)		Informations détaillées	Source de financement existante (E) ou nouvelle (N)
			Coût de l'élément	Total	Coût de l'élément	Total	Coût de l'élément	Total		
1.1 Alignement avec Les réformes des IEG. La CMS doit contrôler l'avancée.	Court	Personnel existant de la CMS	15.600		15.600		20.400		H (0,02 de D1 et D2) M & F (0,02 de 2 x P4)	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel	0		0		0			

		de la CMS							
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		0		
		Coûts permanents	0	15.600	0	15.600	0	20.400	
1.2 Discuter des réformes et de l'impact sur la CMS à la COP et au comité permanent.	Moyen	Personnel existant de la CMS	9.540		9.540		12.720	H basé sur 0,02 de P4 & un P2 ; M & F - basé sur 0,02 de P2 & un GS7	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0		
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		0		
		Coûts permanents	0	9.540	0	9.540	0	12.720	
2.1 - Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où il y a lieu, pour permettre le renforcement des capacités et le soutien technologique par la CMS et sa famille ;	Court	Personnel existant de la CMS	4.920		4.920		4.920	0,02 de P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0		
		Personnel extérieur	0		15.000		27.000	H - Consultant, M – ONG et L- interne pour entreprendre la tâche	Contribution volontaire possible d'une Partie (N)
		Coûts de lancement	0		0		0		
		Coûts permanents	0	4.920	0	19.920	0	31.920	

2.2 - Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA. activité permanente	Court	Personnel existant de la CMS	4.920		4.920		4.920		0,02 de P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts d'installation	5.089		22.899		38.165		Campagne publicitaire – H= 50% d'augmentation sur le budget de la COP 9, M = 30% d'augmentation sur le budget de la COP 9 et L = 20% d'augmentation	
		Coûts permanents	0	10.009	0	27.819	0	43.085		
2. Un partenariat plus étroit travaillant avec des organisations partenaires, y compris des ONG, des communautés et des états indigènes et locaux.	Moyen	Personnel existant de la CMS	13.000		31.800		51.00		H – 0,10 de P4 et 0,05 de P2. M – 0,05 de 2 x P2 L – 0,10 de 1 x P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		60.000		120.000		Contributions aux programmes de conservation des projets	Contribution de la Partie (N)
		Coûts permanents	0	13.000	33.975	125.775	78.000	249.00	H – 25% de contribution pour l'administrateur de programme P2. M – 15% de contribution	

3.1 Explorer les opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, de même que collaborer avec et tirer des leçons des centres de données existants (ex : TEMATEA, PNUE-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS.	Court	Personnel existant de la CMS	20.520		20.520		20.520		H, M, L - 1 – 0,02 de 2 x P4 + 0,02 de l'administrateur de l'information de l'AEWA	Du budget central de la CMS et du budget de l'AEWA (administrateur de l'information de l'AEWA) (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	45.000	65.520	60.000	80.520	90.000	110.520	Diverses contributions allant de 15.000 à 30.000 par an	
4.1 Production d'un site Internet CMS en 3 langues.	Court	Personnel existant de la CMS	10.660		10.660		10.660		0,01 de P2 et 0,10 de P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	22.500		30.000		40.000		Traduction H -275.000 mots à €150 pour 1.000 mots M – 200.000 mots L – 150.000 mots	
		Coûts permanents	12.000	45.160	12.000	52.660	12.000	62.660	Coûts de traduction permanents	

4.2 - Mener des campagnes de conscientisation afin de s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organismes internationaux et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices.	Moyen	Personnel existant de la CMS	2.00		2.00		2.00		0,01 de tout le personnel d'information.	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	13.250		30.750		61.500		H – Personnel P2 Plein temps (F/T) ; M - personnel P2 temps partiel (P/T) ; L-JPO P2 pendant 1 an (tous 25% du temps)	JPO - Contribution de la Partie (N)
		Personnel extérieur	0		0		0		Stagiaire inclus M & L	
		Coûts de lancement	40.000		88.750		158.750		H – coûts de recrutement pour P2 (25%), nouveau design du site Internet (150.000) et outils promotionnels pour le site Internet. M – coûts de recrutement pour P2 (25%), nouveau design du site Internet (80.000) et outils promotionnels pour le site Internet. L – Pas de coûts de recrutement, nouveau design du site Internet (40.000) et utilisation d'outils promotionnels téléchargés gratuitement	
	Coûts permanents	7.633	63.183	15.266	137.066	38.165	260.715	Campagne promotionnelle H – 50% d'augmentation du budget de la COP 9 M – 20% d'augmentation		

										L – 10% d'augmentation	
4. – La CMS doit coordonner les opérations de communication et les stratégies en tant que services centralisés entre les Accords/MdA. Coordonner les déclarations à la presse et aux médias, ainsi que la mise en œuvre des campagnes pour les espèces et les événements publics. Soutenir, là où c'est possible, le développement et la maintenance des sites web de la famille CMS et que la CMS assure une conscientisation accrue et centralisée des menaces communes/partagées, dans la mesure du possible, grâce aux publications et aux ressources en ligne.	longue	Personnel existant de la CMS	31.200		19.500		19.500			H & M – 0,05 de p4 L – 0,08 de P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	26.500		61.500		123.000			H – Personnel F/T 50% de P2. M – personnel P/T 50% de P2 ; L – JPO P1 x 1 an (augmentation du temps du personnel pour compenser)	JPO de la Partie (N)
		Personnel extérieur	0		0		0			Stagiaire inclus pour M & L	
		Coûts de lancement	0		13.500		13.500			H & M – coûts de recrutement (50%) L – pas de coûts de recrutement	
		Coûts permanents	15.000	72.700	35.000	129.500	55.000	211.000		Publications & événements H – 3 publications supplémentaires et 2 événements par an M – 2 publications supplémentaires et 1 événement par an L – 1 publication supplémentaire et aucun événement dans l'année	

5.1 - Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention : Considérer les questions qui sont traitées, celles qui ne le sont pas, si une autre organisation traite ces questions, considérer l'analyse scientifique des lacunes et quelle recherche doit être menée.	Court	Personnel existant de la CMS	49.200		24.600		24.600		H & M – 0.10 de P2 L – 0.20 de P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		20.000		40.500		H - Consultant, M - ONG, L – mené en interne – augmentation du temps de personnel pour la rendre visible	
		Coûts de lancement	36.000		36.000		36.000		Basé sur le coût d'une réunion de groupe Voie de migration	Contribution des Parties (N)
		Coûts permanents	0	85.200 ²¹	0	80.600	0	101.100		
5. - Évaluation des ressources	long	Personnel existant de la CMS	61.560		84.600		139.200		H – 0,15 de 2 et P4 de 0,10. H – 0,08 de 2 x P4 et 0,10 de GS7 L – 0,08 de 2 x P2 de 0,10 de GS7	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		80.000		124.200		H - consultant, M - ONG, L - Partie	Contribution possible d'une Partie (N)

²¹ Si la fourchette de coûts faibles (€85.200) est plus haute que la fourchette de coûts élevés (€80.600), cela est dû à une augmentation du temps de personnel existant dans la fourchette de coûts faibles. Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire mais cela reflète les besoins en temps du personnel actuel. En tant que telle, la fourchette de coûts moyens est quand même plus élevée que la fourchette de coûts faibles, car les nouveaux coûts supplémentaires pour la fourchette de coûts moyens est de €36.000.

		Coûts de lancement	66.000		66.000		66.000		Basé sur 3 réunions et sur le coût de l'ISWGoFS	Contribution possible d'une Partie (N)
		Coûts permanents	0	127.560	0	230.600	0	329.400		
6.1 Plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS. Planification, analyse et évaluation des plans stratégiques.	Court	Personnel existant de la CMS	52.80		52.80		52.80		H, M & L 0.02 x 2 P4 de la CMS 0.01 de 1 P4 de la CMS 0.01 de 1 D1 de la CMS 0.02 x 6 employés d'Accords	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		82.000		0		M – contrat à court terme P2 pendant 12 mois	
		Personnel extérieur	0		0		124.200		H – Consultant L - Partie	Contribution de la Partie (N)
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	52.80	0	134.80	0	176.580		
6.2 Plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS. Développement.	Moyen	Personnel existant de la CMS	60.180		60.180		60.180		H & L 0,02 x 2 P4 de la CMS 0,01 x 1 P4 de la CMS 0,01 x 1 D1 de la CMS	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E)

									0,02 x 6 employés des Accords	
									M	
									0,04 x 2 PP4 de la CMS	
									0,01 x 1 P4 de la CMS	
									0,01 x 1 D1 de la CMS	
									0,02 x 6 employés d'Accords	
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		21.500		H – Consultant M – entrepris en interne – augmentation du temps de personnel L – à entreprendre par la Partie	Contribution de la Partie (N)
		Coûts de lancement	27.000		27.000		27.000		Coûts du groupe de travail basé sur les coûts du groupe Voie de migration plus les coûts de traduction	
		Coûts permanents	0	87.180	0	87.180	0	108.680		
6. Plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.	longue	Personnel existant de la CMS	34.785		34.785		34.785		H, M & L 0.01 x 3 P4 de la CMS	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E)

Mise en œuvre									0.01 x 1 D1 de la CMS 0.01 x 6 employés des Accords	
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	34.785	0	34.785	0	34.785		
8.1 Régionaliser les efforts de conservation en disposant de coordinateurs locaux et avec l'aide du PNUE, des ONG et des MEA.	Moyen	Personnel existant de la CMS	19.900		19.900		19.900		H, M & L 0,03 de P4 et 0,2 de P2	Du budget central de la CMS (E) et JPO de la Partie (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	27.000		135.000		558.000		Contribution financière H – 50% de celle d'un conseiller technique de l'AEWA M – 50% du coût d'un coordinateur du WWF L – 10% du coût d'un coordinateur du WWF	
		Coûts permanents	0	46.900	0	154.900	0	577.900		
9.1 - Utilisation de l'ensemble des données existantes et des	Court	Personnel existant	17.000		17.000		17.000		H, M & L	Du budget central de

systèmes de gestion hors de la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC).		de la CMS							0,02 du JPO P2 de la CMS 0,04 de P4	la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	72.000	89.000	72.000	89.000	72.000	89.000	Basé sur une augmentation de 200% de l'actuel paiement s'élevant à 24.000 au PNUE-WCMC pour mener une évaluation avant la COP.	
9.2 S'appuyer sur les pratiques actuelles d'harmonisation des rapports et le développement des systèmes existants, en utilisant probablement le travail en cours qui est entrepris à la fois par l'AEWA et l'IOSEA. PAS DE VARIATION	Court	Personnel existant de la CMS	3.900		3.900		3.900		H, M & L 0,01 de P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	3.900	0	3.900	0	3.900		
10.1 Déployer davantage de personnel au niveau du département Politique et Accords au service des MdA	Court	Personnel existant de la CMS	0		0		0			Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	246.000		492.000		861.000		H - 3.5 coordinateurs, P2	

									M - 2 coordinateurs, P2 L - 1 coordinateur, P2	
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	27.000		54.000		93.500		Coûts de recrutement (25.000 pour le recrutement et 2.000 pour l'informatique).	
		Coûts permanents	0	273.000	0	546.000	0	954.500		
10.2 Déployer davantage de personnel au niveau de tous les MdA qui ne sont pas actuellement représentés	Moyen	Personnel existant de la CMS	0		0		0			Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	360.000		630.000		1.260.000		H - 14 coordinateurs, M - 7 coordinateurs, L - 4 coordinateurs,	
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	40.000		70.000		140.000		Coûts de recrutement (25.000 pour le recrutement et 2.000 pour l'informatique).	
		Coûts permanents	0	400.000	0	700.000	0	1.400.00040 0.000		
11.1 – Prioriser et coordonner les réunions des organismes scientifiques et des autres organismes consultatifs, groupes de travail, etc.	Court	Personnel existant de la CMS	40.849		40.849		40.849		H, M & L 0,02 Personnel GS, 0,02 x 2 P4 de la CMS, 0,01 x 8 employés des Accords	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E)
		Nouveau personnel	0		0		0			

		de la CMS							
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		18.000	H- réunion à Bonn, M & L – Réunion via vidéoconférence	
		Coûts permanents	0	40.849	0	40.849	0	58.849	
12.1 Accords et MdA uniquement concentrés sur les espèces migratrices. Uniquement là où une politique est nécessaire.	Court	Personnel existant de la CMS	11.700		11.700		11.700	0.01 x 3 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0		
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		0		
		Coûts permanents	0	11.700	0	11.700	0	11.700	
12.2 Encourager plus d'états des aires de répartition à devenir Parties/Signataires de la CMS et de la famille CMS	Court	Personnel existant de la CMS	3.280		22.500		0	M – 0,05 de P2 x 0.01 de 0,01 de D2 L – 0,004 de P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	13.250		0		61.500	H- Employé F/T– 25% de P2 M – En interne – le temps du personnel existant est calculé pour représenter ce temps. L - JPO 25% de P1 pendant 1 an – le temps du personnel existant	JPO de la Partie (N)

									est aussi calculé pour compenser un déficit de nouveaux employés	
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		6.750		H – Coûts du recrutement (25%)	
		Coûts permanents	7.633	24.163	22.899	258.229	38.165	106.415	Campagne promotionnelle H –Augmentation du budget 2009-11 de 50% M – 30% d'augmentation, L10% d'augmentation	
12. - Créer des critères avec lesquels évaluer les nouveaux Accords potentiels, proposés.	Court	Personnel existant de la CMS	60.970		46.810		46.810		H & M – 0,02 x 3 P4. 0,02 1 x P2 0,01 1 x D1 et 0,01 1 x D2 L – 0,04 1 x P4. 0,03 1 x P4. 0,02 1 x P4. 0,02 1 x P2. 0,01 1 xD1 et 0,01 1 x D2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		20.000		32.000		H - Consultant, M - ONG, L – mené en interne – augmentation du temps	

									de personnel pour rendre visible ce temps supplémentaire en personnel.	
		Coûts de lancement	7.500		7.500		7.500		Coûts de traduction	
		Coûts permanents	0	68.470	0	74.10	0	86.10		
12.4 - Étendre la portée des Accords/MdA existants plutôt que de développer de nouveaux Accords/MdA (ex :	Moyen	Personnel existant de la CMS	24.990		24.990		24.990		0,02 2 x P4. 0,01 P4. 0,01 D1	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	36.000		36.000		36.000		Montant fourni par le Secrétariat	
		Coûts permanents	0	60.990	0	60.990	0	60.990		
12.5 - Développer une politique où le contrôle de la mise en œuvre doit faire partie de tout MdA futur.	Moyen	Personnel existant de la CMS	73.380		49.980		49.980		H & M – 0.05 2 x P4. 0.02 D1 L – 0,08 x 2 P4. 0,02 D1 – entrepris en interne	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		20.000		32.000		H - Consultant, M – entrepris par l'ONG, L – entrepris en interne – temps de personnel recalculé pour indiquer une augmentation de la charge de travail	

								existante	
		Coûts de lancement	3.000		3.000		3.000	Coûts de traduction	
		Coûts permanents	0	76.380 ²²	0	72.980	0	84.980	
16.1 Utilisation des systèmes d'évaluation et de contrôle externes à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC).	Court	Personnel existant de la CMS	9.840		9.840		9.840	H, M & L - 0.04 P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0		
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		1.000	H – Création de pages Internet M & L - téléchargement gratuit	
		Coûts permanents	100.000	109.840	100.000	109.840	100.000	110.840	Paiement aux organisations externes pour couvrir les frais de contrôle Basé sur une augmentation de 300% du paiement actuel de 24.000 au PNUE-WCMC pour mener une évaluation avant la COP
16.2 Améliorer les mécanismes	Moyen	Personnel existant	11.700		11.700		11.700	H, M & L - 0.03 P4	Du budget central de

²² Si la fourchette de coûts faibles (€76.380) est plus haute que la fourchette de coûts moyens (€72.980), cela est dû à une augmentation du temps de personnel et donc à une représentation financière accrue de ce temps, il s'agit donc d'un coût existant et non d'un nouveau coût supplémentaire. La fourchette de coûts moyens est plus élevée en termes de nouveaux coûts (€23.000), alors que la fourchette de coûts basse est de €3.000.

pour mesurer la mise en œuvre		de la CMS							la CMS (E)	
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		255.000		H – 100% P2 F/T	
		Personnel extérieur	60.000		60.000		0		M & L –Consultant temp.	
		Coûts de lancement	0		0		27.000		Coûts de recrutement (25.000 pour le recrutement et 2.000 pour l'informatique - 100%).	
		Coûts permanents	0	71.700	0	71.700	0	293.700		
16. – Entreprendre une évaluation des MdA et de leur viabilité et là où c'est possible, cesser de les soutenir. Activité permanente	Long	Personnel existant de la CMS	39.000		39.000		39.000		H, M & L - 0.10 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	18.000		18.000		30.000		H - Consultant, M & L - ONG,	
		Coûts de lancement	4.500		4.500		4.500		Coûts de traduction	
		Coûts permanents	0	61.500	0	61.500	0	73.500		
TOTAL DES OPTIONS				2.025.129		3.421.843		5.665.449		

OPTION 2										
Activité	Échéancier		Fourchette de coûtsfaibles (L)		Fourchette de coûts moyens (M)		Fourchette de coûts élevés (H)		Informations détaillées	Source de financement
			Coût de	Total	Coût des	Total	Coût de	Total		
		Description								

			l'élément		éléments		l'élément		existante (E) ou nouvelle (N)	
			Reporter l'option 1 Faible	2.042.129	Reporter l'option 1 Moyen	3.421.593	Reporter l'option 1 Élevé	5.665.449		
Développer des centres régionaux pour mettre en œuvre des MEA afin d'identifier les synergies et les liens entre MEA, et éviter la duplication au niveau des projets et des activités.	Long	Personnel existant de la CMS	12.300		123.00		12.300		H, M & L – 0,05 P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		100.000		200.000		H & M - Contribution aux activités du centre	
		Coûts permanents	0	12.300	0	112.300	0	212.300		
3.2 La CMS doit coordonner les programmes de recherche scientifique basés sur l'identification des problèmes/menaces communs et partagés par l'ensemble de la famille CMS pour réduire la duplication et les chevauchements et améliorer les économies d'échelle.	Moyen	Personnel existant de la CMS	19.500		19.500		19.500		H, M & L - 0,05 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		49.200		H - 1 x P2 F/T (20% du temps)	
		Personnel extérieur	0		25.000		0		M – Assistance technique à court terme. L – Stagiaire	Contribution de la Partie (N)
		Coûts de lancement	0		0		5.400		H – Coût du recrutement (20%) M & L – Pas de coûts de recrutement	
		Coûts permanents	0	19.500	0	44.500	0	74.100		

<p>3. - Créer un centre de données scientifique sur les espèces migratrices, ce qui permettrait d'utiliser les données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique.</p>	<p>Long</p>	<p>Personnel existant de la CMS</p>	<p>41.40</p>		<p>14.040</p>		<p>14.040</p>		<p>H & M – 0.03 de P4. 0,01 de P4. GS7 et GS4 L – 0,010 de P4. 0,01 de P4. GS7 et GS4</p>	<p>Du budget central de la CMS (E)</p>
		<p>Nouveau personnel de la CMS</p>	<p>70.000</p>		<p>246.000</p>		<p>372.000</p>		<p>H - P3. M - P2. L – JPO (temps de personnel accru du fait que le JPO n'est là que pendant 1 an)</p>	<p>JPO de la Partie (N)</p>
		<p>Personnel extérieur</p>	<p>0</p>		<p>0</p>		<p>0</p>			
		<p>Coûts de lancement</p>	<p>150.000</p>		<p>341.000</p>		<p>549.401</p>		<p>H- Reponse en partie sur l'outil du réseau de sites critiques (CSNT) - WOW. Rapport de démarrage de document n° 1. 1^{er} Janv. - 31 mars 2007 et outils de modélisation de scénarios – Coûts de recrutement (100%) M – Coûts de recrutement, logiciel de capacité réduite et outils de modélisation de scénarios. L - Pas de coûts de recrutement, logiciel de capacité réduite et utilisation d'outils existants de modélisation de scénarios</p>	
		<p>Coûts permanents</p>	<p>66.000</p>	<p>327.40</p>	<p>132.000</p>	<p>733.040</p>	<p>315.000</p>	<p>1.250.441</p>	<p>H – 3 ateliers par an à 35.000</p>	

									M – 2 ateliers par an pendant 2 ans à 22.000 L – 1 atelier par an pendant 3 ans à 22.000	
4.4 - Parties/Signataires traduisant les documents d’instruction dans les langues locales pour permettre leur mise en œuvre.	Moyen	Personnel existant de la CMS	10.290		10.920			10.290	H, M & L – 0.02 P4. 0.01 P2	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0			0		
		Personnel extérieur	0		0			0		
		Coûts de lancement	0		10.000			20.000	Aide à géométrie variable aux Parties pour les coûts de traduction à L – aucune aide n’est fournie	
		Coûts permanents	0	10.290	0	20.920	0	30.290		
7.1 Planification, évaluation et analyse des lacunes	Court	Personnel existant de la CMS	19.460		19.460			19.460	H, M & L 0,02 2 x P4. 0,01 P2 et JPO (P2)	Du budget central (E et JPO de la Partie (N)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0			0		
		Personnel extérieur	0		90.000			124.200	H - Consultant M –Prise en charge par l’ONG. L - Partie	Contribution de la Partie (N)

		Coûts de lancement	2.250		2.250		2.250		Coûts de traduction (15.000 mots)	
		Coûts permanents	0	21.710	0	111.710	0	145.910		
7.2 – Mise en œuvre de l'examen de la composition du conseil scientifique de la CMS basée sur le groupement des espèces et les questions thématiques.	Moyen	Personnel existant de la CMS	15.600		15.600		15.600		H, M & L – 0,02 x 2 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	15.600	0	15.600	0	15.600		
8.2 – Avoir une présence plus importante dans chacune des régions administratives de la CMS de concert, et si possible, avec l'assistance du PNUE, des ONG, des MEA et des Parties.	Court	Personnel existant de la CMS	8.820		8.820		8.820		H, M & L – 0,02 P2. 0,01 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	20.000	28.820	40.000	48.820	60.000	68.820	Contribution à géométrie variable au centre de liaison régional	
8. Les MdA/Accords considèrent améliorer la collaboration et la coopération par le	Long	Personnel existant de la CMS	7.800		7.800		7.800		H, M & L – 0,2 P4	Du budget central de la

partage.										CMS (E)	
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0				
		Personnel extérieur	0		0		0				
		Coûts de lancement	50.000		100.000		150.000		Contribution à géométrie variable au développement d'un partenariat d'aide		
		Coûts permanents	0	57.800	0	107.800	0	157.800			
9. La CMS doit centraliser le développement et la gestion des technologies de l'information notamment les systèmes et procédures centralisés apparentés au stockage et à l'analyse des données.	Moyen										
			Personnel existant de la CMS	78.000		73.494		73.494		H & M – 0,15 P4. 0.05 employé d'Accord, 0,02 employé d'Accord L – 0,20 P4. 0,05 employé d'Accord, 0,02 employé d'Accord	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E)
			Nouveau personnel de la CMS	37.200		73.800		147.600		H – 1 x P2 F/T (60%) M P2 – 1 x P2 P/T (60%) L - JPO (60%) P2 pendant 1 an – temps de personnel existant augmenté en conséquence	
			Personnel extérieur	0		0		0			
			Coûts de lancement	85.000		216.200		266.200		H – Coûts de recrutement (60%), système cartographique, informatique selon le	

									CSN (réseau de sites critiques) M – Coûts de recrutement (60%), système de cartographie réduit, informatique selon le CSN L – Pa de coûts de recrutement (60%), informatique selon le GROMS, pas de système de cartographie	
		Coûts permanents	500	200.700	500	363.994	500	487.794	Maintenance informatique	
9.4 - Coordination de l'accès aux données de recherche comme service centralisé entre Accords de la CMS.	Long	Personnel existant de la CMS	19.500		11.700		7.800		H - 0,02 P4 M - 0,03 P4 L – 0,05 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	12.400		24.600		49.200		H - P2 F/T (10%) M – P2 P/T (20%) L – JPO 20% P1 pendant 1 an Temps du personnel existant augmenté en conséquence	L- JPO de la Partie (N)
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	66.000		138.400		214.700		H – Coûts de recrutement (10%), site intranet, 2 ateliers par an pendant 3 ans	

									à 35.000	
									M – Coûts de recrutement (20%), site intranet, 2 ateliers par an pendant 3 ans à 22.000	
									L – Pas de coûts de recrutement, téléchargement gratuit d'intranet et 1 atelier par an pendant 3 ans à 22.000	
		Coûts permanents	0	97.900	0	174.700	0	271.700		
9.5 – La CMS doit centraliser le développement et la gestion des systèmes cartographiques et les systèmes de gestion partagée.	Long	Personnel existant de la CMS	15.600		11.700		7.800		H – 0,02 P4 M - ,0,03 P4 L – 0,04 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	6.200		12.00		24.600		H - P2 F/T (10%) M - P2 P/T (10%) L – JPO (10%) P1 pendant 1 an Temps du personnel existant augmenté en conséquence	L- JPO de la Partie (N)
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		2.700		2.700		H & M – Coûts du recrutement (10%)	
		Coûts permanents	0	21.800	0	26.700	0	35.100		

10.3 Budget de base de la CMS incluant les provisions pour les groupes d'espèces et les MdA.	Long	Personnel existant de la CMS	6.60		6.60		6.60		H, M & L – 0,01 P2. 0,01 P4	Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	6.60	0	6.60	0	6.60		
11.2 - Coordination des réunions des COP, MOP et SOP	Moyen	Personnel existant de la CMS	46.092		46.090		46.092		H, M & L – 0,02 P2. 0.01 x 3 P4. 0,01 x 8 employés d'Accord	Du budget central de la CMS et des budgets des Accords (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		18.000		H – réunion pour environ 15 personnes M & L - vidéoconférence	
		Coûts permanents	0	46.092	0	46.090	0	64.092		
11. - Se coordonner avec les organisations internationales pour des réunions communes sur des thèmes partagés.	Long	Personnel existant de la CMS	20.520		20.520		20.520		H M& L – 0,01 x 2 P4. 0,02. P4 et 0,02 P2	Du budget central de la CMS (E)

		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	20.520	0	20.520	0	20.520		
12.6 - Décision politique d'établir de nouveaux Accords, hors de la famille PNUE. Aucun coût - les Parties devant déterminer s'il s'agit de l'itinéraire préféré	Court	Personnel existant de la CMS	0		0		0			Du budget central de la CMS (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	0		0		0			
		Coûts permanents	0	0	0	0	0	0		
13.1 Travailler avec des partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités. Activité permanente	Court	Personnel existant de la CMS	14.120		14.120		14.120		H, M & L – 0,02 P4. 0,02 P2 et JPO (P2)	Du budget central de la CMS) et JPO de la Partie (N)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0			
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	7.633		22.899		38.165		Campagne publicitaire H – 50% d'augmentation du budget publicitaire	

									2009-11. H – 30% d'augmentation du budget publicitaire. L – 10% d'augmentation du budget publicitaire.	
		Coûts permanents	66.000	87.753	132.000	169.019	210.000	262.285	H – 2 ateliers par an à 35.000 pendant 3 ans M – 2 ateliers par an pendant 3 ans à 22.000 L – 1 atelier par an pendant 3 ans à 22.000	
13.2 – La CMS fournit des services centralisés en rapport avec le renforcement des capacités auprès de la famille CMS, notamment la formation et des activités éducatives.	Moyen	Personnel existant de la CMS	45.150		45.150		45.150		H, M & L – 0,10 P4 de la CMS et 0,05 de l'administrateur de l'information de l'AEWA et l'ACAP	Du budget central de la CMS et du budget d'Accords (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		53.000		123.000		H - P2 P/T M – JPO P1 pendant 1 an L – Stagiaire	L- JPO de la Partie (N)
		Personnel extérieur	0		0		0			
		Coûts de lancement	1.000		2.000		30.000		H – Coûts de recrutement, conception d'un site de formation basé sur le web	

									<p>M – Conception d'un site de formation basé sur le Web</p> <p>L – Conception d'un site de formation basé sur le web</p>	
									<p>H – Coûts de traduction (8% d'augmentation sur le budget 2009-11. 1 publication pendant 3 ans, entretien d'une formation basée sur le web, 2 ateliers par an pendant 3 ans à 35.000</p> <p>M – Coûts de traduction 5% d'augmentation sur le budget 2009-11. 1 publication pendant 3 ans, entretien d'une formation basée sur le web, 2 ateliers par an pendant 3 ans à 22.000</p> <p>L – Coûts de traduction 3% d'augmentation sur le budget 2009-11. 1 publication pendant 3 ans, entretien d'une formation basée sur le web, 1 atelier par an pendant 3 ans à 22.000</p>	
		Coûts permanents	90.62	136.512	161.603	261.753	247.465	445.615		

<p>14.1 La CMS coordonne les activités de collecte de fonds avec les Parties, partenaires et acteurs afin de les développer.</p> <p>Activité permanente</p>	Tous les échéanciers	Personnel existant de la CMS	71.10		59.010				<p>H – 0,20 P2. 0,10 P4. 0,02 D1 et 0,05 D2</p> <p>M – 0,10 P2. 0,05 P5. 0,02 D1 et 0,02 D2</p> <p>L – 0,015 P2. 0,05 P5. 0,02 D1 et 0,02 D2</p>	Du budget central de la CMS (E)	
		Nouveau personnel de la CMS	0		53.000			0	<p>M – JPO P1 pendant 1 an</p> <p>L – Stagiaire</p> <p>Temps du personnel existant augmenté en conséquence</p>		
		Personnel extérieur	0		0			0			
		Coûts de lancement	0		0			2.000		<p>H – Outil en ligne</p> <p>M & L – Outil téléchargé gratuitement</p>	
		Coûts permanents	15.000	86.10	15.000	127.010	30.000	154.730	<p>H - 2 documents d'instruction par an pendant 3 ans</p> <p>M & L – 1 document d'instruction par an pendant 3 ans</p>		
<p>15.1 Coopération et coordination entre les programmes et projets des Accords, basés sur le groupement des espèces, les questions thématiques ou la géographie.</p>	Court	Personnel existant de la CMS	76.072		76.072			76.072	<p>H, M & L – 0,03 P4 de la CMS, 0,01 P4 de la CMS, 0,01 D1 de la CMS, 0,04 JPO de la CMS, 0,10 P2 de la CMS, 0,01 x 9 employés d'Accords</p>	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E) JPO venant de la contribution de la Partie	

									(N)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0		
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		0		
		Coûts permanents	0	76.072	0	76.072	0	76.072	
15.2 Coopération et coordination entre les Secrétariats des Accords, ex : basées sur le groupement des espèces ou la géographie.	Moyen	Personnel existant de la CMS	74.482		74.482		74.482	H, M & L – 0,03 P4 de la CMS P4. 0,04 JPO de la CMS, 0,10 P2 de la CMS, 0,01 P4 de la CMS, 0,01 x10 employés d'Accords	Du budget central de la CMS et du budget des Accords (E) JPO venant de la contribution de la Partie (N)
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0		
		Personnel extérieur	0		0		0		
		Coûts de lancement	0		0		0		
		Coûts permanents	0	74.482	0	74.482	0	74.482	
OPTION 2 – TOTAUX DES SOUS-ACTIVITÉS UNIQUEMENT				1.47.861		2.541.90		3.854.011	
OPTION 2 + OPTION 1 = TOTAL DE L'OPTION 2				3.72.990		5.963.233		9.519.460	

OPTION 3

Activité	Échéancier		Fourchette de coûts élevés (H)		Fourchette de coûts moyens (M)		Fourchette de coûts faibles (L)			
			Coût de l'élément	Total	Coût de l'élément	Total	Coût de l'élément	Total		
		Description	Reporter l'option 1 +2 Faible	3.72.990	Reporter l'option 1 + 2 Moyen	5.963.233	Reporter l'option 1 + 2 Élevé	9.519.460	Informations détaillées	Source de financement existante (E) ou nouvelle (N)
7. - Institution scientifique couvrant l'ensemble de la CMS.	Long	Personnel existant de la CMS	138.816		138.816		138.816		H - M & L – 0,08 P4 de la CMS, 0,04 x 7 employés d'Accords	Du budget central de la CMS et des budgets des Accords (E)
		Nouveau personnel de la CMS	0		82.000		0		M - Contrat temporaire court P2	
		Personnel extérieur	0		0		175.000		-H - Consultant L - - Partie	Contribution de la Partie (N)
		Coûts de lancement	66.000		66.000		66.000		Réunions de groupes de travail intersessions (basées sur l'ISWGoFS)	
		Coûts permanents	0	204.816	0	286.816	0	379.816		
12.7 Accords et MdA uniquement concentrés sur les espèces migratrices.	Court	Personnel existant de la CMS	11.700		11.700		11.700		H, M & L – 0,01 x 3 P4s	Du budget central de la CMS (E)

Avec le texte de la Convention redéfini.		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0				
		Personnel extérieur	0		0		0				
		Coûts de lancement	36.000		36.000		36.000		Réunion du groupe de travail (basée sur les estimations de coûts de la CMS)		
		Coûts permanents	0	47.700	0	47.700	0	47.700			
15. Fusion des Accords de la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces.	Long	Personnel existant de la CMS	44.948		44.948		44.948		H, M & L – 0,02 x 1 P2 de la CMS, 0,02 x 1 P4 de la CMS, 0,01 x 2 P4 de la CMS, 0,01 x 1 D1 de la CMS, 0,01 x 8 employés d'Accords	Du budget central de la CMS et des budgets des Accords (E)	
		Nouveau personnel de la CMS	0		0		0				
		Personnel extérieur	90.000		90.000		90.000			H, M & L – consultant	
		Coûts de lancement	63.000		63.000		63.000			Groupe de travail basé sur le coût de l'ISWGoFS, plus les coûts de traduction	
		Coûts permanents	0	197.948	0	197.948	0	197.948			

OPTION 3 – TOTAUX DES SOUS- ACTIVITÉS UNIQUEMENT				450.464		532.464		625.464		
OPTION 3 + TOTAUX DES OPTIONS 1 & 2 = TOTAL DE L'OPTION 3				3.823.454		6.495.697		10.144.924		

4.4. Annexe 3 : Activités de la phase III par échéancier

Le tableau ci-dessous présente une liste de 16 activités rationalisées, développées lors de la réunion de l'ISWGoFS les 1^{er} et 2 février 2011. Chaque activité présente un certain nombre de sous activités. Certaines des sous activités sont de simples étapes au sein d'une mise en œuvre complète de l'activité de haut niveau, par exemple l'activité 1 ; les sous activités sont toutes des composantes interconnectées dont le but est l'alignement avec la gouvernance environnementale internationale. Par contraste, l'activité 2 comprend quatre sous activités, qui pourraient être des activités indépendantes en tant que telles, mais qui ensemble permettent de rehausser et d'améliorer le travail en partenariat et qui s'appuient les unes sur les autres dans les trois échéanciers. Les sous activités sont réparties entre les trois échéanciers (court, moyen et long terme) indiquant le moment où chaque sous activité doit être mise en œuvre. Le tableau fait aussi apparaître les sous activités qui ne sont pas confinées à un échéancier mais sont classées comme activités permanentes.

No n	Activité	Option	Description	Court terme	Moyen terme	Long terme
				Avant la COP 11 – 2014	Avant la COP 12 – 2017	Avant la COP 13 – 2020
1	Alignement avec la réforme de la gouvernance environnementale internationale.	1	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des processus de prise de décision internationaux cohérents pour une gouvernance environnementale. - Catalyser les efforts internationaux afin de poursuivre la mise en application des objectifs internationalement convenus. - Soutenir les institutions et les processus de gouvernance environnementaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. - Promouvoir et soutenir la base environnementale pour un développement durable au niveau national 	Le Secrétariat de la CMS doit contrôler les progrès en cours (1.1)	Discussion des réformes au niveau des COP et du comité permanent (1.2)	Mise en œuvre des réformes (1.3)
2	Meilleur travail en partenariat	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les opportunités de partenariat. - Partager les meilleures pratiques. - Utiliser des ressources communes. - Partager la connaissance et l'expertise. - Coordination des activités de conservation. - Identifier les synergies potentielles basées sur des programmes de travaux, des géographies et des intérêts communs ou partagés. - Utiliser le savoir local 	Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA. (2.2)		
				<p>Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où c'est approprié, pour permettre un renforcement des capacités et un soutien technologique par la CMS et sa famille (Existe déjà et s'appuie sur le travail de cartographie actuel) (2.1)</p>	<p>Partenariat plus étroit avec les organisations partenaires (notamment les ONG, les communautés locales et indigènes des états d'aires de répartition voisins pour aider à la coordination des activités de conservation). (Inclut les organisations gouvernementales/contrôlées par les gouvernements) (2.3)</p> <p>Programmes de travaux coordonnés et partage des informations, ainsi que développement de programmes et de plans sur la façon de traiter les menaces communes qui franchissent les frontières des états voisins. (2.3)</p>	<p>Développer des centres régionaux pour mettre en œuvre des MEA afin d'identifier les synergies et les liens entre MEA, et éviter la duplication au niveau des projets et des activités. Ex : SPREP (objectif à long terme de s'appuyer sur le travail entrepris à court et moyen termes) (2.4)</p>

3	Amélioration de l'information et de la recherche scientifique	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des besoins de recherche. - Partage des informations et des données de recherche. - Faciliter l'accès à tous les membres de la famille CMS des informations et des données de recherche existantes. - Développement d'une recherche pertinente quant aux menaces et problèmes. 	<p>Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et apprendre des centres de données existants (ex : TEMATEA, UNEP-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS. (Extérieur) (3.1)</p> <p>(Utilisation des systèmes existants)</p>	<p>La CMS doit coordonner les programmes de recherche scientifique basés sur l'identification des problèmes/menaces communs et partagés par l'ensemble de la famille CMS pour réduire la duplication et les chevauchements et obtenir de meilleures économies d'échelle. À utiliser pour promouvoir la CMS auprès des autres Conventions internationales – administrés par la CMS mais à la disposition de toute la communauté internationale – afin de rendre la CMS plus visible (Interne). (3.2)</p>	<p>Créer un centre de données scientifique des espèces migratrices, ce qui faciliterait l'utilisation des données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique (interne). (3.3)</p>
4	Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de systèmes internes pour améliorer la communication entre les groupes de travail, les Parties, les Accords et les institutions pour améliorer l'accès aux informations au sein de la famille CMS. - Développement de systèmes externes pour améliorer la visibilité de, et sensibiliser l'opinion à, la CMS et sa famille. - Là où cela se justifie, améliorer les systèmes informatiques existants, par exemple le système du site Internet existant. - Redessiner le site Internet pour y inclure le ciblage d'audiences spécifiques. 	<p>Les Parties/Signataires doivent traduire les documents d'instruction dans les langues locales pour aider à la mise en œuvre. (4.4)</p> <p>Production d'un site Internet CMS en 3 langues. (4.1)</p>	<p>Mener des campagnes de conscientisation afin de s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organismes internationaux et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices.</p> <p>La CMS doit commencer la coordination de la communication des activités (fait le lien avec le long terme). (4.2)</p>	<p>La CMS doit coordonner les opérations de communication et les stratégies, en tant que services centralisés, entre les Accords/MdA. Coordonner les déclarations à la presse et aux médias, ainsi que la mise en œuvre des campagnes pour les espèces et les événements publics. Soutenir, là où c'est praticable, le développement et la maintenance des sites web de la famille CMS et de la CMS et ainsi assurer une conscientisation accrue et centralisée des menaces communes/partagées grâce aux publications et aux ressources en ligne. (4.3)</p>

5	Mener une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources.	1	<ul style="list-style-type: none"> -Prioriser les ressources par une meilleure coopération et un partage des ressources. - Identifier là où c'est approprié les partenariats potentiels. - Travailler avec le conseil scientifique. - Partager les meilleures pratiques et les expériences. 	<p>Le processus de planification doit entreprendre des évaluations sur l'analyse globale des lacunes.</p> <p>Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention : Considérer les questions qui sont traitées, celles qui ne le sont pas, si une autre organisation traite ces questions, effectuer une analyse scientifique des lacunes et voir quelle recherche doit être menée. (5.1)</p>	Mise en œuvre des recommandations suite à l'analyse des lacunes (5.2)	Évaluation des ressources. (5.3)
6	Des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.	1	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le travail de la famille CMS. - Encourager la priorisation. - Partager et maximiser les ressources. - Identifier les synergies potentielles et les liens entre les programmes et les projets. 	<p>Planification.</p> <p>Analyse et évaluation des plans stratégiques. (6.1)</p>	Développement. (6.2)	Mise en œuvre (6.3)
7	Restructurer le conseil scientifique pour maximiser les capacités d'expertise et de connaissance.	2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les opportunités pertinentes et potentielles de maximiser l'expertise et la connaissance du conseil scientifique afin de soutenir au mieux la CMS. - Déterminer si des lacunes en connaissance et/ou expertise existent au niveau de la composition actuelle du conseil scientifique. - Développer le partage du savoir et des avis au niveau de la famille CMS. 	<p>Processus de planification.</p> <p>Évaluation.</p> <p>Analyse des lacunes. (7.1)</p>	Mise en œuvre de l'examen de la composition du conseil scientifique de la CMS basée sur le groupement des espèces ou les questions thématiques. (7.2)	Institution scientifique couvrant l'ensemble de la CMS. (7.3)
8	Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique.	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'efficacité des ressources. - Fournir des opportunités en vue d'une intégration améliorée et afin de réduire le chevauchement institutionnel par la coopération et le partage des ressources permettant une assistance mutuelle et un soutien logistique. - Développement des synergies locales et/ou régionales avec les différents acteurs. - Identifier les programmes de travaux communs ou partagés. - Aider au renforcement des capacités, à la collecte 	<p>Être présent dans chacune des régions administratives de la CMS de concert, et dans la mesure du possible, avec l'assistance du PNUÉ, des ONG, des MEA et des Parties. (8.2)</p> <p>Commencer à développer des relations avec les coordinateurs locaux, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régionaliser les efforts de conservation en disposant de coordinateurs locaux avec l'aide du PNUÉ, des ONG et des MEA. (8.1) 	Les MdA et Accords envisagent d'améliorer leur collaboration et coopération via, par exemple, le partage des bureaux/personnel/ressources (ex : comme dans le cas d'Abu Dhabi – pour les Dugongs et oiseaux de proie). (8.3)

			de fonds et à la mise en œuvre au niveau local.			
9	Harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapport si c'est approprié et applicable pour la famille CMS.	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la duplication des rapports. - Analyser et comparer les données. - Accéder aux données - Meilleure coordination de la collecte et du stockage des données et de leurs systèmes de gestion. - Réduction des efforts et du temps passé à collecter et transmettre les informations à la famille CMS. 	<p>Utilisation de l'ensemble des données existantes et des systèmes de gestion hors de la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). (9.1)</p> <p>S'appuyer sur les pratiques actuelles d'harmonisation des rapports et le développement des systèmes existants, en utilisant probablement le travail en cours qui est entrepris à la fois par l'AEWA et l'IOSEA. (9.2)</p>	Centralisation et harmonisation du format des rapports et des rendus. Développement des technologies de l'information et des procédures et systèmes centralisés quant au stockage et à l'analyse des données (Interne). (9.3)	<p>Coordonner l'accès aux données de recherche comme service centralisé entre Accords de la CMS. (Interne) (9.4)</p> <p>La CMS doit centraliser le développement et la gestion des systèmes cartographiques et les systèmes de gestion partagée. (9.5)</p>
10	Renforcer la coordination et les services auprès des MdA.	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Les MdA reçoivent un service coordonné. - Partage des ressources, du savoir et de l'expertise entre les MdA. - Utilisation des ressources disponibles. - Éviter la duplication et promouvoir la cohérence entre les MdA. 	Déployer davantage de personnel au niveau de l'unité de coordination des MdA de la CMS (10.1)	Déployer davantage de personnel au niveau de tous les MdA qui ne sont pas actuellement représentés (10.2)	Budget central de la CMS pour les groupes d'espèces et les MdA. (10.3)
11	Rechercher les opportunités de coordonner les réunions entre les institutions, les groupes de travail et au niveau des Accords de la famille CMS.	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et partager les ressources. - Réduire les délais nécessaires pour participer aux réunions. - Augmenter les taux de participations. - Meilleur partage du savoir et de l'information. - Développement du savoir et de l'information. - Développer des relations synergiques 	Prioriser et coordonner, les réunions du comité scientifique, des groupes techniques, des groupes de travail, etc. (Interne) (11.1)	Priorisation et coordination des COP et MOP. (Interne). (11.2)	Se coordonner avec les organismes internationaux concernant des réunions communes sur des thèmes partagés (ex : IUCN), ainsi que les programmes communs de recherche pour la conservation, les plans d'action sur les espèces et les activités de renforcement des capacités pour la conservation sur le terrain. (Extérieur) (11.3)

12	Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Donner de la croissance à la famille CMS - Maximiser l'efficacité des ressources. - Identifier, par l'usage des meilleures pratiques, les menaces que partagent les différents programmes de conservation et les réponses pertinentes à y apporter. - Développer les synergies - Couverture globale. - Se concentrer sur le développement de nouveaux Accords 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager d'autres états de l'aire de répartition à devenir Parties/Signataires de la CMS et de la famille CMS (12.2) 	
			<ul style="list-style-type: none"> - Accords et MdA uniquement concentrés sur les espèces migratrices. (O.1 – Là où il y a une politique) O. Là où le texte de la Convention est redéfini. (12.1) - Créer des critères face auxquels évaluer les nouveaux Accords potentiels, proposés. Ces critères doivent inclure les besoins scientifiques, les synergies potentielles et existantes (internes et externes), les critères de financement, l'existence d'un coordinateur bénévole et la valeur ajoutée d'une implication de la CMS. Un exemple de valeur ajoutée comprendrait le fait de considérer si le nouvel Accord encouragera la participation et développera les Parties, y compris le fait de considérer si oui ou non l'Accord proposé sera mieux servi par un autre MEA ou d'autres initiatives. Comprend - une meilleure identification des objectifs prioritaires et la priorisation des activités en cours. (12.3) - Décision politique d'établir de nouveaux Accords, hors de la famille PNUE (c.à.d. ACAP). (12.6) 	<ul style="list-style-type: none"> -Étendre la portée des Accords/MdA existants plutôt que de développer de nouveaux Accords/MdA (ex : AEWA et MdA des éléphants). (12.4) - Développer une politique où le contrôle de la mise en œuvre doit faire partie de tout MdA futur. (Cela comprend : Le développement et/ou l'utilisation d'indicateurs pour contrôler l'efficacité des Accords ; un examen de la mise en œuvre et de l'efficacité des MdA au niveau de la COP ; (après une période établie le Secrétariat de la CMS doit rendre compte de la mise en œuvre des MdA). (12.5) 	
13	Rechercher des opportunités de développer le renforcement des capacités dans la famille CMS	2	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et rehausser le renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre et les efforts de conservation. - Cela comprend des ateliers centralisés par région ou ayant des intérêts thématiques communs, par exemple le développement d'instruments politiques nationaux, la façon de rendre compte et le contrôle des espèces. 	Travailler avec les partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités. (13.1)	
				La CMS fournit des services centralisés relatifs au renforcement des capacités avec la famille CMS, y compris des activités de formation et d'éducation. (13.2)	

14	Rechercher des opportunités de développer et d'améliorer les activités de collecte de fonds.	2	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les activités de collecte de fonds. - Développer des synergies - Identifier les opportunités de financement 	La CMS coordonne les activités de collecte de fonds avec les partenaires et acteurs afin de les développer. (14.1)		
15	Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS (pour l'option 2) via les Secrétariats ou (pour l'option 3) via une fusion des Accords basée soit sur la géographie/l'écologie soit sur les groupes d'espèces.	2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Chercher des opportunités de développer des relations synergiques basées soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces. - Maximiser les ressources. - Encourager la coopération entre les Accords. - Développement de programmes de conservation communs. - Consolidation du financement. 	Coopération et coordination entre les programmes et projets des Accords, basés sur le groupement des espèces, les questions thématiques ou la géographie. (15.10)	Coopération et coordination entre les Secrétariats des Accords, ex : basées sur le groupement des espèces ou la géographie. (15.20)	Fusion des Accords de la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces. (15.3)
16	Contrôle de la mise en œuvre	1	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation de la qualité du travail entrepris, une identification des lacunes des programmes et des mesures à envisager pour remédier aux lacunes. - Améliorer les mises en œuvre dans l'ensemble de la famille CMS. - Mesurer la réussite. - Partager les meilleures pratiques. 	<p>Entreprendre une évaluation des MdA et de leur viabilité et, là où c'est possible, cesser de les soutenir. (Interne) (16.3)</p> <p>Utilisation des systèmes d'évaluation et de contrôle externes à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). (Extérieur) (16.1)</p> <p>- Mécanismes améliorés pour mesurer la mise en œuvre de la CMS et de sa famille, à la fois d'un point de vue des Parties et de la conservation, mesurer la qualité du travail, identifier les lacunes et proposer des mesures pour y remédier. Développer des indicateurs pour mesurer les plans d'action. (Interne) (16.2)</p>		

4.4. Annexe 4 : Mise en œuvre de l'option phase III par échéancier

Les tableaux suivants sont divisés en trois échéanciers (court, moyen et long termes) pour chaque option. Chaque tableau présente une liste des sous-activités qu'il est prévu de mettre en œuvre dans le cadre d'un échéancier spécifique. Les tableaux sous les options 2 et 3 ne présentent que les sous-activités spécifiques à ces options, par conséquent les activités et échéanciers de l'option 1 s'appliquent aussi aux options 2 et 3 et les activités et échéanciers de l'option 2 s'appliquent à l'option 3.

Remarquez que court terme = 1 COP (2014), moyen terme = 2 COP (2017) et long terme = 3 COP (2020).

Option 1

OPTION 1 : RÉFORMES CLÉS- COURT TERME AVANT LA COP 11 (2014)	
Activité 1.1	Le Secrétariat de la CMS doit contrôler les progrès en cours de la gouvernance environnementale internationale.
Activité 2.1	Collaboration plus étroite, là où il y a lieu, avec les bureaux régionaux du PNUE pour permettre le renforcement des capacités et le soutien technologique par la CMS et sa famille afin de travailler en partenariat. Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA afin d'améliorer le travail en partenariat.
Activité 3.1	Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et apprendre des centres de données existants (ex : TEMATEA, UNEP-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS. Améliorer la recherche et l'information scientifiques auprès de la CMS et de sa famille.
Activité 4.1	Produire un site Internet CMS en 3 langues afin d'améliorer la communication et sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.
Activité 5.1	Le processus de planification doit entreprendre des évaluations sur l'analyse globale des lacunes. Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention : Considérer les questions qui sont traitées, celles qui ne le sont pas, si une autre organisation traite ces questions, effectuer une analyse scientifique des lacunes et voir quelle recherche doit être menée.
Activité 6.1	Planification, analyse et évaluation des plans stratégiques afin de développer des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.
Activité 9.1	Utilisation de l'ensemble des données existantes et des systèmes de gestion hors de la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). Harmonisation du système de gestion des informations afin d'harmoniser et de parvenir à l'interopérabilité de la gestion des informations des systèmes de rapport là où c'est

	approprié et applicable pour la famille CMS.
Activité 10.1	Déployer davantage de personnel au niveau de l'unité de coordination des MdA de la CMS afin de renforcer la coordination et le service auprès des MdA.
Activité 11.1	Priorisation et coordination, réunions des COP, MOP, MOS, comités consultatifs (y compris le ScC), groupes de travail, etc.
Activité 12.2	Encourager d'autres états de l'aire de répartition à devenir Parties/Signataires de la CMS et de la famille CMS Créer des critères face auxquels évaluer les nouveaux Accords potentiels, proposés. Ces critères doivent inclure les besoins scientifiques, les synergies potentielles et existantes (internes et externes), les critères de financement, l'existence d'un coordinateur bénévole et la valeur ajoutée d'une implication de la CMS. Un exemple de valeur ajoutée comprendrait le fait de considérer si le nouvel Accord encouragera la participation et développera les Parties, y compris le fait de considérer si oui ou non l'Accord proposé sera mieux servi par un autre MEA ou d'autres initiatives. (Comprend - une meilleure identification des objectifs prioritaires et la priorisation des activités en cours). Accords et MdA uniquement concentrés sur les espèces migratrices. Afin de prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.
Activité 16.2	Mise en place d'évaluations extérieures et contrôle de l'efficacité (par exemple par le PNUE-WCMC). (Cela comprendrait l'harmonisation de la collecte, du stockage, de la gestion et de l'analyse des données).
OPTION 1 : RÉFORMES CLÉS MOYEN TERME AVANT LA COP 12 (2017)	
Activité 1.2	Discussion des réformes de gouvernance environnementale internationale au niveau de la COP et du StC.
Activité 2.3	Partenariat plus étroit avec les organisations partenaires (y compris les ONG, les communautés locales et indigènes) des états d'aires de répartition voisins pour aider à la coordination des activités de conservation). (Inclut les organisations gouvernementales/contrôlées par les gouvernements). Programmes de travaux coordonnés et partage des informations, ainsi que développement de programmes et de plans sur la façon de traiter les menaces communes qui franchissent les frontières des états voisins pour parvenir à une meilleure collaboration.
Activité 4.2	Mener des campagnes de conscientisation afin de s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organismes internationaux et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices afin d'améliorer la communication et sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.
Activité 5.3	Mise en œuvre des recommandations suite à l'analyse des lacunes globales.
Activité 6.2	Développement de plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.
Activité 8.1	Régionaliser les efforts de conservation en disposant d'avant-postes avec l'aide du PNUE, des ONG et des MEA pour identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique .
Activité 10.2	Déployer davantage de personnel au niveau de tous les MdA qui ne sont pas actuellement représentés pour renforcer la coordination et le service auprès des MdA.
Activité 12.4	Étendre la portée des Accords/MdA existants plutôt que de développer de nouveaux Accords/MdA (ex : AEWA et MdA des éléphants).Afin de prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.

Activité 12.5	Développer une politique où le contrôle de la mise en œuvre doit faire partie de tout MdA futur. (Cela comprend : Le développement et/ou l'utilisation d'indicateurs pour contrôler l'efficacité des Accords ; un examen de la mise en œuvre et de l'efficacité des MdA au niveau de la COP ; Après une période préétablie le Secrétariat de la CMS doit rendre compte de la mise en œuvre des MdA).
Activité 16.2	Améliorer les mécanismes mesurant la mise en œuvre de la CMS et de sa famille, à la fois du point de vue des Parties et de la conservation, mesurer la qualité du travail, identifier les lacunes et proposer des mesures pour y remédier. Développer des indicateurs pour mesurer les plans d'action.
OPTION 1 : RÉFORMES CLÉS LONG TERME - AVANT LA COP 13 (2020)	
Activité 1.3	Mise en œuvre d'une gouvernance environnementale internationale dans le cadre de la CMS et de sa famille.
Activité 4.3	La CMS doit coordonner les opérations de communication et les stratégies en tant que services centralisés entre les Accords/MdA et avec les Accords/MdA. Coordonner les déclarations à la presse et aux médias, ainsi que la mise en œuvre des campagnes pour les espèces et les événements publics. Soutenir, là où c'est praticable, le développement et la maintenance des sites Internet de la famille CMS et que la CMS assure une conscientisation accrue et centralisée des menaces communes/partagées, dans la mesure du possible, grâce aux publications et aux ressources en ligne afin d'améliorer la communication et de sensibiliser le public à la CMS et sa famille.
Activité 5.3	Évaluer le bien-fondé des ressources.
Activité 6.3	Mise en œuvre de plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.
Activité 16.3	Entreprendre une évaluation des MdA et de leur viabilité et là où c'est possible, cesser de les soutenir.

OPTION 2

OPTION 2 : AMÉLIORER LA CONSERVATION AU SEIN DES STRUCTURES EXISTANTES – COURT TERME AVANT LA COP 11 (2014)	
TOUTES LES 12 ACTIVITÉS À COURT TERME DE L'OPTION 1 – PLUS LES ACTIVITÉS CI-DESSOUS	
Activité 7.1	Processus de planification – Évaluation et analyse des lacunes concernant la restructuration du conseil scientifique afin de maximiser les capacités d'expertise et de connaissance.
Activité 8.2	Être présent dans chacune des régions administratives de la CMS conjointement et, dans la mesure du possible, avec l'aide du PNUE, des ONG, des MEA et des Parties, afin d'identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional grâce à la création de synergies basées sur la présence géographique.
Activité 12.6	Décision politique d'établir de nouveaux Accords, hors de la famille PNUE (c.à.d. ACAP)– Afin de prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.
Activité 13.1	Travailler avec les partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités dans la famille CMS.
Activité 14.1	Pour développer et améliorer les activités de collecte de fonds la CMS coordonne les activités de collecte de fonds et le développement de systèmes de gestion financiers cohérents, et travaille avec les partenaires et différents acteurs pour développer ces activités.

	ACTIVITÉ PERMANENTE
Activité 15	Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS via des projets et programmes basés sur la géographie ou sur les groupements d'espèces.
OPTION 2 : AMÉLIORER LA CONSERVATION AU SEIN DES STRUCTURES EXISTANTES – MOYEN TERME AVANT LA COP 12 (2017)	
TOUTES LES 9 ACTIVITÉS À MOYEN TERME DE L'OPTION 1 - PLUS LES ACTIVITÉS CI-DESSOUS	
Activité 3.2	La CMS doit coordonner les programmes de recherche scientifique basés sur l'identification des problèmes/menaces communs et partagés par l'ensemble de la famille CMS pour réduire la duplication et les chevauchements et améliorer les économies d'échelle, afin d'améliorer l'information et la recherche scientifiques au sein de la CMS et de sa famille.
Activité 4.4	Les Parties/Signataires doivent traduire les documents d'instruction dans les langues locales pour permettre leur mise en œuvre et améliorer la communication et trouver des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.
Activité 7.2	Mise en œuvre de l'examen de la composition du conseil scientifique de la CMS basée sur le groupement des espèces ou les questions thématiques, quant à la restructuration du conseil scientifique afin de maximiser les capacités d'expertise et de connaissance.
Activité 9.3	Développement des technologies de l'information et des procédures et systèmes centralisés quant au stockage et à l'analyse des données afin de réaliser l'harmonisation et l'interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapports au niveau de la famille CMS là où c'est approprié et faisable.
Activité 11.2	La CMS doit coordonner la COP et les MOP afin de coordonner les réunions entre les institutions au niveau des Accords de la famille CMS.
Activité 13.2	La CMS fournit des services centralisés en rapport avec le renforcement des capacités auprès de la famille CMS, y compris la formation et des activités éducatives afin d'étendre et de développer le renforcement des capacités au niveau de la famille CMS.
Activité 14.1	Pour développer et améliorer les activités de collecte de fonds, la CMS coordonne les activités de collecte de fonds et le développement de systèmes de gestion financiers cohérents. et travailler avec les partenaires et les différents acteurs pour développer les activités de collecte de fonds. ACTIVITÉ PERMANENTE
Activité 15.2	Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS grâce aux Secrétariats reposant sur la présence géographique ou sur les groupements d'espèces.

OPTION 2 : AMÉLIORER LA CONSERVATION AU SEIN DES STRUCTURES EXISTANTES – LONG TERME AVANT LA COP 13 (2020)	
TOUTES LES 5 ACTIVITÉS À COURT TERME DE L'OPTION 1 - PLUSLES ACTIVITÉS CI-DESSOUS	
Activité 2.4	Développer des centres régionaux pour mettre en œuvre des MEA afin d'identifier les synergies et les liens entre MEA, et éviter la duplication au niveau des projets et des activités. Ex : SPREP afin d'améliorer le travail en partenariat.
Activité 3.3	Créer un centre de données scientifique sur les espèces migratrices, ce qui permettrait d'utiliser les données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique afin d'améliorer l'information et la recherche scientifiques.
Activité 8.3	Les MdA/Accords envisagent d'améliorer leur collaboration et coopération via, par exemple, le partage des bureaux/personnel/ressources (ex : comme dans le cas d'Abu Dhabi – pour les Dugongs et oiseaux de proie) afin de coopérer et de se coordonner au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique.
Activité 9.4	Coordination de l'accès aux données de recherche comme service centralisé entre Accords de la CMS.
Activité 9.5	La CMS doit centraliser le développement et la gestion des systèmes de cartographie et les systèmes de gestion partagée afin de réaliser l'harmonisation et l'interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapports pour la famille CMS, là où c'est approprié et faisable.
Activité 10.3	Budget central de la CMS pour les groupes d'espèces pour renforcer la coordination et le service auprès des MdA.
Activité 11.3	Se coordonner avec les organismes internationaux concernant des réunions communes sur des thèmes partagés (ex : IUCN) et les programmes communs de recherche sur la conservation, les plans d'action pour les espèces et les activités de renforcement des capacités pour la conservation sur le terrain.
Activité 14.1	Pour développer et améliorer les activités de collecte de fonds la CMS coordonne ces activités et le développement de systèmes de gestion financiers cohérents, et travaille avec les partenaires et différents acteurs pour développer ce type d'activités. ACTIVITÉ PERMANENTE

Option 3

OPTION 3 : AMÉLIORER LA CONSERVATION EN MODIFIANT LES STRUCTURES EXISTANTES – COURT TERME, AVANT LA COP 11 (2014)	
TOUTES LES 12 ACTIVITÉS À COURT TERME DE L'OPTION 1 ET TOUTES LES 6 ACTIVITÉS À COURT TERME DE L'OPTION 2 - PLUS	
Activité 12.7	Accords et MdA uniquement concentrés sur les espèces migratrices (là où la Convention est redéfinie) afin de prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.
OPTION 3 : AMÉLIORER LA CONSERVATION EN MODIFIANT LES STRUCTURES EXISTANTES – LONG TERME, AVANT LA COP 13 (2020)	
TOUTES LES 5 ACTIVITÉS À LONG TERME DE L'OPTION 1 ET TOUTES LES 6 ACTIVITÉS À LONG TERME DE L'OPTION 2 - PLUS	
Activité 7.3	Institution scientifique couvrant l'ensemble de la CMS afin de restructurer le conseil scientifique et ainsi maximiser les capacités d'expertise et de connaissance.
Activité 15.3	Fusionner les Accords de la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces afin d'améliorer la collaboration entre les Accords de la CMS via les projets, programmes ou Secrétariats basés sur la géographie ou les groupements d'espèces.

eric.

Environmental Regulation
and Information Centre Ltd

123 Saltmakers House
Hamble Point Marina
School Lane
Southampton
SO31 4NB

t: 02380 453777
info@eric-group.co.uk
www.eric-group.co.uk
